Département du Nord

INSPECTION PRIMAIRE du Quesnoy

MONOGRAPHIE COMMUNALE de Rejet-de-Beaulieu

1900

Rejet de Beaulieu

Hameau de Catillon
érigé en commune distincte par
la loi du 23 juin 1896.

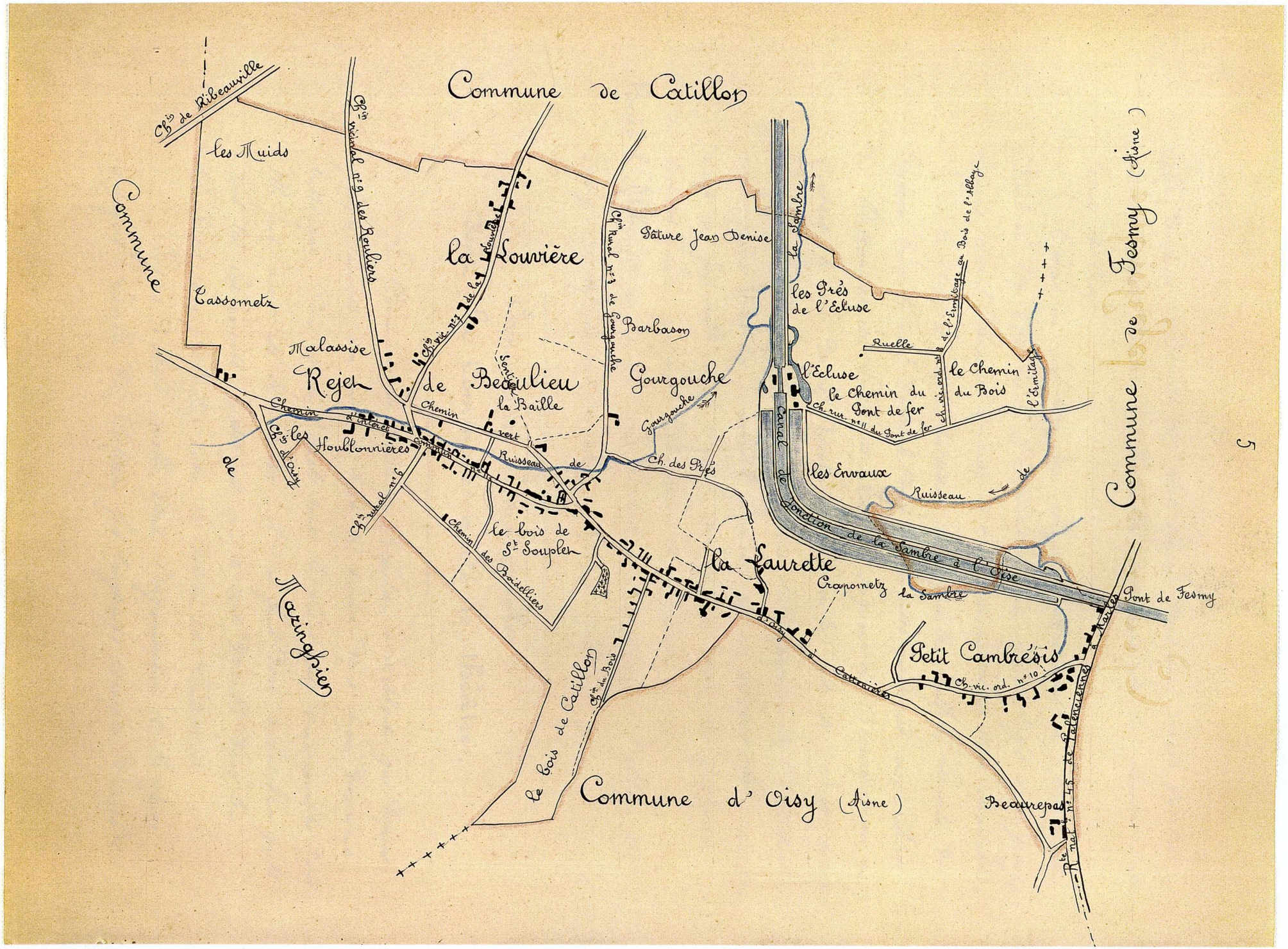

Commune de Catillon

Commune de Fesmy (Aisne)

Commune de Maringhien

Commune d'Oisy (Aisne)

Ch.in de Ribeauville

les Muids

Tassometz

Malassise

Rejet de Beaulieu

la Louvière

Ch.in vicinal n.o 9 des Rouliers

Ch.in vic. n.o 7 de la Louvière

Ch.in rural n.o 3 de Gourgouche

Barbason

Gourgouche

Pâture Jean Denise

la Sambre

les Prés de l'Ecluse

l'Ecluse

le Chemin du Pont de fer

Ch. rur. n.o 11 du Pont de fer

Quelle

ch. vic. ord. n.o 8 de l'Ermitage au Bois de l'Abbaye

le Chemin du Bois

l'Ermitage

Ruisseau de

les Envaux

Canal de Jonction de la Sambre à l'Oise

Chemin d'Intérêt commun

Chemin vert

Ruisseau de

Ch. des Prés

Ch.in d'Oisy

les Houblonnières

Ch.in rural n.o 6

Chemin des Boidelliers

le bois de St Souplet

la Laurette

Crapometz

la Sambre

Pont de Fesmy

Petit Cambrésis

Ch. vic. ord. n.o 10

Ch.in du Bois

le bois de Catillon

Beaurepas

Rte nat.le n.o 45 de Valenciennes à Marles

Géographie physique.

La Commune de Rejet de Beaulieu se trouve située entre 1° 15' et 1° 20' de longitude est,[1] entre 50° et 50° 5' de latitude nord.

Son altitude moyenne est de 145 m au-dessus du niveau de la mer.

Elle est bornée au Nord par la commune de Catillon, à l'Ouest par celle de Mazinghien, au Sud par la commune d'Oisy (Aisne) et à l'Est par celle de Fesmy (Aisne). Sa plus grande longueur, du chemin de Ribeauville à Beaurepas, est de 4.800 m ; sa plus grande largeur, du point où la Sambre sort de son territoire au bois de l'Arrouaise, est de 2.800 m. La superficie de son territoire est de 619 ha 17 a 14 ca.

La commune de Rejet de Beaulieu a été formée de la réunion de quatre hameaux de Catillon : la Louvière, le Rejet de Beaulieu, la Laurette et le Petit Cambrésis, plus l'écart de Beaurepas. Les principaux lieux-dits sont : 1° pour les lieux habités : La Louvière, le fond du Rejet, le Rejet, le Chemin Vert, Gourgouche, la Laurette, le Chemin du Bois, le Petit Cambrésis, Beaurepas, l'Ecluse ; - 2° pour les terres : Tassometz, les Muids, Malassise, les Houblonnières, le Chemin des rouliers ; - le bois de St Souplet, le bois de Catillon ; - Crapometz, les Envaux, le Chemin du Pont de fer, le Chemin du Bois, le Bois de l'Abbaye, les Prés de l'Ecluse ; - Pâture Jean Denise, Barbason, la Baille.*

Le territoire de Rejet de Beaulieu se compose de trois parties bien distinctes : 1° au Nord, un plateau limité d'un côté par la Sambre, de l'autre par le ruisseau de Gourgouche et se prolongeant à l'ouest et au nord vers Mazinghien et Catillon ; il s'élève en pente brusque le long du ruisseau pour se continuer ensuite légèrement ondulé ; - 2° au Sud, un second plateau s'élevant presque aussi brusquement de l'autre côté du ruisseau et se continuant vers le département de l'Aisne ; - 3° la plaine comprise entre le ruisseau de l'Ermitage et la Sambre. En résumé le territoire est peu accidenté et les légères ondulations qu'il présente sont peu importantes et sont bonnes tout au plus à rompre la monotonie de la belle plaine de la Sambre supérieure.

Au point de vue de la culture et de la constitution du sol, le territoire peut se partager en trois parties bien distinctes : 1° la plaine entre Catillon et le confluent de Gourgouche et de la Sambre. Cette terre argileuse convient très bien aux prairies naturelles ; elle a été mise en culture bien avant les autres parties du territoire et se compose des sarts de Gourgouche et du lieu dit Beaulieu, cultivés déjà au XIIIe siècle ; - 2° le bois de St Souplet et le bois de Catillon, défrichés seulement dans la première moitié de ce siècle,[2] sont formés d'un sol plus sec et plus pierreux, ils sont consacrés presque exclusivement à la culture des céréales ; - 3° le plateau de Malassise. Comme son nom l'indique, c'était le plus mauvais coin du territoire ; mais aujourd'hui que la culture est faite plus rationnellement, cet endroit produit comme partout de belles et bonnes récoltes.*

Le sous-sol est formé partout d'une épaisse couche d'argile après laquelle on trouve l'eau. Les puits sont d'une profondeur moyenne d'une dizaine de mètres, sauf du côté de la Sambre et de Gourgouche où on trouve plusieurs fontaines.

Le territoire de Rejet de Beaulieu est traversé à l'Est par la Sambre qui, coulant d'abord de l'Est à l'Ouest, d'Oisy à Rejet de Beaulieu, s'infléchit vers le Nord vers Catillon. La Sambre reçoit dans son parcours sur le Rejet de Beaulieu : à droite, le ruisseau de l'Ermitage qui prend sa source au Petit Sart l'Evêque et sépare le territoire du Rejet de celui de Fesmy ; à gauche, le ruisseau de Gourgouche, formé de plusieurs autres. Ce ruisseau, à sec sur la plus grande partie de son cours pendant une bonne partie de l'année, devient, paraît-il, une petite rivière après certains orages ; il charrie alors les eaux venant de

[1] Par rapport au méridien* de Paris, alors encore en vigueur en France. (ndt)

[2] Avant 1850, donc. (ndt)

Mazinghien, Ribeauville et Wassigny. D'autre part, on trouve sur le territoire plusieurs fontaines assez importantes, en particulier le long de la Sambre.

Tous ces cours d'eau ont du reste diminué d'importance depuis les défrichements considérables faits dans cette région. Des prés ont remplacé les étangs et les viviers qui formaient autrefois le lit de la Sambre d'Oisy à Catillon.

Le Rejet de Beaulieu a vraisemblablement fait partie de la grande forêt des Nerviens. Il y a un siècle une bonne partie de son territoire était encore couverte de bois, il n'existe plus maintenant le moindre bosquet. Ce pays qui a dû autrefois être fréquenté par tous les animaux sauvages vivant dans les grandes forêts – la Louvière semble d'ailleurs l'indiquer – ne connaît plus en fait de gibier que le vulgaire lapin de garenne, le lièvre, la perdrix et la caille.

Sa flore ne présente non plus rien de remarquable. Il n'y a plus un seul bout de terrain inculte et partout le regard ne rencontre que les grasses prairies où les riches moissons qui ont succédé aux forêts séculaires.

La commune est traversée dans toute sa longueur, de l'ouest à l'est par le Chemin d'intérêt commun n° 115 de Cattenières à Oisy (parcours dans la commune 2.700 m). Trois chemins vicinaux ordinaires se rattachent au chemin n° 115 : 1° le chemin n° 9 dit de la Louvière, se dirigeant sur Catillon, 1.240 m de parcours sur le territoire ; 2° le chemin n° 7 dit des Rouliers, se dirigeant vers le Cateau, 1.290 m de parcours sur le territoire ; 3° le chemin n° 10 dit du Petit Cambrésis, se dirigeant vers Fesmy, 1.021 m de parcours sur le territoire.*

Il faut y ajouter le chemin rural n° 6 se dirigeant vers Wassigny mais n'ayant qu'un faible parcours sur le territoire ; le chemin des Boidelliers desservant les terres du bois de St Souple ;, le chemin du Bois desservant les terres du bois de Catillon et se continuant sur la ferme de l'Arrouaise ; le chemin rural n° 3 de Gourgouche se dirigeant sur Catillon et le chemin des Prés qui autrefois était la continuation du chemin des Rouliers dit encore chemin de Fesmy et traversait la Sambre au Pont de fer.*

Géographie historique.

Le Rejet de Beaulieu est une commune de formation toute récente, (loi du 23 juin 1896 – voir l'historique de la séparation, page 65.)[1]

Quelle est la signification de ce nom composé ?

Beaulieu *s'explique tout seul : c'est le nom donné au bel endroit s'étendant entre Catillon et le bois aujourd'hui défriché. Cet endroit méritait surtout ce nom, disent les vieux, avant d'être planté de haies et d'arbres comme il l'est actuellement ; rien ne gênant la vue sur ce beau lieu on voyait de Catillon passer les rouliers* au pont de Fesmy.*

Rejet *veut-il dire terre inculte, appelée suivant les régions : riez* (on trouve souvent ce mot dans le Cambrésis), rièzes (dans les Ardennes), warescaix*, warechaix* (Cambrésis), tries* (Hainaut). Ou bien Rejet veut-il dire simplement hameau écarté, rejeté bien loin suivant le nom que l'on donne aux écarts dans plusieurs communes. En tout cas les deux étymologies conviennent à Rejet de Beaulieu, lieu écarté, terrain inculte le long du bois.*

Gourgouche *paraît avoir été le premier lieu habité du village, du moins si nous nous en rapportons aux documents que nous avons pu découvrir. Peut-être des recherches plus complètes pourraient-elles modifier cette opinion. En tout cas voici la pièce la plus ancienne, extraite de Baldéric grâce à l'obligeance de M. René Minon d'Hautmont.*

Donation d'une forêt à Rothard, évêque de Cambrai, par Otton III, empereur d'Allemagne.

« Au nom de la sainte et indivisible Trinité, Otton, par la Grâce de Dieu, roi,

« En nous montrant facile et accessible aux pieuses demandes de nos fidèles, nous avons « l'espérance que ce sera un gage de la stabilité de notre pouvoir et de notre félicité éternelle.

« C'est pourquoi sachent tous nos fidèles, présents et à venir, qu'exauçant les vœux de l'évêque « Notger, d'Hildebald et d'autres fidèles, nous avons donné à Rothard, évêque de Cambrai, au profit « de l'église Notre-Dame, pour le salut de notre âme et celles de nos parents, une forêt qui s'étend en « longueur depuis le mont Sanslonir (en Fagne)[2] *jusqu'à l'endroit où les deux Helpes se déchargent « dans la Sambre ; en largeur, depuis le village appelé Barzy et le lieu nommé Gourgouche « (Gurgunces loco qui vocatur) en suivant le cours de la Sambre et des deux Helpes jusqu'à la rive « intérieure de l'Helpe ultérieure (la grande). Nous confirmons de notre autorité la présente donation, « afin qu'aucune personne de quelque rang qu'elle soit, ne s'avise de chasser dans l'étendue de ladite « forêt sans la permission dudit évêque Rothard ou de ses successeurs. Rothard et ses successeurs « tiendront de notre royale libéralité le droit de chasse et l'accorderont à qui leur plaira. Et, pour que « cette donation reste immuable, nous avons confirmé le présent diplôme de notre sceau et nous y « avons joint notre seing comme on le voit plus bas.*

« Signature d'Otton, très glorieux empereur.

« Moi, Hildebald, évêque, chancelier, remplissant les fonctions de l'archevêque Willegise, j'ai « contresigné cet acte.

« Fait le 8 des calendes de mai, l'an 983[3] *de l'incarnation du Seigneur, indiction 8,*[4]

[1] Il s'agit de la page 65 du manuscrit qui correspond à la page 13-31 du présent document. (ndt)

[2] La Fagne (à ne pas confondre avec les Hautes Fagnes belges) est une région frontalière qui couvre le sud des provinces belges de Namur et du Hainaut et l'est de l'Avesnois en France (Trélon, Solre le Château). http://fr.wikipedia.org/wiki. Si le mont Sanslonir (orthographe incertaine) que nous n'avons pas trouvé se situe bien dans cette région, le territoire concédé par Othon était très vaste. (ndt)

[3] 24 avril 983 (calendrier julien). (ndt)

[4] Indiction 11 pour l'année 983. Aux Xe et XIe siècles, les erreurs d'indiction étaient fréquentes. *D'après Arthur Giry, Manuel de Diplomatique, Hachette, Paris, 1894*. De plus, elles ont longtemps été comptées à partir de septembre et non du début de l'année, lui-même sujet à variations, puisqu'il fut longtemps fixé à Pâques. (ndt)

l'an 1er du « règne de l'Empereur Otton.

« Fait heureusement au palais d'Aix-la-Chapelle.

« Ainsi soit-il.[1] »

Cette donation agrandissait considérablement à l'est les biens de l'évêque de Cambrai. Nous voyons d'autre part que c'est au commencement du Xe siècle que se forma la ville du Cateau, de deux villages, l'un nommé Péronne, l'autre Vendelgies, appartenant à l'église cathédrale de Cambrai, à qui ce dernier avait été donné par le roi Zuentebold, suivant un diplôme de Charles le Simple du 20 Xbre 911, confirmatif de cette donation. L'évêque Herluin y fit bâtir un château qu'il appela de Ste Marie pour protéger les habitants des environs, exposés aux courses des pillards du Laonnais et du Vermandois. Il obtint de l'empereur Othon III, par un diplôme du 21 avril 1001, pour le château qui renfermait le lieu nommé Vendelgies et qui avait pour faubourg celui dit Péronne, la permission d'y établir un marché, une monnaie, un tonlieu, une justice et autres établissements avantageux à la chose publique. Gérard 1er évêque de Cambrai fonda, l'an 1020, dans le faubourg du Cateau, l'abbaye de St André et lui donna l'autel de Vendelgies et d'autres biens, par des lettres de l'an 1026, confirmées par un diplôme de l'empereur Conrad de l'an 1033.*

Les évêques de Cambrai abandonnèrent par la suite différentes parties de leurs immenses domaines au profit des abbayes de Maroilles (fondée en 671, détruite en 879 par les Normands, en 953 par les Hongrois, restaurée en 1020 par Gérard, évêque de Cambrai qui y installa des bénédictins de St André) ; - Liessies (fondée en 765, ruinée en 881 par les Normands, l'évêque Gérard y mit des chanoines en 1004) ; - Fesmy (fondée en 1080 par deux seigneurs anglais) et d'autres plus ou moins importantes.

Les terres autour de Gourgouche furent comprises dans les libéralités faites à l'abbaye de Fesmy. On trouve dans le Cartulaire de l'abbaye de Fesmy, à la date de juin 1220 une charte où il est question des défrichés autour de Gourgouche. Roger, préposé du chapitre* et Adam doyen du chapitre* de Ste Marie de Cambrai rappellent que les couvent et abbé de Fesmy doivent une rente à l'évêque pour 4 mencaudées de terre placées entre deux chemins, l'un empierré et un autre chemin creux dit chemin de Gourgouche ; d'un autre côté 6 mencaudées entre le chemin de Gourgouche et le vivier de Catillon.*

Comme ces terres vont être mises en culture, ils ne s'y opposent pas à condition d'avoir le tiers du terrage pour toutes les récoltes qui seront enlevées (le terrage se levait habituellement à dix pour cent, sur 30 gerbes levées il y en avait donc 20 pour Fesmy et 10 pour le chapitre.)*

D'autre part, fin juin 1220, Guillaume 1er évêque de Cambrai, rappelle les clauses de la charte ci-dessus, il rappelle notamment qu'un vivier fut construit par les évêques à Catillon et que le chapitre de Cambrai a conféré différents avantages énumérés ci-dessus à l'abbaye de Fesmy à laquelle il demande quinze sous (monnaie* de Cambrai) outre le tiers du terrage. De plus les gens de Catillon ne devront aucun cens* à l'abbaye de Fesmy sauf deux sous (monnaie* de Cambrai) et un chapon, payables tous les ans, s'ils font usage, comme ils en manifestent l'intention, des droits terriens (pâturage, glanage, etc.) sur les terres dont il a été question, attenant au vivier de Catillon.*

Cette charte est confirmée par le pape Célestin en la première année de son pontificat. Elle est curieuse en ce qu'elle mentionne parmi les possessions de l'abbaye de Fesmy à Gourgouche l'autel de Gourgouches avec tous ses appendices, de sorte qu'à cette époque reculée il y avait une église en cet endroit.

L'accord ne dura pas longtemps entre l'abbaye de St André du Cateau et l'abbaye de Fesmy au sujet du partage de ces dîmes car nous voyons qu'en 1235 il y avait des difficultés entre l'abbaye de St André du Cateau à qui l'évêque avait donné la dîme* de Catillon et l'abbaye de Fesmy au sujet des dîmes* à percevoir sur les sarts* de Gourgouche qui se*

[1] Ce texte est reproduit un peu différemment dans la monographie de Catillon. (ndt)

trouvaient placés entre la fontaine Auduin et le Gourguechon. L'abbé de Maroilles et celui d'Honnecourt furent pris comme arbitres par les deux parties qui s'engagèrent à accepter la sentence. Il fut entendu que l'abbaye de St André aurait le tiers des dîmes tant sur le territoire de Gourgouche que sur celui de Ferrière ? mais que chacune des abbayes n'aurait sa part de dîmes* qu'autant que l'autel de Gourgouche aurait eu la part qui lui revenait selon la loi religieuse qui prescrit que l'autel soit convenablement doté et entretenu.*

Les Envaux. – *Cette fois la question paraît réglée, sur la rive gauche seulement toutefois, car en 1259 nous voyons d'autres difficultés au sujet des Envaux. Une charte de cette époque parle d'un lieu appelé les Envieaux, qui se compose de pâturages et d'eau et qui est situé non loin de la ville de Catillon. Cette terre des Envieaux était contestée entre l'abbaye de Fesmy et le couvent de St Sépulcre de Cambrai. Il fut convenu qu'on s'en remettrait à un arbitrage pour savoir à qui au juste appartenait cette propriété – sous peine que celui qui n'admettrait pas la sentence paierait 1.000 livres parisis. Il fut décidé que les gens de l'abbaye de Fesmy auraient le droit de pâturage, comme ils l'avaient toujours eu, depuis l'endroit où commence les Envieaux jusqu'à l'ancien vivier qu'on appelait la Fosse. De plus l'abbaye de Fesmy aura le droit de lever, comme elle a rappelé qu'elle le faisait de temps immémorial, des cens* et rentes sur cette terre. Cette sentence a été rendue après avoir pris connaissance des arguments des deux parties et l'évêque rappelle qu'un dédit de 1.000 livres blancs parisis reste toujours à la charge de quiconque, profitant des obscurités des contestations antérieures, essaierait de raviver les débats.*

Toutefois les moines de Fesmy n'en avaient pas encore fini avec leurs voisins. Cette fois des difficultés surgissent avec les gens d'Oisy.

Quand les moines de Fesmy ont reçu les terres le long de la Sambre, ils ont eu en même temps le droit de chasse et de pêche. La Sambre se composait alors d'une série d'étangs d'Oisy à Catillon. C'est à propos du droit de pêche que surgirent ces difficultés. Dans une pièce du Cartulaire de l'abbaye de Fesmy, nous voyons que Jean de Chatillon, comte de Blois, sire d'Avesnes et de Guise, fait connaître qu'étaient contestés, entre le couvent de Fesmy d'une part et la ville d'Oisy d'autre part, le droit de pêcherie sur la Sambre et le droit de pâturer sur les prés attenant à Gourgouche et sur un pré qui est situé entre la Sambre et les terres qui furent au seigneur Thomas d'Avesnes. Voici ce que décida Jean de Chatillon, choisi comme arbitre : les gens d'Oisy ne peuvent et ne doivent pêcher dorénavant dans la Sambre, moyennant 720 livres tournois à verser à la ville d'Oisy. D'autre part, l'abbé et le couvent pourront faucher ou faire faucher deux fois par an les prés qui sont attenants à la maison de Gourgousses, à condition que ce soit fait avant la fête de St Denis,[1] et les foins devront être enlevés pour cette date. A partir de ce moment et jusqu'à la mi-mars, les gens d'Oisy auront leurs bêtes qui pâtureront sur les prés de Gourgouche ; mais les bêtes de l'abbaye y pâtureront aussi. Sur le pré qui est entre la Sambre et les terres qui furent à Thomas d'Avesnes, les gens d'Oisy pourront aussi y faire pâturer ; mais à condition de donner chaque année, au jour de St Etienne, lendemain de Noël, un cens* de 50 livres pour tous les gens d'Oisy.*

Ce droit des gens d'Oisy est à remarquer, surtout parce qu'Oisy était en Picardie, pays français, Fesmy dans le Hainaut et Catillon dans la châtellenie du Cateau en Cambrésis. (Les rois de France et les gouverneurs des Pays-Bas eurent au XVe et au XVIe siècle des démêlés au sujet de l'abbaye de Fesmy, parce qu'on ignorait si elle était du Hainaut ou du Cambrésis. Un congrès, tenu à Montdidier en 1603 décida qu'elle était du Cambrésis.)

Qu'était-ce donc que Gourgouche ? La racine de ce mot paraît être gors, gort, flot – gourge, lieu où l'eau tombe – les gourges, gouffre profond, amas d'eau. Gourgouces désignait donc un endroit où l'eau sourde à bouillons ou bien d'où elle s'échappe en clapotant. Ce qui est bien sûr c'est que ce ruisseau était bien plus important avant les

[1] Saint Denis est fêté le 9 octobre. (ndt)

défrichements, que les sources existaient et existent encore en cet endroit. On y voyait encore il y a peu de temps des traces de construction, les derniers fossés ont été transformés en prairie il n'y a pas longtemps. Un château environné d'étangs existait à Gourgouche. A qui appartenait-il ? Aux moines de Fesmy comme une partie des terres avoisinantes ? ou bien aux Templiers suivant la tradition locale ?

En tout cas, nous voyons dans le Cartulaire des Cens* et Rentes dûs au Comte de Hainaut (1265-1286) que Pierre de Floursies acheta 4 muids de terre à Monseigneur Thiéri de Gourgechon ; cette terre payait 8 deniers à la St Jean. Monseigneur Thiéri de Gourgechon vendit également 8 muids de terre à Messire Watiers de Férières ? cette terre devait 8 deniers de cens* à la St Jean.*

Vers la même date nous trouvons dans le Cartulaire de l'abbaye de Fesmy, en avril 1265, une charte par laquelle Nicolas III, évêque de Cambrai, expose qu'à côté de Catillon il y a un lieu nommé Beaulieu (pulcher locus), placé entre les pâturages communaux de Catillon et d'autres pâturages appartenant à l'abbaye de Fesmy qui avait d'ailleurs le droit de pâturer sur les communs de Catillon. Près de là aussi se trouvait un endroit plus bas traversé par la Sambre et où se trouvait un pré appartenant à l'évêque et situé près du vivier de la ferme de Gourgouche. Nous avons concédé et concédons, dit Nicolas III, au couvent et abbaye de Fesmy ce qui nous appartient, sauf toutefois que le droit d'aller pâturer et de prendre du bois sur ces propriétés, qui est aussi le droit des gens de Catillon et de St Sulpice*[1] *leur sera conservé et qu'il sera donné aussi à ceux de la ferme de Gourgouche.*

Le Cartulaire des Cens* et rentes dûs au comte de Hainaut (1265-1286) fait aussi mention de Beaulieu : l'hôpital Ste Ysabel de Valenciennes avait 3 muids de terre sur Beaulieu ; l'église de Fontenelle avait à Beaulieu 5 muids et 7 huitelées* de terre ; Pières Gubiers pour 7 huitelées* et demie de terre sur Beaulieu devait un denier de cens* à la St Remy.*[2]

La Louvière.[3] – *Dans tous ces documents il n'est jamais question du Rejet ni de la Louvière. Pour ce qui est de ce coteau, son nom indique assez qu'il s'agit d'un écart dans un lieu sauvage fréquenté par les loups.*

La Laurette *paraît tirer son origine de laure, retraite, habitation écartée et voudrait dire demeure écartée, lieu de retraite.*

Toutefois nous devons mentionner ici la légende qui nous a été contée sur l'origine de ce nom : Au XVIe siècle, un soldat castillan est mort à Crapometz. Il portait sur lui une image de N. D. de Lorette. Une chapelle fut bâtie pour honorer sa mémoire, l'image fut placée dans cette chapelle ombragée de tilleuls, disent les anciens. Plus tard cette chapelle fut trouvée encombrante dans la propriété où elle se trouvait, démolie et rebâtie plus loin. Malheureusement l'emplacement ne fut guère bien choisi, car elle gêna de nouveau, fut démolie de nouveau. Cette fois elle ne fut pas rebâtie, les pierres en furent même dispersées. Toutefois l'image vénérée fut conservée dans une famille. Seulement il paraît que divers malheurs atteignirent bientôt différents membres de la famille. Une quarantaine d'années après on se décida à rebâtir une troisième fois la chapelle sur un troisième emplacement. C'est la chapelle actuelle de N. D. de Lorette.

Petit-Cambrésis. – *Jadis lorsqu'un territoire quelconque était partagé entre la Picardie et le Cambrésis, la partie qui appartenait à la province de Cambrai prenait le nom de Cambrésis. De là le nom de beaucoup de lieux joignant la Picardie.*

Beaurepas, *du bas latin reparum, repustile, retraite agréable. Ce nom désigne donc une belle demeure, une retraite agréable, un pâturage dans une riante position. Le croquis ci-*

[1] Est-ce St Souplet ou l'église de Gourgouche ? (note de l'auteur)

[2] Saint Rémi est fêté le 15 janvier (*dies natalis*) et le 1er octobre (translation des reliques à Reims). On ne sait à laquelle de ces deux dates le denier était payé. *D'après : http://nominis.cef.fr* (ndt)

[3] Note en marge de La Louvière, inscrite au crayon (par l'auteur de cette monographie ?) : *Lupi viarium*.

dessous[1] *qui représente la maison actuelle montre en effet que cette demeure pouvait passer, en 1760, pour une belle demeure. Elle est de plus située dans une riante position, sur un coteau dominant la vallée supérieure de la Sambre entre Fesmy et Oisy.*

C'était un fief titré qui relevait directement de l'évêché de Cambrai. Au XVIIe *siècle il consistait en « un corps de logis avec grange, bergerie, courtil attenant à iceulx et trois mencaudées de terre ahanable*. »*

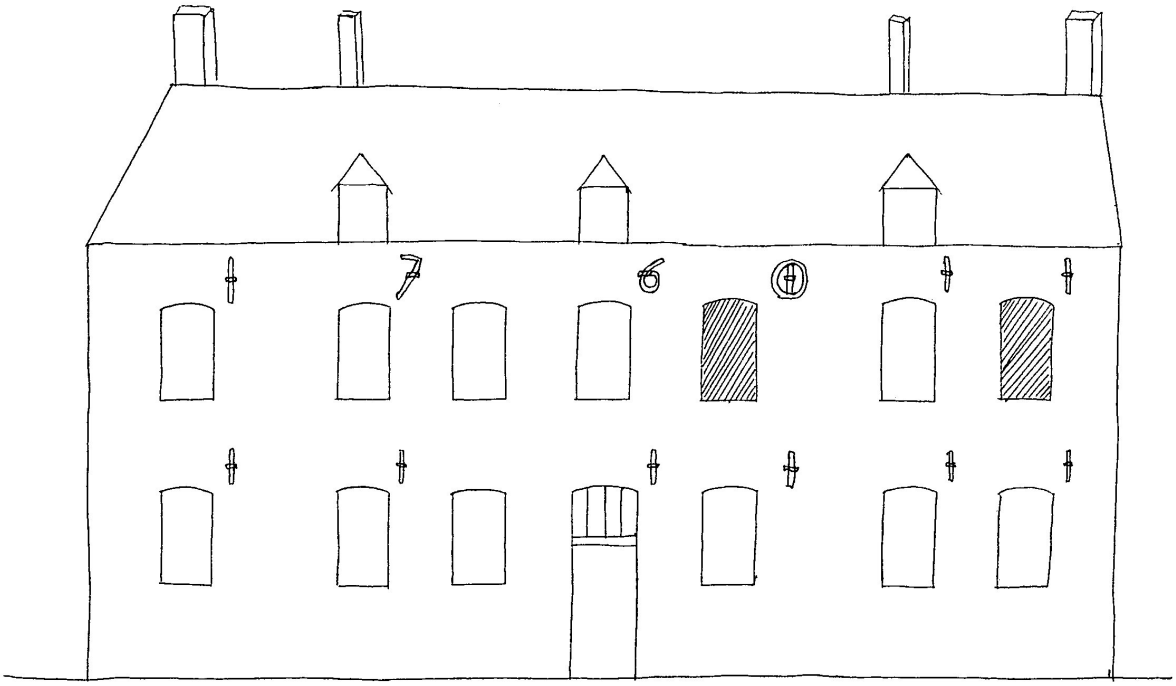

En 1787 il était en possession de la famille Sculfort, branche du Cateau, dont le chef s'intitule, dans divers actes conservés aux archives du Cateau et de Landrecies, Sculfort seigneur de Beaurepas ou, en ajoutant le nom du fief directement, comme le fait se présente souvent, Sculfort de Beaurepas. A cette époque, la seigneurie de Beaurepas avait perdu tous les caractères féodaux qui en avaient fait précédemment un fief noble et ce n'était plus qu'une terre de quelques hectares avec quelques habitations de paysans.

Bois l'Abbaye, *comme son nom l'indique, appartenait à l'abbaye de Fesmy. Le défrichement en a été achevé en 1793.*

Événements remarquables dont la Commune a été le théâtre.

La Commune de Rejet de Beaulieu n'existant que depuis quelques années, son nom ne peut se trouver dans aucun document historique. Pour savoir quels sont les événements remarquables dont elle peut avoir été le théâtre, il nous faut donc rechercher quels sont les événements historiques qui se sont déroulés dans le Cambrésis et en particulier entre Le Cateau et Landrecies.

Voyons d'abord quelle était l'organisation de la région autrefois : La ville du Cateau

[1] Le croquis est reproduit avec les scans du manuscrit. (ndt)

fut longtemps exempte d'impôts ; les privilèges dont elle jouissait et la facilité de s'y livrer à la contrebande y attiraient beaucoup d'étrangers. Le Cateau était gouverné, ainsi que la châtellenie, par un châtelain nommé par l'évêque et, en son absence, par un vice-châtelain. L'évêque était seigneur haut-justicier du Cateau et de la châtellenie. La ville était régie par le magistrat ou corps échevinal composé de sept membres. Les échevins, nommés par l'évêque, étaient juges civils et criminels. Ils connaissaient par voie d'appel et de réformation de toutes les sentences rendues en matière civile par les sièges inférieurs de la châtellenie. Cette châtellenie privilégiée, dont la ville était le chef-lieu, comprenait d'abord la banlieue, c'est-à-dire les villages de Pommereuil, Mazinghien, puis Mauroy et Reumont qui dépendaient de la haute-justice du Cateau et ensuite le bourg de Catillon et les villages de Bazuel,[1] Ors, St Benin, Montay. Elle s'étendait aussi sur une partie des paroisses de St Souplet, Molain et Sart. Le Cateau, Bazuel, Catillon et Ors n'avaient point de bailli ; la haute justice y était rendue par le mayeur et les échevins.*

Aux termes des lettres-patentes que le cardinal Dubois fit rendre en 1723, mais que le parlement de Flandre ne voulut pas enregistrer, et qui, cependant, furent transcrites au greffe du siège échevinal du Cateau, à l'insu des gens du Roi, ce petit pays dont les évêques, qui y avaient leurs plus belles possessions, se sont longtemps prétendus souverains, était moins une partie de la France qu'une dépendance du royaume de France. Il ne supportait point de maltôte ni quelques autres impositions. Sa cotisation était spécifiée dans le contingent des contributions publiques du Cambrésis, et il avait son bureau particulier. Toute disposition en matière de police ou de finance n'était exécutoire qu'après le visa de l'archevêque.*

Notre région fit partie du pays des Nerviens qui opposèrent une si grande résistance à Jules César et faillirent même le battre dans une bataille célèbre qui, au dire de certains écrivains, eut lieu sur les bords de la Sambre, à Catillon.

« Par où Jules César arriva-t-il sur le plateau de Catillon ? C'est là un point qu'il ne sera « jamais bien facile d'établir. Une partie de son armée remonta-t-elle la rive gauche de la Sambre « jusqu'au lieu de la bataille pour en nettoyer et assurer les accès au moins de ce côté, tandis que « l'autre débouchait par la route de Grougis, Mennevret et Mazinghien sur le plateau de la bataille ? « C'est possible et c'est même très probable. Une espèce de tradition qui subsiste encore dans le pays « prétend que César, embarrassé et arrêté par les murailles de branchages entrelacés qui couvrent le « pays et en forment encore aujourd'hui les clôtures, fit passer ses bagages à dos de mulets par un « petit sentier qui donne sur une vallée à travers les bois et qui s'appelle encore aujourd'hui la vallée « mulâtre en souvenir de ce fait. Ce sentier s'ouvre en effet entre Andigny et Ribeauville et se dirige « vers les plateaux qui dominent à droite et que couronne Catillon S/Sambre.

« Nous pensons après un examen très détaillé des lieux que le gros de l'armée dut déboucher « sur le plateau de Catillon entre ce point et la Louvière. Le lieu du passage et de la bataille serait au « point qui sépare la hauteur de Catillon du moulin de Briques, ce qui n'empêcherait pas que l'action « complète n'ait eu pour développement une étendue de deux kilomètres au moins sur les bords de la « rivière, c'est-à-dire de Mazinghien à Catillon en passant par la Louvière du côté des Romains, rive « gauche et de Bois l'Abbaye et le moulin de Briques, rive droite, du côté des Belges.

« Les Nerviens étaient, dit-on, au nombre de 318.000 confédérés. »

(Extrait de : 1e- campagne de César dans la Gaule-Belgique, an de Rome 697[2] par M. l'abbé Candel, secrétaire du comité archéologique de Senlis.)

Dans un ouvrage récent sur l'abbaye d'Hautmont, les frères Minon, s'appuyant sur l'opinion de Napoléon III sur la question et des recherches locales, placent le lieu de la bataille entre Hautmont et Boussières.

Au temps des Romains, le Camerensis pagus ou Cambrésis avait pour villes

[1] Dans cette monographie, Bazuel est systématiquement écrit avec un z. Sur ce qu'il faut penser de l'usage du s ou du z, voir la monographie de Basuel et l'ouvrage *Si Basuel m'était conté…,* Jean-Louis Bouvart, 1986. (ndt)

[2] C'est-à-dire en 56 av. J.C. ou en -55 avant notre ère si, comme les historiens, on compte une année zéro. Six ans plus tard, selon certaines sources, un petit village gaulois situé en Armorique résistait encore et toujours à l'envahisseur. (ndt)

importantes : Le Cateau,[3] Solesmes, Crèvecœur, Vaucelles.

De la domination romaine il passa à celle des Francs, puis il fut placé sous la dépendance de l'Allemagne comme le Hainaut. Il fut cédé à la France par le traité de Verdun (843), le Hainaut ne revint à la France que par le traité de Mersen (869). À cette époque Cambrai suivit les destinées du Hainaut. Lors du partage qui résulta de l'intervention de Louis le Germanique dans la querelle de son neveu Louis II empereur et roi d'Italie avec Charles le Chauve, en 862, Cambrai passa avec le Hainaut sous la domination de Charles le Chauve.*

Longtemps confondu avec le pays des Nerviens, le Cambrésis devint par la suite une province à part ; après la destruction de Bavai, Cambrai fut regardée comme la capitale de la Nervie, son évêché était primitivement l'évêché des Nerviens. Le Cambrésis fit de nouveau partie du Hainaut après la conquête française au XVIIe siècle.

L'évêché de Cambrai, établi vers l'an 390 fut érigé en archevêché en 1562. Cambrai nommait lui-même ses évêques. Il y avait en France des pays de Concordat français et des pays de Concordat germanique. Ces derniers avaient fait autrefois partie de l'Empire allemand ; parmi eux était l'évêché de Cambrai. Le Concordat germanique, conclu en 1448 entre le pape Nicolas V et l'empereur Frédéric III, admettait l'élection par les chapitres et les monastères, quelque fois la nomination par le pays, jamais par le souverain temporel. Mais ce droit fut peu à peu modifié, et beaucoup de chapitres* durent céder au roi le droit de nomination au siège cathédral ; le chapitre* de Cambrai se mit dans ce cas par une convention de 1682. Jusqu'à la Révolution, l'évêché de Cambrai resta exempt du droit de régale qui permettait au roi, pendant la vacance des sièges épiscopaux, de jouir de leurs revenus et de conférer les bénéfices qui en dépendaient.*

C'est vers le milieu du VIIe siècle que l'Evangile fut accepté sur les bords de la Sambre et de l'Escaut. Sous le régime féodal, les églises et les abbayes devinrent le refuge des opprimés ; elles s'enrichirent et devinrent puissantes ; les populations se groupèrent autour d'elles. Les moines défrichèrent les landes qui s'étendaient sur les rives des deux Helpes et de la Sambre.

Les Normands ravagèrent la contrée vers l'an 880 et les Hongrois en 953.

Au moment de partir pour les Croisades, les seigneurs, pressés d'argent, abandonnèrent ou vendirent aux églises ou à leurs propres vassaux, des terres et des droits.

Au XIIe siècle l'ordre des templiers commença à acquérir des propriétés dans le pays.

L'industrie linière fut créée en 1309 par Jean Baptiste Cambray de Cantaing.

En 1315 et 1316 une peste générale enleva les 2/3 des habitants de toute la terre. 15.000 personnes moururent à Cambrai et le fléau ne fut pas moins terrible dans tout le Cambrésis.

A peine était-on remis de cette terrible épreuve que la guerre éclata entre la France et l'Angleterre. Cette guerre eut d'abord pour théâtre le Cambrésis et elle y occasionna d'effroyables calamités.

Le roi d'Angleterre Edouard III, qui comprenait toute l'importance de la ville de Cambrai, vint l'assiéger en 1339 avec une armée de 80.000 hommes. La constance et l'habileté avec lesquelles les habitants lui résistèrent le déterminèrent à lever le siège. Mais en se retirant ses soldats ravagèrent toute la campagne et y commirent des cruautés qu'un chroniqueur nous résume ainsi : « *Les Anglois enforchoient fêmes gisant d'enfants, fêmes mariées « et bonnes filles, et aux gesnes enfants copoient à lung un pied, à l'aultre un poing, à l'aultre les « oreilles, aux autres le nez, et à aulcuns crevoient les yeux en disant : ché pour che qu'il vous « souvienne que le Roi d'Angleterre et les Anglois ont été en Cambrésis. »*

Edouard lui-même n'avait pas honte d'écrire à l'archevêque de Cantorbéry : « Nos gens « détruisent couramment en large de douze à quatorze lieues de pays, et tout le pays est moult

[3] Lapsus de l'auteur qui voulait sans doute parler de Cambrai, Le Cateau n'ayant été fondé qu'en 1001. (ndt)

« nettement de blés, bétail et d'autres biens. »

Jean de Hainaut et le sire de Fauquemont, qui servaient le roi d'Angleterre, s'étaient détachés du siège de Cambrai pour aller assiéger le château d'Oisy défendu par le sire de Coucy ; celui-ci les obligea à se retirer. De là le sire de Fauquemont vint au Nouvion et s'avança jusqu'à Origny Ste Benoîte qu'il prit et brûla, puis sur Guise qui fut aussi prise et brûlée.

En 1140, Nicolas le Beau fit élever vers la lisière sud du bois de Mormal, près de la Sambre, un château-fort qui fut la principale origine de Landrecies. En 1185 ces fortifications furent rasées par le comte Baudouin de Flandre. Cependant la ville s'agrandit peu à peu, elle fut mieux fortifiée ainsi que le château.

En 1423 le duc de Glocester[1] mit dans Landrecies une garnison anglaise qui y demeura quatre ans.

Vers la fin du XIVe siècle le Cambrésis était infesté de bandes qui dévastaient le pays. Leurs chefs se qualifiaient de capitaines du roi de France. L'un d'eux, Jean Blondel, prit, en janvier 1427, la forteresse de la Malmaison près Ors, bâtie vers le milieu du XIIIe siècle par l'évêque Nicolas II. Monstrelet rapporte que « ce capitaine, ayant bien pourvu la place de vivres et de gens, se mit à courir et à fouler le pays de Cambrésis et plusieurs autres en faisant maux inestimables. » Vendue peu après au duc de Bourgogne, la forteresse de la Malmaison fut rasée.

Vers 1437, les Ecorcheurs passèrent de la France dans les Pays-Bas. Des cadets ou des bâtards de familles nobles étaient souvent les capitaines de leurs bandes assez bien organisées. Ils ravagèrent quelque temps le Cambrésis et le Hainaut.*

En 1477, sous Louis XI, l'armée française, commandée par le prévôt de Paris et le maire de Bayonne, s'empara de Landrecies, l'incendia, et en détruisit les remparts en l'abandonnant.

Le XVIe siècle ne manqua pas d'apporter à nos ancêtres son contingent d'afflictions.

Dès l'an 1504, une secousse de tremblement de terre jeta l'épouvante dans tout le Cambrésis.

En 1515, ce fut le tour de la peste, qui sévit presque d'année en année jusqu'en 1521 et fut alors remplacée par la famine. L'hiver jusque là s'était montré fort clément. Mais le 12 janvier commença à geler « sy fort que merveille et neigea huit jours sans cesser. » En avril on fit à Cambrai une procession générale pour demander à Dieu un temps plus propice pour les biens de la terre, « car il faisoit si secq que riens ne venoit et valut le bled 22 gros le mencaud. »*

Aux horreurs de la famine s'ajoutèrent bientôt celles de la guerre ; c'était la lutte de François 1er contre Charles-Quint. Les troupes des deux rivaux pillèrent tour à tour le Cambrésis « devestant les femmes jusques à leur chemise, aussi bien les Françhois que les « Bourguignons. » Puis vinrent les Anglais et les Espagnols non moins pillards, et tous commirent tant de ravages que le prix de toutes choses en fut plus que quadruple !

Enfin « audit an (1523) il fit V ou VI jours de grande et véhesmente gelée, que tous les bleds « qui estoient en terre furent engellez, de sorte que nul bled ne creut cette année » et « en 1524 le bled « valait 26 patars le mencaud, les poix 18 deniers la pinte ; en 1525 le soille valait 20 patars le « mencaud, le soucrion* 22 patars, l'aveine 16 gros*, etc. On mangeoit partout le Cambrésis pain « d'aveine. On estoit toujours en pillerie, car les François prenoient tous les jours ce qu'ils pouvoient « sur le pays de Cambrésis et ceulx de Cambray. »*

Trois ans plus tard « environ St Jacques et St Cristofe,[2] un oraige se leva autour Cambray sy « terrible que en cuidoit que le monde deust finir. Il y cheyt pierres du ciel aussy grosses qu'éteuf, « lesquelles pierres firent tant de mal aux biens de terre que tout fut gatté autour de Cambray, quatre « lieues à la ronde. »*

---

[1] Il s'agit du duc de Gloucester, 2e époux de Jacqueline de Hainaut. In *Maubeuge, place de guerre*, Jean Glad, Publibook. (ndt)

[2] Saint Christophe est fêté le 25 juillet où il voisine Saint Jacques. http://pagesperso-orange.fr/g.bertin (ndt)

De 1528 à 1533, il régna un dérèglement des saisons tel que « n'eût été la durée inégale « des jours, on n'eût pas su reconnaître dans quelle partie de l'année on vivoit. » L'été semblait avoir pris la place des trois autres saisons pour régner perpétuellement et dessécher la terre par des chaleurs brûlantes. Aussi les récoltes mûrissaient avant d'avoir produit leurs graines et une multitude d'insectes leur faisaient d'ailleurs une guerre continuelle, de sorte qu'il en résulta une effroyable famine qui ne cessa qu'après ces cinq années. Jamais on ne vit plus grande misère ; « les pauvres gens remplissoient indifféremment leur ventre de toutes sortes de « choses, même des plus vilaines. »

La peste ne pouvait manquer de suivre une telle famine. Elle fit bientôt en effet des progrès épouvantables.

François 1er prit Landrecies en 1521 et en rasa les fortifications. Les habitants de Landrecies se retirèrent dans la forêt de Mormal après avoir mis le feu à leur ville. Le duc de Vendôme, qui commandait l'armée française, pilla Guise et Catillon.

Charles Quint fit relever les fortifications de Landrecies. Les Français y firent de nouveaux travaux de défense après l'avoir reprise en 1542. Catillon fut pillé de nouveau et un chroniqueur du temps explique ainsi ce qu'étaient alors les malheurs de la guerre : « Les « Français mirent le feu en aucuns chasteaux et maisons de belle structure et magnifiques bastiments ; « les ennemis mettoient le feu partout où ils pouvoient estre les maistres, comme assez témoignoient « les larmes et gémissements des povre laboureurs et gens de plat pays lesquels brulez et appovris « piteuzement se lamentoient. »

En 1543, Charles Quint assiégea de nouveau Landrecies et ne put s'en emparer ; la ville résista six mois aux Impériaux. Le traité de Crépy lui donna cette ville qu'il fortifia davantage.

Une armée de 10.000 Anglais qui allait rejoindre Charles Quint devant Landrecies traversa le Cambrésis et y commit les atrocités les plus révoltantes. Non contents de dépouiller les habitants de tout ce qu'ils possédaient, non contents de détruire leurs maisons, leurs bestiaux, leurs récoltes, ils tuaient tout ce qu'ils rencontraient, surtout les moines, les prêtres et jusqu'aux enfants à la mamelle.*

Qui pourrait dire toutes les calamités qui pesèrent sur nos aïeux durant ces longues années de guerre et d'anarchie. On ne savait même plus si l'on était Français ou Allemand, ou plutôt on était tantôt l'un tantôt l'autre, selon que le sort des armes rendait maître du pays l'Empereur ou le Roi.

La peste puis la famine désolèrent encore le pays en 1543 et en 1557.

En 1552, les Impériaux ayant mis la Picardie à feu et à sang, les Français, par représailles, vinrent exercer les mêmes cruautés en Cambrésis.

Un an après, ils revinrent sous la conduite du roi Henri II pour se rendre maîtres de Cambrai. N'ayant pu y parvenir, ils campèrent à Crèvecœur d'où ils « délogèrent de deux « heures à minuit et tirèrent vers le Castel en Cambrésis et partout où ils passoient boutoient le feu, « brulèrent plus de quarante vilaiges et faisoient tout le mal qu'ils pouvoient. » Ils brûlèrent le Cateau. Catillon fut de nouveau ravagé en 1555.

La trêve de Vaucelles, 5 février 1556, mit un terme à ces horreurs, la paix fut enfin signée au Cateau en 1559.

En 1575 le Cambrésis se souleva pour se soustraire à la domination espagnole, laquelle fut rétablie en 1595.

Un capitaine Huguenot [1], Dom Jean, se rendit maître du Cateau en 1491. Les protestants étaient nombreux au Cateau. Ils se rendirent indépendants de la souveraineté de l'archevêque de Cambrai et ils ne furent pas réduits sans peine. Près de là la forêt de*

[1] Dans son Histoire du Cateau, l'abbé Méresse indique qu'en 1491, « La ville fut occupée par surprise par un aventurier, « Jean Chevuillon » qui s'y installa avec une grosse garnison. Cette date doit être une erreur, le terme Huguenot n'apparaissant qu'après. Les troubles religieux au Cateau eurent lieu en 1566.

Mormal servit de refuge aux protestants traqués. Plus tard les Gueux s'y retirèrent pendant la lutte pour l'indépendance des Belges contre la tyrannie de Philippe II.

Le blocus (forteresse) de Catillon, le haut blocus de Toillon de la Groise et le petit blocus de Tassometz (ou Crapometz ?)[1] *de Rejet de Beaulieu sont signalés en 1617. Il faut en conclure : 1° que le château auquel Catillon doit son nom avait alors disparu ; 2° qu'une seule de ces forteresses rurales ne suffisant pas pour la sécurité du village on en avait élevé trois pour les trois agglomérations principales. Généralement on élevait ces fortins dans les bois ou bien près d'une rivière ou d'un étang.*

Toute la partie du Cambrésis avoisinant le Cateau fut ravagée par le comte de Quinsé gouverneur de Guise qui y fit irruption le 9 juin 1637 avec 400 cavaliers, 300 hommes d'infanterie du régiment de Plessis-Praslin et 300 hommes de la milice du pays. A Catillon, Bazuel, etc. il enleva 40 paysans, 45 chevaux, du bétail, des charrues et beaucoup d'autre butin.

« Le païs avait une telle épouvante que les chemins sont tout couverts de leurs chariots qui se « retirent en grands désordres. Le comte de Quinsé a renvoyé sans rançon quatre desquels ont été « pris, plus de femmes et d'enfants sans avoir permis qu'on leur fit aucun outrage. De mémoire « d'homme, l'épouvante n'a esté telle dans Flandre telle qu'elle est à présent. Les habitants fuyant « d'une ville à l'autre puis revenant d'où ils estoient partis, et ne scachant enfin où trouver de la « seureté. »

Après le passage du gouverneur de Guise, un détachement de l'armée française du cardinal de la Valette qui venait de prendre Landrecies après quinze jours de tranchée ouverte se porta sur le Cateau, occupa Catillon et ses environs en fin juin et juillet 1637. Le chef de ce détachement était le duc de Candale qui, après s'être emparé du Cateau, alla rejoindre Turenne plus au nord, tandis que l'armée de la Valette descendait la Sambre ruinant tout sur son passage.

Lassés des courses de la garnison française de Landrecies, les Austro-Espagnols résolurent de la reprendre et une armée sous le commandement de l'archiduc Léopold se présenta pour en faire le siège. Il divisa son armée sur la rive droite de la Sambre : une partie au Favril, l'autre à Catillon et la Groise sous les ordres du général Bex. Enfin un corps d'Espagnols était posté à Vendegies-au-Bois. L'attaque commença le 27 juin 1647 et quelques jours plus tard la mésintelligence des maréchaux français Gassion et Rantzan lui livrait la place.

En 1649 le comte d'Harcourt campa un mois au Cateau.

Les habitants de notre malheureuse contrée étaient si saccagés par les Français et les Espagnols qu'au bout de dix ans de misères ils avaient inventé un moyen ingénieux, mais fort coûteux, d'éviter le pillage. De 1645 à 1659 ils s'assuraient des sauvegardes militaires prises tantôt dans un parti tantôt dans l'autre, selon la chance des armes. Ces sauvegardes demandaient un prix fort élevé ; mais leur protection donnait du moins un peu de sécurité. Les habitants les payaient et pour pourvoir à ces dépenses convenaient d'accepter des taxes supplémentaires ; le plus souvent elles frappaient les bestiaux. Les belligérants se faisaient de sérieux profits de cette guerre désastreuse. Ils exploitaient la contrée sans pudeur. Aux communes qui étaient ainsi protégées moyennant finances, des cartes de sûreté étaient remises et quand elles avaient acquis bien cher une tranquillité presque aussi ruineuse que la guerre, survenaient des bandes de brigands, mercenaires déserteurs qui avaient abandonné leurs capitaines pour se livrer plus facilement à la rapine, reîtres sans pitié et sans conscience accourus à la curée du fond du Tyrol ou de la Souabe, encore plus malfaisants que les troupes régulières, malgré les coupes réglées et les impositions systématiques de ces dernières.

Le passage des troupes et des bandits n'était pas encore suffisant. Les pays disputés

[1] L'interrogation est de l'auteur. Le lieu-dit Crapometz est connu. . (ndt)

étaient pressurés par toutes sortes d'exacteurs qui, se relayant, levaient tour à tour des taxes plus ou moins fortes, mais avec une égale rigueur, tantôt au nom d'un prince, à titre d'emprunt, tantôt au nom d'un chef ennemi, comme contribution extraordinaire.

Les denrées, les moissons étaient enlevées, les meubles emportés ou brisés, les troupeaux emmenés ou égorgés par les fourrageurs. La disette croissait de jour en jour, les maladies infectieuses fauchaient ceux que la famine épargnait.*

Chaque habitation rurale était une petite forteresse, surtout quand elle était isolée. Les murs en étaient épais. Une petite fenêtre carrée, attenante au toit, et que d'épais croisillons partageaient en quatre lucarnes, éclairait parcimonieusement l'intérieur. La porte, garnie de clous à larges têtes, se fermait en dedans avec de gros verrous ; elle se composait de deux parties mobiles et indépendantes d'égale grandeur tournant sur d'énormes tourillons et au besoin assujetties l'une à l'autre par une forte barre de fer. En cas d'alerte, le père, qui avait ouvert la partie supérieure de la porte explorait la campagne du regard et restait à cet endroit le plus périlleux ; ses fils gardaient la fenêtre, la cheminée, tous munis de faux, d'épieux, approvisionnés de pierres et parfois d'eau bouillante.

Mais ces armes primitives étaient impuissantes à arrêter la furie des envahisseurs. La résistance isolée offrait trop de dangers ; ceux-là seuls s'y risquaient qui étaient réduits au désespoir. Les paysans se réfugiaient dans les bois et les marais, dans leur église et leur cimetière fortifiés, dans les blockhaus qu'ils avaient construits surtout au XVe et au XVIe siècles. C'est l'origine de tous les endroits appelés « le Blocus. » Chaque localité avait au moins un fortin et souvent plusieurs.

En 1654, Turenne venant de Guise campe à Catillon. Mais les environs du Cateau sont si désolés par les courses des gens de guerre que l'armée de Turenne n'y peut vivre. Longeant la forêt de Mormal, il laisse Landrecies à droite et va faire le siège du Quesnoy qui capitule en juillet.

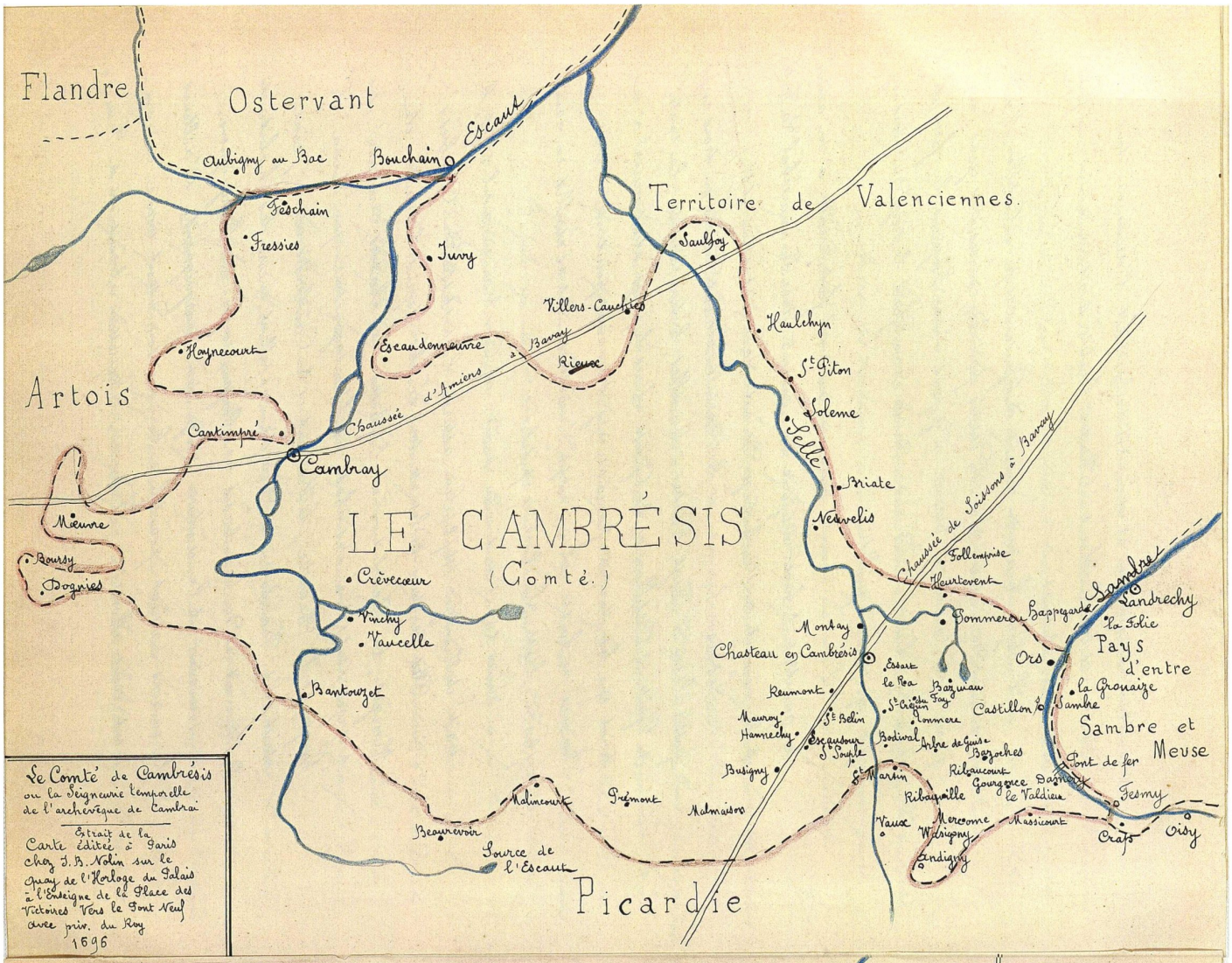

Le Comté de Cambrésis ou la Seigneurie temporelle de l'archevêque de Cambrai

Extrait de la Carte éditée à Paris chez J. B. Nolin sur le Quay de l'Horloge du Palais à l'Enseigne de la Place des Victoires Vers le Pont Neuf avec priv. du Roy 1696

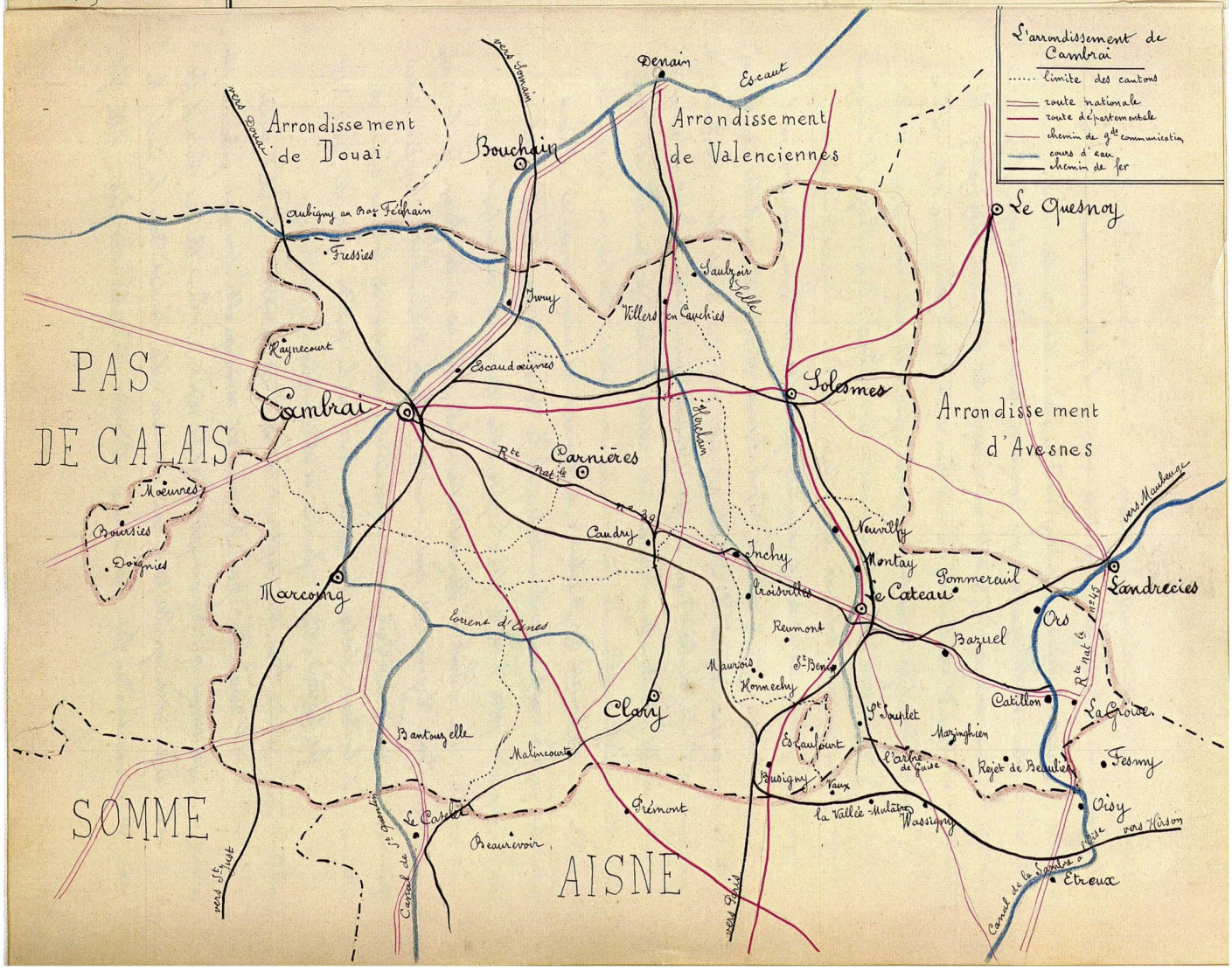

L'année suivante, Turenne qui avait fait prendre à son armée ses quartiers d'hiver à Guise se concerte avec le maréchal La Ferté et ils viennent mettre le siège devant Landrecies (18 juin 1655.)

Les 30.000 hommes de leur armée étaient divisés en trois corps postés : l'un à Fayt, l'autre à Maroilles, le troisième sur la route de Guise à Catillon et la Groise. Mais le pays était ruiné à ce point que les troupes françaises n'y trouvaient point de vivres. Turenne ne laissa qu'un corps d'investissement et établit un camp plus à l'est. La place capitula.

Louis XIV s'étant rendu maître de Cambrai en avril 1677, le traité de Nimègue (1678) lui assura la possession du Cambrésis.

Plus de deux siècles se sont écoulés depuis le traité de Nimègue, la Révolution a bouleversé les classes, renversé des préjugés, supprimé des abus, et l'antagonisme qui divisa si longtemps la Picardie, le Hainaut et le Cambrésis est à peine éteint. Les « Franchots » de Picardie appellent encore les habitants du Hainaut et du Cambrésis les « Boyaux rouges » ou « Bourguignons » en souvenir de la ceinture rouge des Bourguignons. D'ailleurs les ouvriers partant pour faire la moisson disent encore couramment : « nous allons en France ». L'expression « le vent est de France » a aussi la même origine.

Dans le Cambrésis même il faut croire que les villages voisins n'étaient pas toujours d'accord ou bien qu'ils aimaient à exercer leur esprit gaulois aux dépens de leurs voisins. Chaque village avait un sobriquet. On disait par exemple : les « Noirs » de Mazinghien, les « Foireux » du Cateau (ce nom leur vient, dit-on, de ce que cette ville a le privilège d'avoir une franche foire chaque mois, ce qui était beaucoup à une certaine époque) ; les « Endormis » de Bazuel (sobriquet octroyé aux habitants de ce village parce qu'un jour d'adjudication publique ils arrivèrent trop tard pour l'achat d'un bois communal qui passa en d'autres mains.)[1] *Les habitants de Neuvilly et d'Ors sont quelque fois appelés les « Louches à pot. »*[2] *On dit aussi les « Mendiants » de S*[t] *Souplet, les « Gueux » et les « Glorieux » de Catillon*[3] *(c'est qu'autrefois les gens du village avaient une certaine fierté quoique leur sol peu fertile ne donnât que de médiocres récoltes.) Voulait-on rappeler la méchanceté des bûcherons de Mennevret, on racontait qu'ils allaient à la messe avec leur serpe, ils la déposaient sur un billot placé à la porte d'entrée de l'église et la reprenaient en sortant.*

Sous l'administration française et à la faveur de la paix dont il jouissait, après tant d'épreuves, le Cambrésis changea totalement d'aspect, tout semblait lui promettre de longues années de bonheur lorsqu'il connut encore à la fin du règne de Louis XIV les horreurs de la famine et de la guerre.

« L'an mil sept cent et neuf, qu'on appela la chère année ou l'année du grand hiver, a été « remarquable par une gelée des plus excessives qui dura près de trois mois… La veille des Rois[4] *il fit « une très grande pluie qui continua bien avant dans la nuit, le matin on fut bien étonné de voir une « gelée très forte. Elle fit cesser tout à fait le commerce, les gens de mestier ne pouvoient plus « travailler ; ce n'étoit qu'à force de feu dans les caves qu'ils pouvoient faire leur travail ordinaire… « Une si grande froidure causa beaucoup de ravages. Une grande partie des arbres fruitiers, « principalement les noyers et les vignes, furent exterminés… Le gibier en souffrit beaucoup et il est « étonnant comme le poisson put se conserver dans les étangs et dans les rivières tant elles étoient « gelées… Il tomba cet hiver beaucoup de neige. Les liseurs d'almanach espéroient à chaque quartier « de lune un changement de temps qui seroit plus favorable ; mais ces sortes de livres mentoient « encore plus cette année que les autres.*

---

[1] Le détail de cette histoire est raconté dans l'ouvrage précité *Si Basuel m'était conté…* (ndt)

[2] On dit aussi les *enragés* d'Ors, comme précisé dans la monographie de ce village. (ndt)

[3] Dans la monographie d'ors, on parle des *gueux-glorieux* de Catillon. (ndt)

[4] Probablement la veille de la fête des Rois. L'épiphanie, fixée longtemps au 6 janvier, a été reportée en France, par indult (privilège) du cardinal Caprara du 9 avril 1802, au deuxième dimanche suivant Noël. http://www.ceremoniaire.net. En l'occurrence, ce n'était pas encore le cas : il s'agit donc ici du 5 janvier. (ndt)

« Enfin, l'air plus doux attendu d'un chacun arriva le dix-huitième jour de mars, il dégela une « bonne fois… La campagne étoit délivrée de toutes ses neiges, les laboureurs faisant une revue de « leurs terres, s'aperçurent que la racine des grains était pourrie. Peu de terres furent à l'abri de ce « malheur. Le blé valoit quatre florins le mencaud, mais quand on sut que tout étoit manqué, il monta « à un très haut prix. L'orge, l'avoine, les pois, les fèves, le son, devinrent le manger ordinaire des « pauvres. La famine étoit générale, il ne venoit pas de blé des autres provinces. Une seule chose a « beaucoup assisté le peuple, on amenoit assez bonne quantité d'un certain grain qu'on appelle de la « pamelle ; je crois que l'on alloit chercher cela en France. »*

Plusieurs maladies suivirent cette famine, particulièrement une fièvre pourprée qui ravagea le Cambrésis.

Enfin le terrible fléau cessa ses ravages ; mais la guerre désolait le nord de la France. Les armées de Louis XIV avaient cessé de faire trembler le monde ; les alliés, commandés par Malborough et par le prince Eugène, les pressaient de toutes parts et avaient pu entamer nos frontières.

En 1711, une nombreuse armée d'Anglais, de Hollandais, d'Allemands et de Portugais vint fondre sur nos contrées. Ces bandes ressemblaient plutôt à des hordes barbares qu'à des troupes disciplinées. Campées entre le Cateau et Landrecies elles répandirent l'effroi dans tous les villages voisins par leurs cruautés, leurs rapines et leur ardeur pour la destruction. Un seul trait suffira pour faire comprendre jusqu'où allait le mauvais génie qui semblait les pousser au mal. Après avoir pillé et saccagé plusieurs villages, ne respectant pas plus les églises, les monastères et les châteaux que les habitations des gens les plus pauvres et les plus inoffensifs, brûlant registres, archives communales et ornements d'églises, ils se ruèrent sur Maretz, dans la nuit du 14 juillet 1712 en poussant des hurlements capables d'effrayer les plus intrépides. Les habitants, à leur approche, crurent trouver dans le cimetière un asile inviolable pour eux et pour leurs bestiaux ; ils n'y furent pas longtemps en sûreté ; les farouches Anglais se mirent à les massacrer. Alors ils se précipitèrent dans le clocher au nombre de près de 300. Mais ces dignes fils de ceux qui avaient brûlé Jeanne d'Arc, sans hésiter un seul instant, y mirent le feu, et hurlant comme des bêtes fauves, imitant les contorsions et les cris que la douleur et le désespoir arrachaient à ces malheureux, ils sautaient et dansaient autour du clocher qui bientôt enveloppa de ses flammes ou écrasa sous ses ruines tous ceux qui s'y étaient réfugiés. Puis ces tigres, non encore rassasiés de sang et de carnage, se répandirent par toutes les rues pour achever leur œuvre de destruction. Tout ce qui tomba sous leurs mains fut massacré ou brûlé. Le peu de personnes qui échappèrent à leur férocité en fuyant dans les bois, se virent réduites à la plus complète misère, au point que pour cacher leur nudité elles durent se couvrir d'herbes et de feuillage. Sans abri, sans nourriture, épuisées de douleur et d'effroi, elles n'osaient pas sortir de leur retraite pour venir contempler la scène de désolation que présentait alors leur village. Les officiers anglais eux-mêmes eurent honte d'un pareil exploit, ils le désapprouvèrent hautement et, pour en adoucir les conséquences, autant qu'il était en eux, ils donnèrent de l'argent, des vivres et jusqu'à leurs propres habits.

A la lecture de ce qui s'est passé à Maretz, on peut juger de ce qui se passa à Rejet de Beaulieu proche du camp de ces forcenés, ravagé sans doute un des premiers. C'est vraisemblablement à cette époque que les habitants, après s'être réfugiés dans les bois, s'adonnèrent à la fraude rendue facile dans la région grâce aux exemptions d'impôts de la châtellenie du Cateau et aux immenses bois qui s'étendaient d'une part sur tout le Hainaut jusqu'aux Ardennes et d'autre part sur la Picardie dans la direction de St Quentin.

Heureusement la victoire de Villars à Denain (24 juillet 1712) chassa les ennemis du territoire français et le Cambrésis put enfin jouir pendant quelque temps des bienfaits de la paix.

Catillon produisit à l'archevêque en 1715 : 4.060 livres 19 sous 7 deniers en argent, 955 mencaudées 2 boisseaux de blé, 990 mencaudées 1 boisseau 3 pintes d'avoine et 512

chapons.

L'année 1740 est encore une de celles qui ont laissé dans l'esprit de nos populations le plus triste souvenir : « La gelée commença le 6 de janvier, le même jour que celle de 1709, elle dura « jusqu'au 9 de mars. Elle ne fut pas moins rude ni moins opiniâtre que celle-cy, on a même remarqué « qu'elle le surpassa pendant quelques jours, principalement le samedy, 9 janvier, le dimanche et le « lundi suivants. Le 10 de ce mois, il fit un si grand vent de bise qu'il était presque impossible d'y « résister. Plusieurs voyageurs, que la nécessité a obligés de se mettre en chemin ces trois jours, sont « morts de froid… L'orge de mars, dans le temps de la semaison, a valu 24 florins la rasière ; la « pamelle, 19 florins la rasière ; le bled, 12 florins le mencaud ; le soucrion*, 8 florins la rasière ; « l'avoine, 4 florins ; le beurre, 14 patars la livre ; les œufs, 10 patars le quarteron* ; la viande, 7 « patars la livre ; le pain, 18 patars…*

« Le 18 juillet 1740 on commença à faire la garde dans les villages ; cinq hommes, jour et nuit, « étaient de garde. Ce n'était pas sans raison, car la campagne commençait à se remplir de voleurs. « Après la moisson, il n'y avait plus que trois hommes depuis une heure devant le soleil couché « jusqu'à une heure après le soleil levé.

« Dans le même mois on ne vendoit plus de blé aux paysans sans le billet de leur pasteur, signé « du mayeur qui devait marquer le nombre des personnes dont la famille était composée et leurs « besoins.

« Le 3 d'octobre, le Magistrat fit défense de faire du pain mollé, pain blanc, gâteaux, tartes, « échaudées, poudre à poudrer les cheveux, etc.*

« Le roi déchargea de tous droits et impôts ceux qui amèneraient du grain dans le royaume de « France.

« Au commencement de l'an 1741, le Magistrat défendit de mendier après le soleil couché. « Avant cette défense, les pauvres, principalement les honteux, mendiaient jusqu'à deux heures de « nuit, ce qui occasionnait quelquefois des vols.*

« Les magistrats du Cambrésis firent distribuer aux pauvres de la campagne du riz à « proportion de ceux de chaque communauté. »*

Malgré les généreux efforts des administrations locales, joints à ceux des riches, des nobles et du clergé, la misère fut extrême et beaucoup de personnes moururent de faim. Tout servait d'aliments : les chiens, les chats, les herbes, les racines et les fruits sauvages, les glands même que l'on disputait aux animaux. Il y eut à Cambrai jusqu'à 8.000 indigents sans pain et l'on y compta 1.200 décès en cette malheureuse année.

Comme si tous ces maux n'eussent pas suffisamment affligé le pauvre peuple, une crise commerciale vint s'y ajouter : on fut douze ans sans vendre de toiles. Les effets de cette crise furent un peu atténués par l'occupation que les ouvriers trouvèrent aux travaux de terrassement de la route du Cateau à Cambrai ; on les payait à raison de 12 sous par jour. Ceux qui étaient trop éloignés de leurs demeures couchaient sur la terre, s'abritant comme ils pouvaient. Tous les transports de terre, pour les déblais et les remblais, se firent au moyen de brouettes.

Vers cette époque, le travail du lin a dû être une des principales ressources de la région. Catillon et ses environs fournissait le fil le plus fin. On peut dire qu'il rivalisait avec le fil de l'araignée : une longueur de 3.600 ^{m} ne pesait que 5 grammes. Toutefois les salaires n'étaient guère élevés : les mulquiniers ne gagnaient guère que 10 sous par jour, les meilleures fileuses presque autant, les autres ne dépassaient pas 5 ou 6 sous. Elles faisaient leur apprentissage dès l'âge de 6 ou 7 ans.

Avec des salaires aussi peu élevés, la nourriture ne pouvait être fort délicate. Le pain formait la base de l'alimentation, mais quel pain ! Le blé, souvent mal récolté, était presque toujours de mauvaise qualité et les riches se réservaient le meilleur. Il n'était que grossièrement écrasé dans les moulins et l'on ne s'amusait pas à séparer le son de la farine. Dans les mauvaises années on faisait du pain de seigle, d'orge, d'avoine et même de féverolles.*

En 1770 eut lieu la première tentative de séparation de la Groise, hameau de Catillon

érigé en commune par la loi du 13 juin 1841.

En 1780 les Etats du Cambrésis disaient : « Tous les habitants en sont pauvres, leur « caractère d'ailleurs ne les porte pas à l'industrie ; quelques soins que se soient donnés les « administrateurs pour les y exciter, ils n'ont jamais eu la satisfaction de les voir réussir. »

En 1788,	*un poulet se vendait*	*12 patars ou 15 sous*
	un chapon	*16 patars ou 20 sous*
	un dindon	*24 patars ou 30 sous*
	un couple de perdrix	*12 patars*
	un bon lapin	*10 patars*
	un fort porc	*24 florins*
	le beurre valait	*1^{F},50 le kilog.*
	le quarteron d'œufs*	*0^{F},50*

Ce ne fut que vers 1789 que des fabricants de toiles allant chercher du fil en Hollande rapportèrent quelques pommes de terre dans leur valise et propagèrent sa culture.

La bière valait 1 patar la pinte, cependant on en buvait peu.

Le café ne fut connu que plusieurs années après la Révolution.

Le sucre ne paraissait que sur les tables opulentes. En 1761 le sucre était si peu employé qu'on n'en trouvait que chez les pharmaciens à titre de remède ou tout au fond de l'armoire chez les paysans les plus aisés.

Quant aux vêtements ils étaient faits de grosse toile de chanvre ou d'étoupe, car le drap coûtait trop cher et le coton n'était pas encore d'un usage assez répandu. La coiffure était le chapeau à la russe ou tricorne et quelque chose qui avait à peu près la forme du bonnet de police. La chaussure ordinaire consistait en gros sabots rouges ou en souliers découverts à boucles de cuivre ou d'argent suivant la position de fortune.

Les dimanches et les jours de fêtes, les hommes qui jouissaient d'une certaine aisance portaient habit de drap et culotte de panne grise, des bas de fil blanc ou gris, un gilet de drap rouge descendant jusqu'au dessous des hanches et orné de larges boutons avec fleurs de lis. Le col était haut, raide, sans nœud et attaché par-derrière au moyen d'une boucle. On portait les cheveux assez longs avec une queue qui pendait jusqu'au milieu du dos, le tout soigneusement poudré.

Les étoffes, beaucoup plus solides que les nôtres, duraient très longtemps. A moins d'absolue nécessité, on n'avait que deux vêtements principaux en sa vie : pour la 1e communion et pour le mariage. Ils s'usaient peu puisqu'on ne les mettait qu'aux jours de fêtes.

Pour aller à l'église, les femmes s'affublaient de failles ou dominos, pièce d'étamine noire en carré long qui recouvrait la tête et les épaules et était fixé par une épingle sur l'estomac, de manière à laisser à peine entrevoir le visage. Ou bien elles se couvraient de mantelets à capuchon également faits d'étamine noire remplacée plus tard par l'indienne de couleur.*

Les principales mesures en usage dans le Cambrésis étaient :

pour les longueurs :	*la ligne, qui valait*	*0^{m},002*
	le pouce	*0^{m},026*
	le pied	*0^{m},311*
	l'aune de Cambrai*	*0^{m},729*
	l'aune de France*	*1^{m},188*
les mesures de surface étaient :	*la pinte, qui valait*	*2^{a},21*
	la boisselée (4 pintes)	*8^{a},86*
	la mencaudée (16 pintes)	*35^{a} 46*
	la rasière (1 menc. ½)	*53^{a},19*
	le muid (16 mencaudées)	*5^{ha},67^{a}.*

pour les graines on avait :	*la pinte, d'une capacité de*	*3^{l},46*
	le boisseau (4 pintes)	*13^{l},85*
	le mencaud (4 boisseaux)	*55^{l},42*
	la rasière (1 mencaud ½)	*83^{l},13*
	le muid (16 mencauds)	*8^{hl},87^{l},72*
pour les liquides, c'étaient :	*la potée qui valait*	*0^{l},11*
	la pinte (4 potées)	*0^{l},45*
	le pot (4 pintes)	*1^{l},80*

La livre de Cambrai pesait 474 gr., elle se subdivisait en 16 onces ; l'once pesait 30 gr.

Il y avait deux espèces de monnaie : la monnaie Parisis frappée à Paris et la monnaie Tournois frappée à Tours. La monnaie Parisis était plus forte d'un quart, de sorte que 20 livres Parisis valaient 25 livres Tournois. Un florin valait 120 patars ou 25 sols tournois

la livre valait	*20 sols*
un sol valait	*12 deniers*

le patacon, monnaie des Flandres, valut d'abord 48 sous et monta ensuite à 58. Le patar valait 0^{F},0625 ou 5 doubles. 4 doubles valaient 1 sou.

Dans le Cambrésis, le marquis d'Estourmel fut chargé de la convocation, lors des élections pour les Etats généraux de 1789, malgré les réclamations de l'archevêque. Le 27 mars il convoqua les trois Etats. A Cambrai, les assemblées primaires eurent lieu par corporations pour les individus incorporés ; le reste s'assembla séparément.

Les députés se réunirent le 7 avril devant le Magistrat. Le 10 on procéda à la lecture des cahiers et à l'élection des députés ; presque tous ces députés furent des marchands. Le 14, les trois Etats s'assemblèrent en l'église abbatiale de St Sépulcre sous la présidence du marquis d'Estourmel. Puis les trois ordres se séparèrent. Le clergé, présidé par Ferdinand de Rohan, choisit pour secrétaire Desenne, chanoine de Ste Croix ; l'archevêque proposa l'abandon des privilèges pécuniaires du clergé, proposition qui fut bien accueillie. Puis on élut pour député Bracq, curé de Ribécourt. La noblesse, présidée par d'Estourmel, élut pour secrétaire Cordier de Caudry ; le marquis d'Estourmel fut élu député et le suppléant fut de Sars du Catelet.*

Le tiers-état, sous la présidence de Bouchelet de Neuville, prit pour secrétaire l'avocat Lallier et élut pour député Charles Mortier, négociant au Cateau, et Delambre, fermier à Boiry Notre Dame et pour suppléant Maronnier, fermier à Eslincourt. Le tiers-état du Cambrésis demande qu'il soit fait défense « de donner des coups de plat de sabre ou de bâton aux « soldats, ces sortes de punitions ne pouvant se concilier avec l'esprit et le caractère de la nation « française » et réclame la liberté de la navigation, la suppression des droits sur les charbons étrangers, l'uniformité des poids et mesures, l'établissement d'une société d'agriculture et d'une chambre consulaire à Cambrai. Tous les baillages souhaitent la liberté de commerce intérieur et le reculement de la ligne de douane à la frontière.

Le 15 janvier 1790 l'Assemblée Constituante efface la division historique et géographique des provinces et divise le territoire en 83 départements partagés en districts et subdivisés en cantons. Cambrai ne put obtenir la formation d'un département dont Cambrai fut le chef-lieu. Le chef-lieu du département du Nord fut Douai et il y eut 8 districts ayant pour chefs lieux Avesnes, Le Quesnoy, Valenciennes, Cambrai, Douai, Lille, Hazebrouck et Bergues.

Le 19 7bre 1789, le Chapitre de la métropole proteste contre les décrets du 4 août qui suppriment la dîme* et désapprouve d'Estourmel d'avoir renoncé aux privilèges du Cambrésis dans la nuit du 4 août. Le député invoque pour excuse la contagion de l'enthousiasme.*

Le 19 janvier 1791, une loi de l'Assemblée Constituante aliéna au profit de la commune de Catillon les biens nationaux de son territoire pour la somme de 547.980^{F}. Ces biens furent

partagés en 1793.

En 1792 on n'entendait parler partout que de vols, de massacres et d'incendies ; l'ordre ne se maintenait en certains endroits que par la présence de la force armée. Ceux qui jusque-là avaient eu tout pouvoir et tout respect étaient accablés d'injures et de menaces. La confiance, qui est l'âme du commerce, n'existant plus, tous les ouvriers étaient sans travail. La disette sévissait au point qu'on enleva des moulins et de chaque ménage les blutoirs et les tamis afin d'empêcher de séparer le son de la farine pour faire « du pain à l'aristocrate. »

Des misérables comme il en surgit toujours dans les moments de troubles profitaient du désordre général pour se livrer impunément à tous les crimes. Parmi eux, « les chauffeurs » inspiraient une terreur universelle. Ils envahissaient les maisons, principalement celles dont l'isolement se prêtait le mieux à leurs desseins et chauffaient les pieds des habitants pour leur faire déclarer l'endroit où était déposé leur argent. Une de ces bandes, recrutée parmi les fraudeurs des environs, avait son repaire dans les bois de Catillon.

Le nom de Catillon paraissant sans doute trop aristocrate à certains jacobins, cette commune fut appelée en 1793, « Egalité-sur-Sambre ».

La Terreur fit aussi des victimes dans la région. Preux, né à Montay en 1731, nommé curé à Catillon en 1774, doyen de chrétienté en 1781, refusa le serment en 1791, sortit de France, y rentra en 1793, fut arrêté en 1794, condamné à mort comme émigré rentré par une commission militaire établie à Valenciennes le 27 8bre 1794, exécuté le lendemain.

En août 1793, Valenciennes était pris par les alliés (28 juillet) après un siège de 87 jours dont 42 de bombardement. Le Cateau et Le Quesnoy étaient investis. Vers le 17 août, Cambrai était l'objet d'une démonstration de la part de l'ennemi qui se retira après une seule sommation. L'armée coalisée, composée d'Autrichiens, d'Anglais et de Hollandais se divisa : le duc d'York se dirigea vers Dunkerque, les Autrichiens sur Le Quesnoy et Maubeuge. Le général Ihler qui avait mandat d'occuper la forêt de Mormal ne put empêcher la marche de Cobourg et l'abandon de la forêt de Mormal livrait les rives de la Sambre. Cobourg cerna Le Quesnoy avec 17.000 hommes. Le bombardement commença le 2 7bre ; la ville fut incendiée, le général Goules commandant du Quesnoy fut blessé par un éclat d'obus. Le 10, sur 65 bouches à feu qui défendaient la place, il n'en restait plus que 4 en état de servir. La garnison capitula le 11 7bre avec les honneurs de la guerre, au moment même où le général Ihler venait à son secours avec des troupes des garnisons d'Avesnes et de Maubeuge. Ces troupes rencontrèrent l'ennemi à Preux-au-Bois et furent ramenées par les alliés sous le canon de Landrecies. Les habitants de Landrecies se plaignirent amèrement de l'incapacité d'Ihler. « Le 11 7bre seulement, jour de la reddition du Quesnoy, arrive une division de 20 à 22.000 hommes « sous les ordres du général Ihler, le même qui le 17 août précédent avait évacué la forêt de Mormal « sans la défendre ; et l'expédition a eu le succès qu'on avait prévu. »

Le plan de campagne des alliés consistait à prendre Landrecies et à marcher ensuite directement par Guise et Laon sur Paris.

Dès le 2 août, on ordonne de faire sortir de la place toutes les bouches inutiles. Le 12 août un décret ordonne l'arrestation des suspects à Landrecies. Courtois, commandant temporaire de Landrecies, y arrive le 13. Le général Fromentin, chargé d'observer les mouvements de l'ennemi autour de Landrecies, protège l'approvisionnement de Landrecies qui est terminé le 20 7bre. Les Autrichiens pillent les environs, notamment Catillon, Fesmy et Etreux.

Le 8 et le 11 8bre, le général de brigade Cordelier, qui avait reçu l'ordre de s'enfoncer dans la forêt du Nouvion, obtient deux petits avantages sur les coalisés. 150 uhlans s'étant avancés sur Catillon pour piller furent dispersés avec perte par le 3e bataillon de la Meurthe appuyé par une charge du 6e régiment de cavalerie.

De son côté, Fromentin enveloppa plusieurs partis ennemis entre Prisches et Beaurepaire tandis qu'il lançait des patrouilles de cavalerie dans les bois autour de la route

de Guise à Landrecies.

Toutefois ces succès partiels laissaient les Autrichiens dans leurs positions d'où la bataille de Wattignies ne les délogea point. Vers la mi-mars 1794, ils étaient établis sur la Sambre supérieure à Ors et Pommereuil dont ils avaient fait une espèce de réduit en avant du Cateau. Les Français tenaient tant bien que mal sur la route de Guise autour de Catillon. Fromentin pousse à cette époque diverses reconnaissances.

Le 29 mars 1794, sur l'avis de Fromentin, une action fut engagée entre les troupes républicaines et les armées autrichiennes qui avaient le passage de la Sambre. Après plusieurs coups de canon tirés avec justesse en plein camp ennemi par nos artilleurs, le 1er bataillon de St Denis eut ordre de charger. Impatient de se montrer, avide de succès, il fonça avec furie, franchit tous les obstacles et força le pont de Catillon que nos troupes passent aussitôt sous le feu de 6 pièces, et le général de brigade Soland, sur l'ordre de Fromentin, porte ses tirailleurs en plusieurs colonnes hors de Catillon pour essayer de déloger les Autrichiens. Ceux-ci sont embusqués dans un chemin creux avec épaulements et masqués par un taillis qui se prolonge de Pommereuil à Ors. En moins d'une demi-heure, les épaulements, le taillis et trois redoutes sont enlevés à la baïonnette. Mais l'ennemi tient à Ors ; un mouvement tournant soutenu par de l'artillerie de position le rejette dans le bois l'Evêque. Les ennemis sont alors traqués jusqu'aux avant-postes de Landrecies.

Tout à coup on se trouve en présence, non seulement des troupes du Pommereuil venant de la redoute, mais d'un corps de réserve de l'armée impériale et de deux détachements de uhlans dirigés par le général Kray et le lieutenant-colonel Palfy. Cette apparition met en déroute notre artillerie de position qui s'enfuit en désordre jusqu'à Guise entraînant avec elle une bonne partie des recrues incorporées au 10e bataillon de Paris. Fromentin et Soland cherchent à arrêter la débandade, disposent leurs troupes par échelons et reculent en faisant tête jusqu'à la redoute. Nos troupes bivouaquèrent entre Catillon et La Groise.

Le 30 mars à l'aube, Fromentin lança le 4e régiment de hussards en reconnaissance en lui enjoignant de rester en bataille en avant de Catillon et il posta le 10e bataillon de Paris dans les prés le long de la Sambre.

En avril, la situation des Français devenait extrêmement difficile et Fromentin, pour conserver Maroilles, qui assurait les communications entre Maubeuge et Landrecies, était obligé de dégarnir Beaulieu, la Groise et Catillon des troupes qui y séjournaient, et la surveillance de la place de Landrecies, au lieu de se faire par le sud eut lieu désormais par les deux Fayts, Prisches et Favril.

Le 16 avril, les alliés se rassemblèrent dans les plaines du Cateau où ils furent passés en revue par l'empereur François venu de Vienne pour assister à l'entière extermination des derniers débris des armées de la République et faire ensuite son entrée triomphale à Paris.

À la date du 18 avril 1794, Fromentin prévenait Favereau que l'ennemi avait attaqué Catillon le 17, qu'il s'en était rendu maître, ainsi que de la Groise et Ors et que Balland occupait Beaulieu avant de battre en retraite. Fromentin ignorait si l'ennemi se dirigeait sur Guise ou Landrecies et les Français battaient précipitamment en retraite sur Prisches et les deux Fayts. Landrecies est cerné par les Autrichiens le 18 ; ceux-ci campent à Sans-Fond et au Rejet. Le 25, nouvel effort de Fromentin pour dégager Landrecies, il est blessé. Le général Chapuy, qui venait de prendre le commandement de Cambrai reçut du comité de salut public et de Pichegru l'ordre de faire lever le siège de Landrecies ou d'en répondre sur sa tête. C'était le 26 avril 1794 qu'il devait se jeter sur l'ennemi, le tailler en pièces, délivrer le Cateau, Solesmes et Landrecies. Il se fit battre à Troisvilles et fut fait prisonnier.

Le souvenir de l'occupation du pays par les alliés est encore bien vivace au Rejet. Il n'y a pas bien longtemps encore, les grands-parents racontaient à leurs petits-enfants que chaque fois que l'ennemi venait en réquisition, et cela arrivait souvent, ils s'enfuyaient dans les bois. Trop souvent, hélas ! ils ne trouvaient que des ruines à leur retour. Les maisons qui

avaient pu résister au passage des bandes de 1712 furent en grande partie détruites à cette époque. C'est sans doute alors que disparurent la plupart des maisons de Gourgouche dont on retrouve les traces dans les pâtures. Plus tard les habitants reconstruisirent leurs demeures à la lisière du bois. On cite comme habitations ayant survécu à toutes ces tourmentes : la petite grange qui fait le coin du chemin du cimetière, la maison occupée actuellement par M. Cordier et qui était alors une auberge à l'enseigne du « Point du Jour », rendez-vous des fraudeurs.

Dans la retraite des Français, après l'affaire Dupont de Catillon, l'infanterie restait au sud, le 10e bataillon de Paris à Catillon et les hussards entre La Groise et Catillon. Les fuyards étaient les gens de St Quentin et voici comment le général Soland en parle : « Ces gens « de St Quentin m'ont toujours paru de la plus mauvaise volonté. Plus de 30 se sont sauvés jusque Gd « Fayt, où ils ont reçu les embrassements de leurs parents qui sont venus sans doute les féliciter de « leur conduite. J'ai ordonné d'arrêter cette séquelle et de la conduire dans les prisons d'Avesnes. »*

Dans cette bataille, le rapport extrait du bulletin autrichien donne une perte de près de 1.200 Français ; les Autrichiens avouent avoir perdu 139 hommes et 124 chevaux. Parmi les blessés on remarque un émigré, le premier lieutenant Biron.

Le 30 avril 1794, Landrecies capitulait. Les troupes de Fromentin se portaient sur Guise et Cambrai. Des combats eurent encore lieu à Catillon, la Groise et Beaulieu dans le courant d'avril et mai 1794. À partir de cette date, Pichegru qui commandait en chef s'apercevant que les Anglais et les Autrichiens semblaient en vouloir à Cambrai ordonna aux généraux Despeaux, Fromentin et Soland de quitter les sources de la Sambre et d'aller grossir entre Maubeuge et Philippeville les troupes des armées du Nord et des Ardennes.

Le 27 ventôse an III, la Convention approuvait la conduite des habitants de Landrecies pendant le siège, déclarant qu'ils avaient bien mérité de la Patrie. Les administrateurs du district d'Avesnes ont accusé Fromentin d'impéritie pour n'avoir pas su secourir Landrecies. Il n'avait que une douzaine de mille hommes à opposer aux 60.000 Impériaux.

Lettre du général de brigade Cordellier.

« Au quartier général du Nouvion, 11 8bre 1793.

Citoyen président,

« La Convention nationale n'apprendra pas sans doute sans intérêt un petit avantage qui vient « d'être remporté par les troupes que je commande dans les plaines qui se trouvent entre le côteau et « la forêt du Nouvion. Envoyé par le général de division Fromentin, commandant les flanqueurs* de « droite de l'armée du Nord, au bourg du Nouvion pour en garder la forêt, avec environ 1.800 « hommes d'infanterie et 600 hommes de cavalerie, je disposai mes forces de manière à empêcher « l'ennemi de pénétrer dans les environs de ce poste. Ce matin un piquet de 50 hommes de cavalerie et « un autre de 100 hommes d'infanterie se portèrent en avant pour reconnaître l'ennemi qui avait la « veille commis quelques pillages. A peine arrivés au village d'Oisy, les éclaireurs vinrent instruire le « citoyen Soland, chef d'escadron commandant le 6e régiment de cavalerie, qui s'était mis à la tête de « 50 de ses braves cavaliers, que l'ennemi s'avançait au nombre d'environ 150, tant en éclaireurs « qu'en escadron, sur le village de Catillon S/Sambre et celui de Beaulieu. Le brave Soland réussit « parfaitement dans son entreprise et, à l'aide d'un quart de conversion à gauche, il tomba sur « l'ennemi qui l'attendait près d'un moulin à vent, la lance en arrêt. Cette prestance fut loin « d'intimider nos braves cavaliers qui, les pressant par le flanc, les mirent dans une déroute complète, « firent mordre la poussière à 9 d'entre eux, prirent 8 prisonniers, 9 chevaux et une quantité de lances « que l'ennemi fut obligé d'abandonner pour battre en retraite plus facilement. Nos troupes, à qui la « prudence défendait d'aller plus avant firent leur retraite dans le meilleur ordre, et arrivés à leurs « cantonnements n'eurent rien de plus pressé que de porter des secours à ceux des prisonniers qui « avaient reçu des blessures. C'est à quoi ceux-ci ne s'attendaient pas car un d'eux, légèrement « blessé, avoua qu'il s'attendait à être tué d'après le récit qui leur avait été fait de la cruauté des « Français. Il déclara même que l'ordre leur avait été donné de ne point faire de grâce.*

Signé : « Cordellier. »

« Avesnes, le 1er mai 1794

« Le général de division Fromentin au général de division Ferrand.

« Je reçois à l'instant un rapport du général Solland, relatif à Landrecies, je te l'adresse sur-le-champ.

« J'apprends par des prisonniers et deux canonniers des nôtres, déguisés en paysans, que « Landrecies s'est rendu, les canons étant tous démontés. Le même rapport porte que l'ennemi fait un « mouvement sur Cambrai, tu sais que c'est la suite du projet de l'ennemi. Pour nous, gardons nos « positions, car il viendra sur Avesnes et sur Maubeuge après avoir forcé nos postes. Je suppose « encore que Maroilles pourra tenir. Au surplus tu prendras les ordres qui nous concernent. Je vais « faire abattre leurs redoutes ; mais avec prudence.

Signé : « Solland. »

(Extrait du « Général Fromentin » par Marmotan.)

Landrecies est repris par les Français le 25 juillet après un siège de 17 jours.

En 1803 une grande sécheresse causa un grand préjudice aux récoltes, surtout aux légumes. Il en résulta une forte élévation du prix de toutes les denrées alimentaires et de plus une maladie épidémique, dysenterie accompagnée de douleurs dans tous les membres et qui avait beaucoup de rapports avec le choléra.

Le 27 février 1814 on chassait de Bavai quelques cavaliers saxons à qui l'on reprenait 80 prisonniers espagnols enlevés par l'ennemi sur la route de Landrecies à Cambrai.

Le 20 mars un parti de cosaques avait bloqué Landrecies du côté de la porte de France. Après l'échange de quelques projectiles, les Cosaques tournèrent bride. D'autres cavaliers allèrent opérer des réquisitions du côté du Cateau.

Le 24 juin 1815, Louis XVIII couche au Cateau et adresse sa première proclamation aux Français.

Le 21 juin 1815, Landrecies est cerné, étroitement bloqué en juillet. Une révolte de la garnison obligea le gouverneur à capituler.

Le 8 X^{bre} 1815, le roi de Prusse, accompagné du général Blucher, venant de Paris et retournant à Berlin, coucha à Landrecies.

Le 1er janvier 1816 les Russes remplacent les Prussiens dans l'occupation de Landrecies et des environs (35.000 hommes occupent le pays de Givet à Valenciennes.) Les Russes se montrèrent plus doux et plus conciliants que les Prussiens. Nulles troupes en effet n'auraient montré plus de brutalité, plus d'intempérance, plus d'ardeur pour le vol et les vexations de toutes sortes. Ils frappaient impitoyablement leurs hôtes, exigeaient qu'on leur procurât en abondance du tabac, des œufs, du lard, du beurre, de la bière, du vin et surtout de l'eau-de-vie dont ils faisaient leur boisson favorite et tout cela se consommait en orgies. Les Russes quittèrent la région en 9bre 1818.

L'année 1817 fut malheureuse. Des pluies continuelles avaient gâté toutes les récoltes et empêché de rentrer ce qui n'était pas tout à fait pourri. Au mois de 7bre les blés n'étaient pas mûrs et à la fin de l'automne il en restait encore dans beaucoup de champs. Le pain de 3 kg valut jusqu'à 3^{F},50, et quel pain encore !

En 1818, une manufacture de laine fut fondée au Cateau par M.M. Paturle-Lupin et Cie, originaire de Lyon. M. Ch. Seydoux né à Vevey (Suisse) le 6 juillet 1796 lui succéda. En 1818 la filature se faisait à la main dans les villages environnants. Des facteurs faisant le service d'un ou de plusieurs villages prenaient la laine cardée au Cateau, la confiaient aux fileurs pour être transformée en écheveaux de fil et la reportaient ensuite à la maison-mère qui la faisait tisser. En 1820 parurent les premiers métiers à filer la chaîne. Jusqu'en 1826 les trames étaient encore faites à la main. Une manivelle tournée à bras facilitait le renvidage. En 1870 le métier renvideur supprime l'obligation de faire mouvoir la manivelle à la main.

Avant 1853 on tissait exclusivement à la main dans la manufacture de M.M. Seydoux qui occupait plus de 6.000 tisseurs dans les cantons voisins. Le tissage mécanique, essayé en Angleterre en 1834, commença à se propager en 1842. En 1853, 10 métiers mécaniques fonctionnèrent au Cateau.

Louis Philippe et le maréchal Soult, accompagnés des ducs d'Orléans et de Nemours et du prince de Joinville, du ministre de la guerre et du maréchal Gérard passa à Landrecies le 8 janvier 1833, venant de Belgique.

En sa séance du 9 9bre 1836, le Conseil municipal de Catillon renouvelle sa demande pour obtenir l'autorisation de défricher le bois communal de Catillon, d'une contenance de 38^{ha} 19^{a} 10^{ca}, « considérant qu'il suffit à peine au paiement de ses contributions, qu'en outre la « Commune a à faire face au traitement du garde-forestier fixé à 120^{F} et qu'en conséquence le bois « n'est qu'une charge pour la commune. Considérant que le bois de Ribeaucourt qui lui est contigu est « aliéné depuis 4 ans et qu'il est sur le point d'être entièrement défriché, que les délits qui s'y « commettent seront reportés sur le bois communal qui sera la seule ressource des nombreux « délinquants de plusieurs villages qui l'avoisinent et dans lesquels il n'y a ni commerce ni fabrique ; « que d'ailleurs le taillis n'y croît qu'en mauvaises essences, que la futaie n'est composée que de « petits arbres modernes, qu'en outre le sol ne convient pas à la pousse du bois tandis qu'on en ferait « de bonnes terres labourables et que par ce moyen beaucoup de familles et les délinquants mêmes « seraient employés et vivraient du fruit de leur culture. Considérant que le produit de la vente de la « superficie servirait à des améliorations communales extrêmement nécessaires et que par le fait du « défrichement et le convertissement du bois en terres labourables dont on obtiendrait assurément 40 « à 45^{F} de location par hectare on augmenterait le revenu de la commune au moins de 12 à 1.500^{F} par « an, ce qui la mettrait à même de suffire aux dépenses de son budget tandis qu'elle'est obligée de « s'imposer extraordinairement chaque année. D'après ces considérations, le Conseil municipal est « unanimement d'avis que le défrichement et la vente de la superficie du bois de Catillon soient « accordés et qu'il soit converti en terres labourables pour être ensuite affermées pour un bail de 18 « ans. »

Le défrichement est autorisé le 15 janvier 1838. Mais les choses n'allèrent pas comme on l'avait espéré car le 8 août 1838 le Conseil municipal demande l'autorisation de vendre lui-même la coupe annuelle du bois sans le concours de l'administration forestière afin que la commune jouisse elle-même du bénéfice de 2 à 300^{F} que cette vente produit à l'adjudicataire.

Le 18 7bre, le Conseil municipal, s'appuyant sur l'avis favorable du Conservateur des forêts renouvelle sa demande. La vente des coupes devait avoir lieu à Avesnes le 8 8bre.

Le 10 8bre 1839, le Conseil municipal vote un crédit de 1.106^{F},48 pour payer les honoraires du notaire chargé de la vente, une gratification aux gardes qui ont exercé une surveillance extraordinaire depuis que sa superficie est mise en vente, 40^{F} à l'arpenteur, 77 journées ¾ à 1^{F} par jour aux jalonneurs.

Les ressources provenant du défrichement devaient servir à la reconstruction de l'église. En sa séance du 8 9bre 1839, le Conseil municipal assisté des plus imposés décide que le produit de la superficie du bois servira à payer une partie de l'édifice projeté et que le revenu de ce bois converti en terres labourables suffira pour payer les intérêts de la somme empruntée et amortir en même temps le capital.

Le 24 avril 1844, le Conseil approuve le projet de rectification d'une ligne entre une partie de la forêt de l'Arrouaise, appartenant à S. A. R. Monseigneur le duc d'Aumale et le bois défriché de Catillon.

Le 28 9bre 1850, le Conseil municipal consent à payer à 5% au lieu de 4,5% les intérêts des 20.000^{F} empruntés aux hospices de Cambrai. Il pourrait rembourser ces 20.000^{F} en obtenant la permission de vendre son bois défriché ; mais il préfère faire de nouveaux sacrifices.

Le 30 8bre 1841 a lieu l'installation, par le Conseil municipal de Catillon, du maire et de l'adjoint de La Groise, lesquels prêtent serment en ces termes : « Je jure fidélité au Roi des « Français, obéissance à la Charte constitutionnelle et aux lois du royaume. »

Le 16 février 1843, le Conseil décide de nommer un troisième garde-champêtre, attendu la nécessité d'en fixer un dans le hameau de Rejet de Beaulieu. Le sieur Victor Maurice Dupont, ex-brigadier de chasseurs d'Afrique, demeurant à La Groise, est choisi.

Que se passa-t-il ? En tous cas le 7 mars une autre proposition est faite en la personne de Jérôme Pelletier, ex-brigadier de chasseurs, demeurant à Catillon. On vote au scrutin secret, la majorité l'accepte malgré les protestations de quatre conseillers (8 signatures, 4 ont refusé, 3 absents.)

En 1848, Landrecies envoya des détachements de garde nationale pour réprimer l'insurrection de juin.

En 8bre 1848, le Conseil municipal de Catillon vote une imposition extraordinaire de 3 centimes additionnels au principal des quatre contributions directes, afin d'obtenir une subvention proportionnée à cette imposition, pour fournir du travail aux ouvriers les plus nécessiteux.*

Le 13 9bre 1852, a lieu l'installation du maire et des adjoints qui, « en levant la main « droite, jurent obéissance à la Constitution et fidélité au Président. »

Le 4 Xbre 1852, le Conseil municipal réuni extraordinairement en vertu d'une circulaire de M. le Préfet du 29 9bre vote 200F pour faire une distribution de pain aux indigents aussitôt après la lecture de la proclamation de l'Empire.

« Proclamation de l'Empire (en lettres de 12mm)

« Napoléon, par la Grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

« Atous présents et à venir, salut.

« Vu le sénatus-consulte, en date du 7 9bre 1852, qui soumet au peuple français le « plébiscite » « dont la teneur suit :

« Le peuple veut le rétablissement de la dignité Impériale dans la personne de Louis Napoléon « Bonaparte, avec hérédité dans sa descendance directe, légitime ou adoptive, et lui donne le droit de « régler l'ordre de la succession au trône dans la famille Bonaparte, ainsi qu'il est prévu par le « sénatus-consulte du 7 9bre 1852.

« Vu la déclaration du corps « législative » qui constate :

« Que les opérations du vote ont été partout librement et régulièrement accomplies ;

« Que le recensement général des suffrages émis sur le projet de « plébiscite » a donné « 7.824.189 bulletins portant le mot oui, 253.145 portant le mot non, 63.326 bulletins nuls ;

« Avons décrété et décrétons ce qui suit :

« Art. 1er – Le sénatus-consulte du 7 9bre 1852, ratifié par le « plébiscite » des 21 et 22 9bre, est « promulgué et devient loi d'Etat ;

« Art.2 – Louis Napoléon Bonaparte est Empereur des Français sous le nom de Napoléon III.

« Mandons et ordonnons que les présentes, revêtues du sceau de l'état, insérées au bulletin des « lois, soient adressées aux cours, aux tribunaux et aux autorités administratives pour qu'ils les « inscrivent dans leurs registres, les observent et les fassent observer.

« Les Ministres, chacun en ce qui le concerne, sont chargés d'en surveiller l'exécution.

« Fait au palais de St Cloud, le 2 Xbre 1852

« Signé Napoléon

« Par l'Empereur, le Ministre d'Etat

« Signé : Achille Fould

« Pour copie conforme, le Conseil municipal. »

Le 14 Xbre 1853, le Conseil municipal, réuni en vertu de la circulaire préfectorale du 2, vote un crédit de 1.800F, afin d'obtenir une subvention proportionnelle à ce crédit, pour fournir du travail aux ouvriers les plus nécessiteux pendant la cherté des subsistances. Cette somme sera employée à la réparation des chemins vicinaux.

En 1862 a lieu la première tentative de séparation du hameau de Rejet de Beaulieu (Voir page 65)[1]

C'est aussi vers cette époque que commencent les pourparlers pour l'empierrement de la rue principale de Rejet de Beaulieu (voir p. 73)*[2]

Le 8 février 1866, le Conseil municipal, désirant que la Compagnie de sapeurs-

[1] La page 65 du manuscrit correspond à la page 13-31 du présent document. (ndt)

[2] La page 73 du manuscrit correspond à la page 13-34 du présent document. (ndt)

pompiers de Catillon soit constituée en corps municipal, dont une division de 21 hommes à Rejet de Beaulieu, vote 2.120^{F} pour l'achat des effets d'habillement et d'équipement des sapeurs-pompiers et 1.200^{F} pour l'acquisition d'une deuxième pompe qui sera placée au Rejet de Beaulieu.

Le 26 8bre 1866, le Conseil municipal vote 300^{F} pour la construction de la remise destinée à loger la pompe de Rejet de Beaulieu.

Le 19 mai 1870, il est voté 250^{F} pour placer un avant-train à la pompe de Rejet de Beaulieu.

Le 3 juillet 1876, le Conseil municipal, après avoir décidé la réorganisation du corps de sapeurs-pompiers conformément aux instructions ministérielles vote 4.000^{F} pour leur équipement.

La compagnie de sapeurs-pompiers est de nouveau réorganisée en juin 1896 - août 1899.

Le 31 août 1870, le Conseil municipal désigne onze membres pour faire partie du Conseil de recensement de la garde nationale.

Le 3 7bre 1870, le prince impérial, escorté de 30 Cent-gardes, venant d'Avesnes, se réfugia à Landrecies, d'où il se dirigea le lendemain sur Maubeuge.

A la suite de la proclamation de la République, le 30 7bre 1870, il est donné lecture de l'arrêté du Sous-Préfet de Cambrai nommant une Commission municipale de 21 membres – 17 membres répondent à la convocation et acceptent. Une partie des membres de cette Commission est prise au Rejet.

Le 17 8bre 1870, le Conseil municipal vote 1.500^{F} pour venir au secours de ceux des 150 gardes nationaux sédentaires qui ne pourraient pas faire les frais de l'habillement.

Le 23 X^{bre} 1870, Charleville ayant voté 100.000^{F} pour offrir deux batteries d'artillerie pour la défense nationale, vu la délibération de la Commission municipale du Cateau, la Commission municipale de Catillon se déclare disposée à imiter dans la mesure de ses moyens les villes de Charleville et du Cateau.

Après la bataille de St Quentin, les Français battent en retraite sur Cambrai, Le Cateau et Landrecies. 10.000 Prussiens se dirigent sur Cambrai et Landrecies. Le Cateau, Catillon, La Groise sont envahis.

Le 21 janvier 1871, 25 cavaliers prussiens débouchent par la route de Guise, et s'avancent jusqu'à 200^{m} de Landrecies. Le 22, les portes furent ouvertes de 9 h. à 4 h. pour laisser sortir les femmes et les enfants ; on s'attendait à un siège. Une partie des habitants des villages voisins se réfugièrent dans la forêt de Mormal, comme leurs ancêtres en 1477 et 1521. Le 23, le comte de Lippe fait bombarder Landrecies pendant deux heures par deux batteries de campagne, mais sans résultat. Les Prussiens battent subitement en retraite vers Le Cateau. Cinq jours après Paris capitulait.

L'armistice sauva Landrecies et les environs. D'après cette convention (23 janvier) le Nord et le Pas de Calais, avec le terrain qui les entoure à une distance de 10 kilom., restent en dehors de l'occupation allemande.

Le 24 janvier 1871, la Commission municipale, assistée de 9 des plus imposés « donne « pouvoir à M. le Maire du Cateau de transiger sur les exigences de l'autorité de l'armée « d'occupation relativement à une contribution de guerre exigée du canton du Cateau.

« Décide que la dite contribution sera répartie équitablement sur les quatre contributions « directes de la commune pour en faire le remboursement, le cas échéant, aux personnes qui en « feraient l'avance, par quart, tous les trois mois, avec l'intérêt légal.

« Toutefois, sans limiter aucun chiffre, il est fait observer que la contribution que la commune « est disposée à souscrire doit être limitée au possible, tout en faisant observer que depuis le 21 « janvier la commune a logé un grand nombre de soldats étrangers, dont la plus forte partie de « cavalerie, et qu'en ce court espace de temps, en réquisitions, vivres, etc. elle a déjà subi une « contribution s'élevant à plus de 15.000^{F}. »

Le 29 janvier 1871, M. le Maire du Cateau demandant pouvoir de contracter un emprunt pour payer la contribution de guerre du canton. Vu la délibération du 24, « Considérant qu'après cela il a été demandé une somme de 13.500^{e}, indépendamment de la « contribution fournie alors en nature, dont l'état sera fait, et qu'on peut évaluer de 15 à 20.000^{F}.

« Que sur l'argent il a été fourni 7.197^{F},

« Qu'en outre de la contribution en argent, il faut certainement comprendre dans la « contribution cantonale la contribution en nature puisque beaucoup de communes n'ont eu aucune « charge de logement et de nourriture,

Qu'en ce qui concerne la réalisation de la somme définitive qui doit incomber à sa charge, la « commune croit pouvoir y subvenir au moyen d'emprunts faits directement par elle,

« Décide qu'il n'y a pas lieu de donner le nouveau pouvoir réclamé… »

Suit le bordereau des sommes fournies le 24 janvier par 26 personnes, dont la « cotisation varie de 45^{F} à 1350^{F}, ce qui fait un total de 7.200^{F}.

Le 16 mai 1872, le Conseil municipal, « vu l'état des réquisitions faites en fourrage, avoine « et diverses choses, s'élevant à 5.945^{F},50. Considérant qu'à défaut de remboursement par l'Etat, il « convient que chaque habitant de la commune participe à la dépense occasionnée par l'occupation, « décide que les habitants qui ont fourni les objets susmentionnés recevront le montant des dites « réquisitions et que cette même somme sera portée en dépenses au budget additionnel. »

Le 24 mai 1872, le Conseil municipal, considérant que le contingent de la commune dans la contribution de guerre payée en janvier 1871 est de 39.924^{F}, que la commune a fourni en numéraire 7.197^{F}, qu'on peut évaluer la part lui revenant dans le premier secours de 100.000^{F} promis par l'Etat au canton du Cateau à 9.727^{F} ; total à déduire 16.924^{F}. Reste à payer 23.000^{F} pour lesquels un emprunt est décidé.

Le 29 mai 1873 on n'a pas encore trouvé de prêteur pour pouvoir rembourser la contribution de guerre due à M. Aug. Seydoux qui en a fait l'avance. Le Conseil porte l'intérêt offert au prêteur de 5 à 6% et, dans le cas où on ne trouverait pas d'emprunteur à 6% remboursable par amortissement en 10 ans, demande l'autorisation d'émettre des obligations de 500^{F} à 6% remboursables par voie de tirages.

Le 17 juillet 1873, le Conseil municipal approuve l'acte de prêt fait par Mme Vve Long-Pons, propriétaire à Lille et décide le remboursement de 22.746^{F},65 à M. Seydoux.

Le 26 juillet 1873, en réponse à une circulaire préfectorale du 7 avril, le Conseil municipal maintient la division en deux sections électorales, la 1e nommant 15 conseillers et la 2e (comprenant la Louvière, la Lorette, le Rejet de Beaulieu et le lieu dit Tassometz) ayant 6 conseillers pour 735 habitants et 197 électeurs.

Le 4 juin 1884, M. Bronze, de Rejet de Beaulieu, adjoint au maire de Catillon, remplissant les fonctions de maire par suite du décès de M. Fleuru-Contesse, délègue ses pouvoirs à M. Camille Eugène Aimé Joseph Fleuru, conseiller municipal. Cette situation dure jusqu'au 19 8bre 1884. Acette date, M. Fleuru-Lefèvre est élu maire.

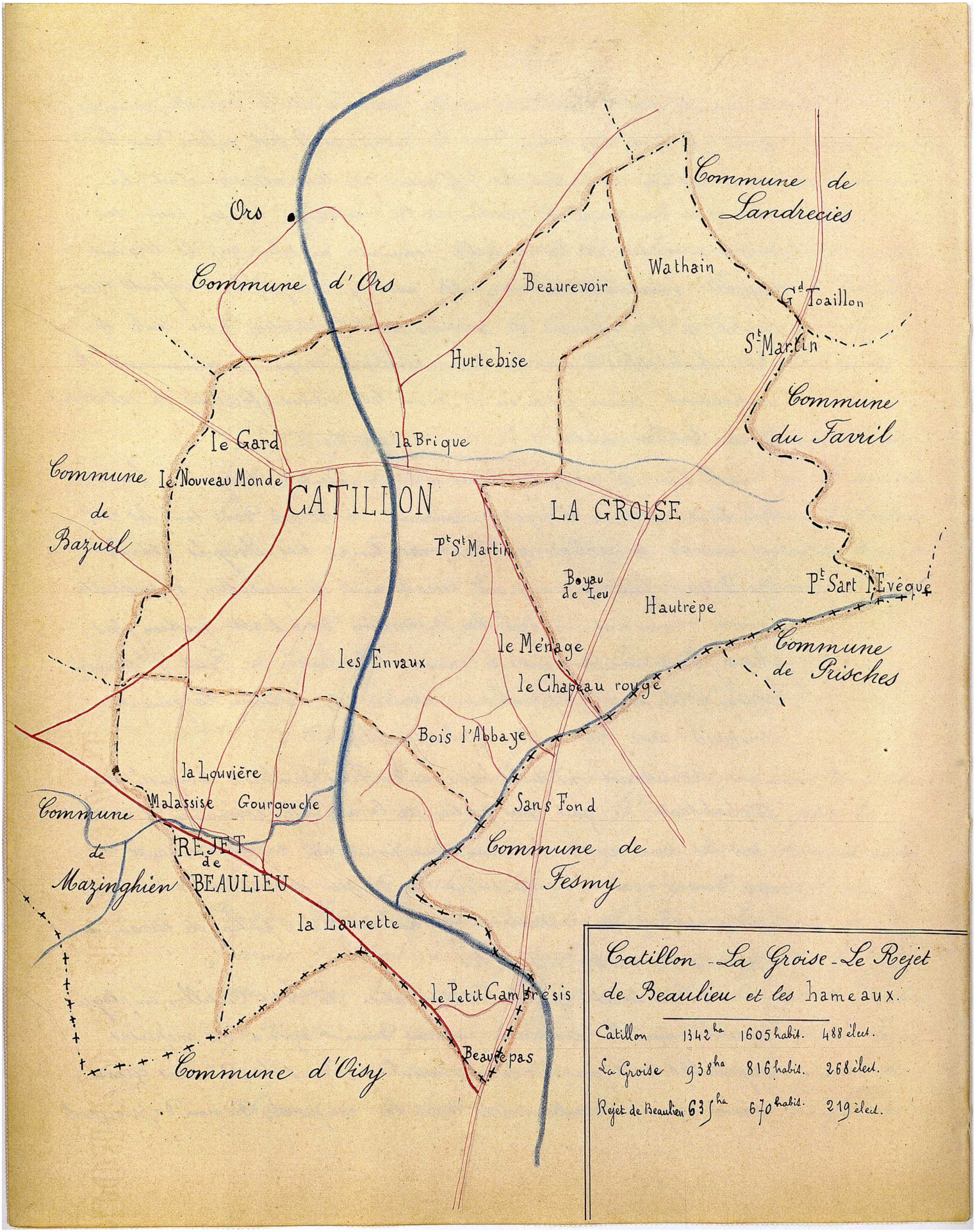

Catillon - La Groise - Le Rejet de Beaulieu et les hameaux.

Catillon	1342 ha	1605 habit.	488 élect.
La Groise	938 ha	816 habits.	268 élect.
Rejet de Beaulieu	635 ha	670 habits.	219 élect.

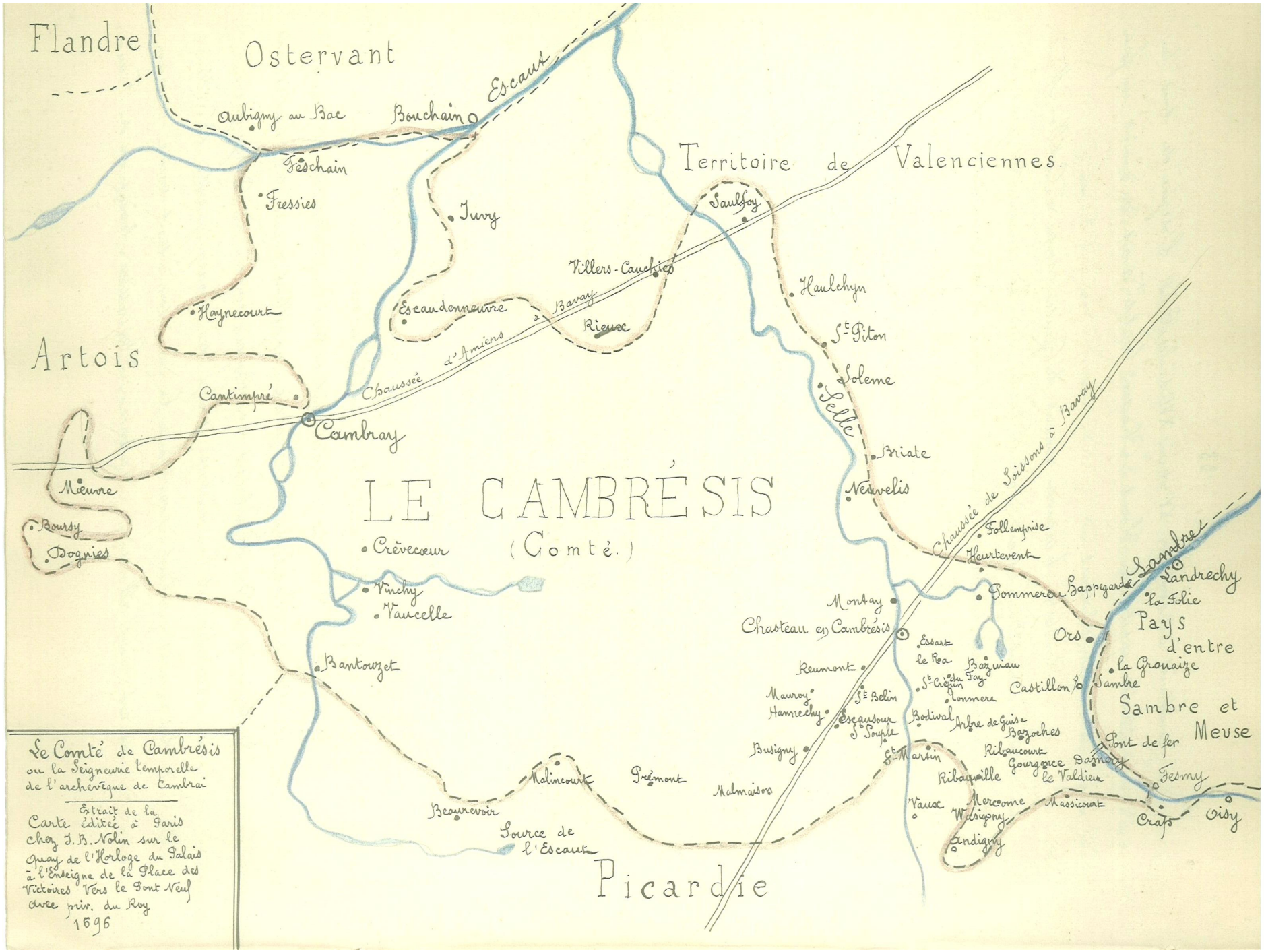
Flandre
Ostervant
Escaut
Aubigny au Bac
Bouchain
Feschain
Fressies
Iuvy
Territoire de Valenciennes.
Saulfoy
Villers-Cauchies
Haulchyn
Haynecourt
Escaudenneuvre
Rieux
St Piton
Artois
Chaussée d'Amiens à Bavay
Soleme
Cantimpré
Cambray
Selle
Briate
Mœuvre
LE CAMBRÉSIS
(Comté.)
Neuvelis
Chaussée de Soissons à Bavay
Boursy
Dognies
Crèvecœur
Follemprise
Heurtevent
Sambre
Landrechy
Vinchy
Vaucelle
Montay
Pommereu
Happegarde
la Folie
Chasteau en Cambrésis
Pays d'entre Sambre et Meuse
Ors
Essart
le Rea
Bazuiau
la Grouaize
Bantouzet
Reumont
St Crépin du Fay
Castillon
Sambre
Mauroy
St Belin
Tonmere
Hannechy
Escausour
Bodival
Arbre de Guise
Bazoches
St Souple
Pont de fer
Busigny
St Martin
Ribaucourt
Gourgonce
Damery
Malincourt
Prémont
Malmaison
Ribauville
le Valdieu
Fesmy
Beaurevoir
Vaux
Mercome
Massicourt
Craps
Oisy
Wasigny
Source de l'Escaut
Andigny
Picardie
Le Comté de Cambrésis
ou la Seigneurie temporelle
de l'archevêque de Cambrai
Extrait de la
Carte éditée à Paris
chez J. B. Nolin sur le
quay de l'Horloge du Palais
à l'Enseigne de la Place des
Victoires Vers le Pont Neuf
avec priv. du Roy
1696

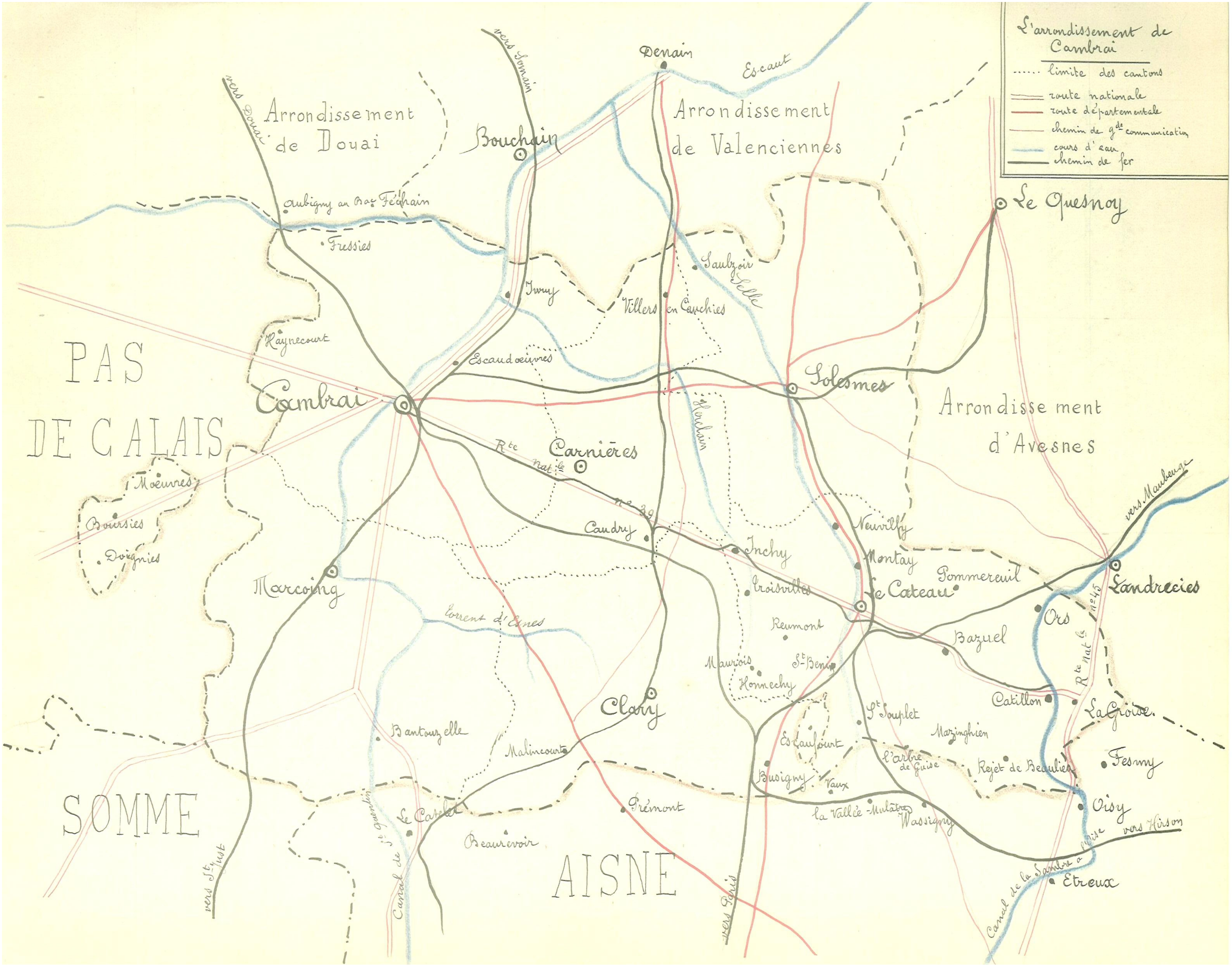

L'arrondissement de Cambrai
limite des cantons
route nationale
route départementale
chemin de gde communication
cours d'eau
chemin de fer
Arrondissement de Douai
Arrondissement de Valenciennes
Arrondissement d'Avesnes
PAS DE CALAIS
SOMME
AISNE
Denain
Escaut
Bouchain
vers Somain
vers Douai
aubigny au Bac
Féchain
Fressies
Iwuy
Saulzoir
Selle
Villers en Cauchies
Le Quesnoy
Raynecourt
Escaudoeuvres
Cambrai
Solesmes
Carnières
Rte natle
Moeuvres
Boursies
Doignies
Caudry
Inchy
Neuvilly
Montay
Pommereuil
Landrecies
vers Maubeuge
Marcoing
Troisvilles
Le Cateau
Ors
Reumont
Bazuel
Maurois
St Benin
Honnechy
Catillon
La Groise
Clary
St Souplet
Mazinghien
Bantouzelle
Malincourt
Escaufourt
l'arbre de Guise
Rejet de Beaulieu
Fesmy
Busigny
Vaux
Le Catelet
Prémont
la Vallée-Mulâtre
Wassigny
Oisy
vers Hirson
Beaurevoir
Etreux
vers St Just
Canal de St Quentin
vers Paris
Canal de la Sambre à l'Oise

La Séparation.

L'an 1862, le 12 avril, le Conseil municipal de Catillon,

« Vu la pétition des habitants du Rejet de Beaulieu, la Lorette, la Louvière et le Petit Cambrésy, « qui demandent à se séparer de la commune de Catillon pour s'ériger en commune,

« Ouï le rapport de M. le Maire,

« Considérant que les faits et griefs mis en avant par les habitants qui demandent la « séparation sont inexacts et doivent être réfutés ;

« Qu'il n'est pas juste de dire que les charges supportées depuis vingt ans par la commune et « les hameaux ont profité seulement au centre, puisque ces dépenses communes à tous concernent la « reconstruction de l'église et les acquisitions du presbytère et du cimetière ;

« Que des travaux d'empierrement de 4 à 5.000^{F} ont été exécutés l'année dernière sur le « chemin vicinal dit de la Louvière reliant Catillon avec les hameaux ;*

« Que la dépréciation que les pétitionnaires donnent à la valeur de la propriété est tout à fait « inexacte, vu qu'elle se vend et se loue les mêmes prix que celles plus rapprochées du centre de « Catillon ;

« Pour le pont promis à élever au-dessus d'un écoulement d'eau traversant un chemin vicinal, « que les pétitionnaires se plaisent à nommer torrent, s'il n'a pas été construit l'année dernière, c'est « la faute à quelques-uns d'entre eux qui n'ont pu faire exécuter convenablement la délégation qu'ils « tenaient de l'autorité municipale.

« Pour que les élections municipales soient faites avec ordre et régularité elles ont toujours eu « lieu en une section et à la mairie.

« Quant au paragraphe 4 de la pétition, il ne contient que mensonge et calomnie.

« Qu'il n'est pas exact de dire que les hameaux se tiennent puisque la distance qui sépare le « petit Cambrésy de la Lorette est de 1 km 500, et que les hameaux devant former une nouvelle « commune sont placés sur un parcours de 5 km en une seule rue.

« Il est aussi inexact que les hameaux du petit Cambrésy et de la Lorette s'associent aux vœux « exprimés par les habitants du Rejet et de la Louvière, d'autant plus qu'ils réclament avec instance « pour rester unis à Catillon.

« Quant à la population que pourraient réunir les hameaux à ériger en commune, le nombre des « habitants, d'après le dénombrement de la population fait en 1861 est de 824 au lieu de 850, et la « superficie des propriétés bâties et non bâties imposables s'élève à 1.900 ha, dont la part pour la « commune à ériger serait à peu près de 600 ha au lieu de 800.

« Par les raisons qui précèdent, le Conseil municipal ne s'oppose pas à ce que la séparation « demandée en ce qui concerne les hameaux du Rejet et de la Louvière soit admise, et demande que la « protestation faite à ce sujet par les habitants des hameaux de la Lorette et du petit Cambrésy soit « accueillie favorablement. »

Le 8 juillet 1867, 14 membres du Conseil municipal et 14 contribuables des plus imposés, après avoir pris connaissance du dossier de la demande de séparation,

« Considérant que le projet de séparation a donné lieu à un grand nombre de réclamations, tant « sur le projet en lui-même que sur les conditions, de la part des habitants du centre de la commune et « des hameaux, notamment de plusieurs de la Lorette et de la presque totalité de ceux du Petit « Cambrésis et tous principaux propriétaires fonciers ;

« Considérant que le territoire de la Commune entière de Catillon contient une superficie de « 1.968^{ha} 18^{a} 47^{ca} ce qui fait, la population étant de 2.696 habitants, 73^{a} 3^{ca} pour chacun, que la « population des hameaux séparatistes étant de 830 à 850 habitants, il ne leur reviendrait, d'après « une juste proportion, qu'un territoire de 600 à 620 ha, et cela avec d'autant plus de raison que les « terres de leur contrée sont d'une qualité moyenne supérieure à celles qui resteraient au centre de la « commune.

« Considérant que les habitants des hameaux ne possèdent en qualité de propriétaires dans le « territoire demandé que 258^{ha} environ de terrain, que leur territoire réduit aux justes proportions « qu'il doit avoir serait encore possédé, déduction faite de ce qui appartient aux forains, pour une « forte partie par les habitants du centre ;

« Considérant qu'en demandant à prendre leur territoire de manière à ce qu'il aboutisse

« presqu'au centre du village, plutôt que de le demander en suivant une ligne parallèle à celle que « leurs habitations forment, ils démontrent de la manière la plus évidente que de leur part il y a parti « pris de nuire aux intérêts du centre de la Commune ;

« Considérant que dans un temps plus ou moins éloigné les habitants du hameau dit le Bois de « l'Abbaye et ceux des lieux dits le Petit St Martin, le Ménage et le Chapeau rouge pourront aussi « faire une demande de séparation et qu'alors s'ils obtiennent, comme les pétitionnaires demandent « maintenant, un territoire hors de proportion avec leur nombre d'habitants, il ne resterait au centre « de la commune qu'une très faible quantité de propriétés pour asseoir l'impôt nécessaire aux charges « locales ;

« Que tous ces faits démontrent que les pétitionnaires ne sont pas fondés.

« Pour ces motifs, le Conseil et les plus imposés, à la majorité de 25 voix contre 3,

« Emettent le vœu que la demande en séparation des hameaux dits le Rejet de Beaulieu, la « Lorette, la Louvière et le Petit Cambrésis soit rejetée à moins que les hameaux ne réduisent leurs « prétentions dans les justes limites qu'elles doivent avoir. »

Le 8 avril 1869, 17 membres du Conseil municipal et 14 des plus imposés étant réunis en assemblée,

« Vu la délibération sur le même motif du 8 juillet 1867,

« Vu la protestation des habitants du Bois de l'Abbaye du 28 juillet 1867 et notamment les « motifs allégués contre le mode indiqué par le centre de la commune pour former le territoire de la « commune projetée,

« Vu les enquêtes auxquelles ont procédé M.M. Wauters, juge de paix du canton du Cateau et « Liégey, percepteur à Catillon ;

« Considérant que les habitants des trois hameaux du Rejet de Beaulieu, de la Laurette et de la « Louvière viennent de nouveau, dans les enquêtes susvisées, d'émettre l'avis à l'unanimité moins une « voix d'être érigés en commune distincte ;

« Considérant que les habitants du Petit Cambrésis ont, à l'enquête tenue par M. le Juge de « Paix le 22 mars dernier manifesté à la presque unanimité (27 contre 7) la plus grande antipathie « pour l'érection en commune avec le Rejet de Beaulieu et autres hameaux, qu'ils ont au contraire « exprimé le plus vif désir de rester unis à la mère commune ;

« Considérant que les habitants du Bois de l'Abbaye se plaignent sans motif valable par leur « pétition du 28 juillet 1867, jointe au dossier, de l'emprise d'une certaine quantité de terrain qui leur « est faite, formant pointe à l'extrémité de la section qui fait partie de leur territoire, ainsi qu'elle « figure au plan n° 4 du dossier, qu'ils font partie de la commune de Catillon et qu'il est de toute « équité qu'ils fournissent comme le reste de la commune leur contingent en terrain superficiel pour « l'établissement du territoire de la nouvelle commune ; qu'il y a toute exagération dans les motifs « qu'ils font valoir dans la même pétition concernant les difficultés que leur occasionnerait la « traversée du canal de jonction de la Sambre à l'Oise pour se rendre au centre de la nouvelle « commune où selon eux ils seraient appelés fréquemment comme aussi pour y envoyer leurs enfants « aux écoles ; qu'il n'a jamais été question de la distraction d'une seule de leurs habitations d'avec la « mère commune et que conséquemment ils continueront comme jusqu'ici à avoir les mêmes facilités « de relations avec Catillon-centre.

« Que si, comme quelques-uns paraissent y songer, ce hameau demandait aussi à s'ériger en « commune, chose qui dans tous les cas ne pourrait se réaliser que dans des temps très éloignés « attendu qu'il leur faudrait un grand accroissement de population, on pourrait encore néanmoins, « malgré la distraction dont il est question plus haut, leur concéder entre le canal et le chemin du Petit « St Martin jusqu'à la route Impériale une étendue de territoire largement compensée avec leur « nombre d'habitants ;

« Considérant que si le hameau du Petit Cambrésis, composé de 89 habitants, ne fait pas partie « de la nouvelle commune, il restera pour les trois autres hameaux une population de 746 habitants et « que dans ce cas un remaniement de division territoriale deviendrait indispensable pour conserver à « ses habitants une portion de terrain au prorata du nombre d'individus.

« Considérant que la dénomination de « Petit Catillon », employée pour la nouvelle commune « pourrait donner sujet à des méprises regrettables tant pour le service postal que dans bien d'autres

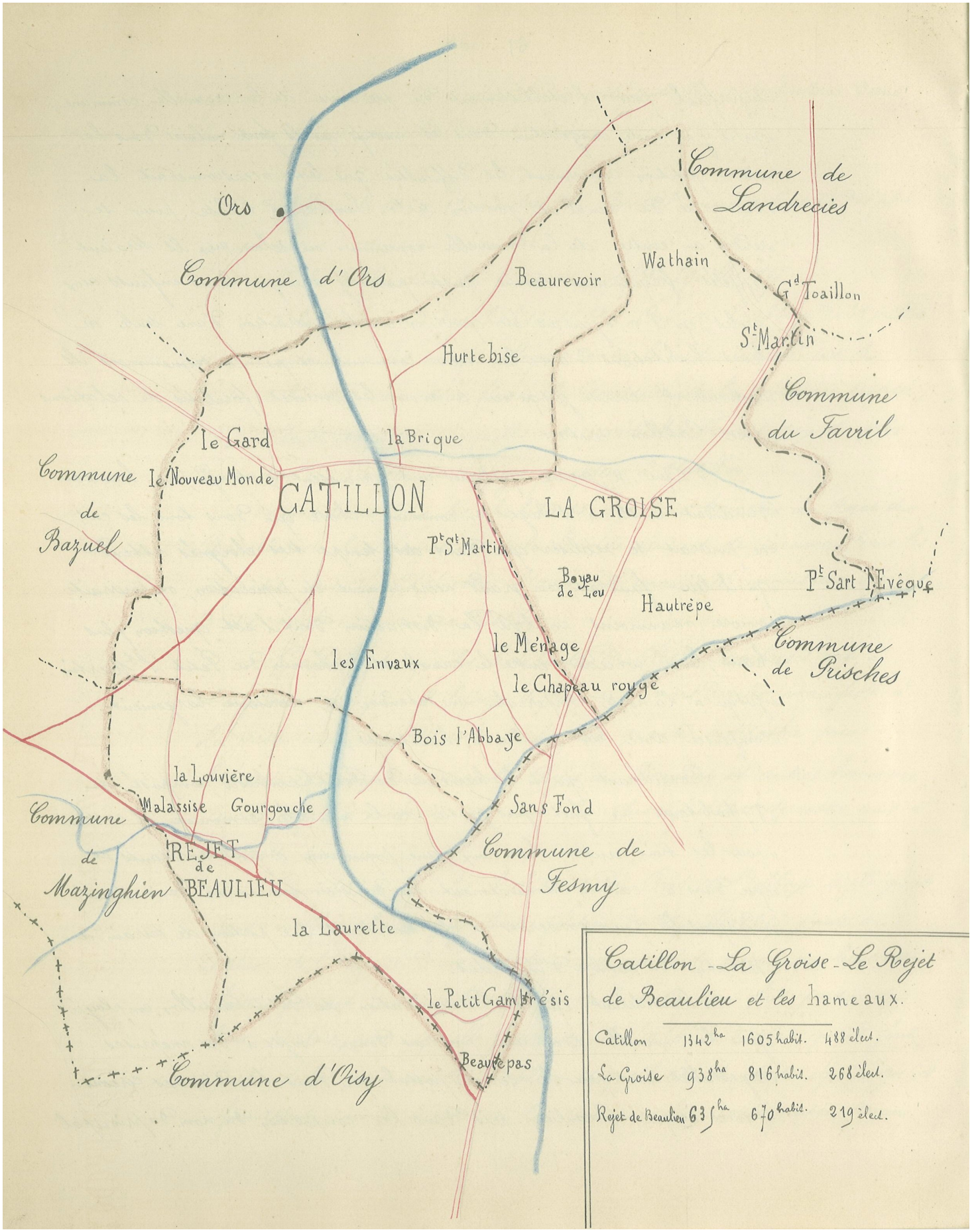

Catillon - La Groise - Le Rejet de Beaulieu et les hameaux.

Catillon	1342 ha	1605 habit.	488 élect.
La Groise	938 ha	816 habit.	268 élect.
Rejet de Beaulieu	631 ha	670 habit.	219 élect.

« circonstances et que Beaulieu pris dans la composition du nom du principal des hameaux « séparatistes trancherait toute difficulté.

« Pour ces motifs, à la majorité de 21 voix contre 4 (5 conseillers des hameaux et 2 des plus « imposés des hameaux s'étant retirés) le Conseil municipal et les plus imposés émettent l'avis :

« Qu'il y a lieu d'ériger en commune distincte le hameau de Rejet de Beaulieu, de la Laurette et « de la Louvière et prient l'autorité supérieure de faire droit à la demande de leurs habitants dans le « plus bref délai possible ;

« Qu'il y a lieu aussi d'avoir égard au désir exprimé par les habitants du Petit Cambrésis, soit « en main tenant leur union avec Catillon, soit en les réunissant à la commune d'Oisy (Aisne)

« Que pour la séparation du territoire de la nouvelle commune la délimitation qui figure sur le « plan n° 4 du dossier doit être maintenue, cette délimitation leur attribuant une part proportionnelle « du territoire entier de la commune et ayant paru de nature à concilier tous les intérêts par les « personnes étrangères au débat et notamment M.M. Seydoux et Wauters conseillers « d'arrondissement.

« Qu'on ne doit avoir aucun égard aux réclamations des habitants du hameau du Bois de « l'Abbaye, leur protestation n'ayant aucune base plausible et reposant au contraire sur des faits « tronqués… »

Le 16 mars 1881, le Conseil municipal émet de nouveau un avis favorable sauf entente pour la délimitation, à fixer à 100^{m} environ de la dernière maison de la Louvière pour aboutir d'un côté au chemin de Catillon à Mazinghien et de l'autre au Pont de fer en ligne aussi droite que possible.

Le 14 X^{bre} 1881, sur la demande de M. le Préfet, le Conseil municipal décide que le chef-lieu de la nouvelle commune sera au Rejet de Beaulieu, la place communale sera près de l'église, la nouvelle commune portera le nom de Rejet de Beaulieu.

Le 13 mai 1882, 11 conseillers municipaux et 6 membres de la commission syndicale des hameaux élus le 27 9bre 1881 en vertu de l'arrêté du 21 7bre 1881, règlent les limites du territoire de 608^{ha} 49^{a} 22^{ca} suivant les indications données dans la délibération du 16 mars 1881 (adopté par 16 voix contre 1)

Malgré ces avis favorables, la demande fut rejetée au Conseil d'Etat et le 12 9bre 1882, le Conseil municipal sollicite du Conseil d'Etat un nouvel examen de l'affaire aux conditions insérées dans ses délibérations des 16 mars 1881 et 13 mai 1882 pour la délimitation.

« Les habitants des hameaux la Louvière, le Rejet de Beaulieu, la Laurette, le Petit Cambrésis « regrettent que le Conseil d'Etat ait rejeté leur demande de former une commune distincte,

« Tous les pouvoirs publics auxquels la pétition a été soumise ont, sauf le Directeur des « contributions directes, été favorables à la demande dont s'agit, ce qui doit être pris en « considération. Quant à M. le Directeur des contributions directes, qui base son opposition sur ce « fait qu'on ne peut prévoir pour la nouvelle commune moins de 103 centimes extraordinaires, on lui « répond qu'on peut supporter cette charge, serait-elle un peu augmentée, puisque maintenant la « Commune est grevée de 111 centimes* extraordinaires… »*

Il est facile de voir par les notes ci-dessus que l'érection du Rejet de Beaulieu en commune n'a pas été chose facile, surtout à cause de la délimitation à établir du côté de la Sambre. Après 20 ans de pétitions, enquêtes et démarches de toutes sortes, après être enfin arrivé au Conseil d'Etat à travers toute la filière administrative, et elle est longue du Conseil municipal au Conseil d'Etat, tout était à refaire. Tout fut refait, et en 1896 les hameaux avaient enfin la satisfaction de voir leurs efforts réussir et leurs réclamations écoutées.[1]

[1] Voir une bonne synthèse de cette « longue marche vers l'indépendance » in « *De Gourgouche à Rejet de Beaulieu* », Jean-Louis Bouvart, 1999. (ndt)

Les chemins du Rejet.
Le chemin n° 115.

Au siècle dernier, le Rejet était bien isolé près du bois ; les chemins se trouvaient en si mauvais état que la plupart du temps ils étaient impraticables. A peine pouvait-on y voiturer en plein été ; l'hiver il ne fallait pas y penser, si ce n'est pendant les gelées. Personne ne songeait à les réparer, parfois seulement les riverains y donnaient quelques coups de pioche ou de bêche pour faciliter l'écoulement des eaux. Beaucoup se rappellent encore l'état du chemin de la Louvière, unique communication possible avec Catillon, il y a seulement une trentaine d'années. Chacun sait que lorsqu'il s'agissait par exemple de conduire un corps au cimetière de Catillon il fallait employer un chariot et plusieurs chevaux ; quant aux parents et amis leur seule ressource était de chercher un passage sur les terres. Quant à la rue principale du Rejet, ce n'était il y a cinquante ans qu'une fondrière impraticable remplaçant l'ancien sentier longeant le bois.

Le 5 8bre 1861, « sur une demande formée par la commune de Mazinghien et relative au projet « de la construction d'un chemin d'intérêt commun qui, partant du chemin de grande communication « n° 52 à l'Arbre de Guise traverserait le village de Mazinghien ainsi que les hameaux de Rejet de « Beaulieu et de la Lorette et irait se relier à la route impériale n° 45…

« M. le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune a fait faire cette année un « rechargement d'empierrement au chemin vicinal de Catillon au hameau de Rejet de Beaulieu pour « relier le centre de la commune avec le Rejet de Beaulieu et la Lorette, afin de faciliter aux habitants « de ces hameaux le transport des denrées et marchandises dans la commune même où ils aboutissent « à la route impériale n° 39*.*

« Il expose en outre que la route projetée ne pourrait être d'aucune utilité aux hameaux qu'elle « traverserait et serait d'un autre côté très préjudiciable aux intérêts du commerce de la commune.

« Il représente aussi que cette voie desservirait une circulation très peu importante et serait tout « à fait sans utilité, attendu qu'il existe déjà une route qui, partant également de l'Arbre de Guise, va « aussi joindre la commune d'Oisy à la route impériale n° 45 en traversant Wassigny, son chef-lieu de « canton. »

La proposition est rejetée à l'unanimité.

Le 18 août 1862, le Conseil municipal de Catillon demande que l'autorité supérieure fasse procéder à l'étude d'un chemin de Marbaix à Bohain par Grand-Fayt, Prisches, Favril, la Groise, Catillon, l'Arbre de Guise, St Martin Rivière, Molain, Vaux, ce pour faciliter le commerce de charbon et ardoises.

Le 13 février 1863, le Conseil municipal a connaissance de l'avant-projet établi.

Le 14 mars 1863, le Conseil municipal décide l'empierrement du chemin de Rejet de Beaulieu à partir du point où il se relie avec celui de la Louvière jusqu'à son extrémité aboutissant à la commune d'Oisy aussitôt qu'il aura acquis la certitude que le chemin de Mazinghien sera reconnu chemin d'intérêt commun.*

Le 7 9bre 1863, les communes de Mazinghien et du Cateau ont refusé de voter des ressources et combattu le projet de chemin de Catillon à l'Arbre de Guise et demandent que l'on revienne au projet de l'Arbre de Guise à Oisy par Mazinghien et le Rejet de Beaulieu.

M. le Préfet propose d'adopter ce projet. Dans ce cas le contingent de Catillon serait de 11.350^{F}. Par 8 voix contre 3, le Conseil déclare que le chemin d'Oisy à l'Arbre de Guise n'est pas utile à la Commune et refuse de voter les fonds nécessaires à son établissement, – vu l'urgence du chemin de Catillon à l'Arbre de Guise, confirme ses délibérations du 18 août 1862 et du 13 février 1863.

Le chemin n° 115, de l'Arbre de Guise à Oisy est classé par arrêté préfectoral du 28 avril 1864.

Le 12 mai 1866, le Conseil municipal émet un vœu pour la construction d'une route de Landrecies à Bohain par Catillon, la Tête d'étoupes et Ribeauville. Ce vœu est renouvelé le

10 9bre 1866.

Le 19 février 1867, le Conseil municipal vote les fonds nécessaires à l'entretien du chemin n° 115.

Le 25 mars 1867, il vote un contingent de 18.900F pour sa contribution à l'établissement du chemin de Landrecies à Bohain.

Le 5 Xbre 1867, suivant procès verbal du 14 9bre 1867 a lieu la réception définitive de l'empierrement de la 2e section du chemin n° 115 : longueur 1395 m, coût, 12.027F,87.*

Le 31 Xbre 1867, des difficultés surgissent entre Catillon et Mazinghien. Le sieur Minaux Jean Bte, de Mazinghien, a donné, comme quote-part pour l'établissement de la route, 8.000 briques pour faire un pont à la passerelle Tarlot et un mur à l'abreuvoir de Mazinghien. La commune de Mazinghien dit que toutes les briques ont été employées à la construction du pont situé sur Catillon et demande à Catillon de participer aux travaux à faire à l'abreuvoir de Mazinghien. Catillon refuse.

Le 20 8bre 1868, le Conseil municipal vote un emprunt de 42.594F à la Caisse spéciale des chemins vicinaux.

Le 3 mars 1869, le projet de classement du chemin n° 115 est adopté par les préfets du Nord et de l'Aisne. Le Conseil vote 560F, contingent demandé.

Le 8 juillet 1869, vu la réduction notable de la subvention sollicitée sur les fonds d'Etat, le Conseil municipal décide un emprunt supplémentaire de 6.879F, ce qui porte l'emprunt à 49.473F.

Le 9 9bre 1869, malgré l'avis de M. le Préfet, le Conseil municipal décide que le chemin vicinal n° 6 de la route impériale n° 39 au Chapeau rouge sera construit avant le chemin vicinal n° 9 dit des Rouliers*.*

Le 30 mars 1870, réception définitive des travaux effectués en 1869 pour la construction d'une partie du chemin vicinal n° 9 dit des Rouliers. 1.715F,16 sont votés à cet effet.*

Le 4 avril 1870, le Conseil municipal adopte le tracé du chemin de Ribeauville par la Tête d'étoupes au lieu de la petite rue de l'église de Mazinghien.

Le 11 août 1871, réception définitive des travaux exécutés en 1870 au chemin n° 9, coût 4.593F.

Le 21 août 1872, la Groise refusant de voter des fonds pour sa part de construction du chemin n° 6, du Petit St Martin, les ressources votées à Catillon à ce sujet sont reportées au n° 9.

Le 8 janvier 1874, il reste un excédent de 12.412F,65 sur les fonds accordés pour la construction du chemin n° 25 de Catillon à Ribeauville. Mazinghien voudrait employer cette somme à une bifurcation de la Petite rue à la Tête d'étoupes, Catillon demande que la part lui revenant sur cette somme au prorata de ce qu'elle y a contribué soit versée dans sa caisse municipale. Cette demande est renouvelée le 15 9bre 1875 et le 17 février 1878. Le remboursement est accordé en vertu d'une décision du Conseil général du 11 avril 1878. Sur les 4.345F remboursés, 2.900F sont employés à la construction d'un ponceau à établir sur le ruisseau près du chemin n° 115 à la réunion des chemins n° 7 et 9, suivant vote du 16 février 1880.

Le 25 9bre 1878, le Conseil municipal donne son avis sur l'utilité de construire un chemin de Catillon à Wassigny, lequel comprendrait 660m sur Wassigny, 2.405m sur Mazinghien, 375m sur Catillon jusqu'au chemin n° 115 et 3.000m du chemin 115 à Catillon, total 6.440m. Le Conseil municipal émet un avis favorable mais ne veut s'engager que jusqu'à la limite de son territoire et à condition que le chemin de Wassigny à Catillon sera compris dans le réseau subventionné.

Le 12 février 1885 est proposée la classification du chemin du Petit Cambrésis.

Personnages célèbres – Légendes. Superstitions – Anciens monuments, etc.

Le Rejet de Beaulieu n'a donné naissance à aucun personnage bien marquant dans l'histoire.

Le général Goris (Jérôme Joseph) général de brigade, officier de la légion d'honneur, commandant en 1813 le département des Bouches de l'Elbe, habitait la Louvière, qu'il fit bâtir en 1816.

Les vieux ont peut-être conservé un souvenir des anciennes superstitions ; mais aujourd'hui que les progrès de la science ont pénétré jusque dans les plus petits hameaux, ceux qui y croient peut-être encore au fond n'osent plus en parler. Quant aux générations nouvelles, elles n'ont jamais vu de sorciers et n'y croient pas plus qu'aux autres légendes analogues.

Dans ces lieux si souvent visités, ruinés par les différentes armées qu'y amenaient les hasards de la guerre, on ne retrouve guère trace de leurs funestes passages. Les combats qui ont eu lieu sur le territoire n'étaient que des escarmouches, sauf la problématique bataille de César contre les Nerviens. Aussi n'a-t-on retrouvé que peu d'ossements et de monnaies.

Quant aux anciennes habitations, c'est à peine si on en trouve encore quelque trace, leur emplacement ayant été défoncé pour être converti en prairies. Le château de Gourgouche ne sera bientôt plus qu'un souvenir, une légende.

Eglise.

Le 9 juin 1877, M. le Maire donne lecture au Conseil municipal de Catillon :

« 1° D'une lettre de M. le Sous-Préfet…

« 2° D'une délibération en date du 25 X^bre 1876 par laquelle le Conseil de fabrique, sur « l'exposé de M. le Curé, accepte d'acheter deux parcelles de terrain pour le prix de 5.100 ^F avec des « fonds qui sont offerts par lui et dont 2.500 ^F auraient déjà été fournis.

« A ces pièces sont annexés :

« 1° une promesse de vente, du 29 9bre 1876, d'une maison érigée sur 12^a 55 ;

« 2° une promesse de vente du 30 9bre 1876 d'une maison érigée sur 5^a 40 ;

« 3° un extrait du budget de 1877 de la fabrique de l'église de Catillon, établissant un déficit de « 300 ^F ;

« 4° le plan des propriétés à acquérir ;

« 5° l'engagement, fait par M. le Curé de Catillon le 2 février 1877 de verser à la caisse de la « fabrique les sommes nécessaires pour payer le terrain, dans lequel il est dit que 2.000 ^F ont été « payés entre les mains des vendeurs et qu'il a 1.100 ^F de disponible ; mais se terminant par ces mots : « en cas de décès, cet engagement perdrait toute valeur. »

« 6° un procès-verbal d'expertise de ces mêmes propriétés ;

« 7° l'avis favorable à l'acquisition de Monseigneur l'archevêque de Cambrai ;

« 8° le procès-verbal d'enquête de commodo incommodo dressé le 8 juin par M. Allmacher « percepteur de cette commune à ce commis par M. le Sous-Préfet.

« Le Conseil,

« Considérant que M. le Curé de Catillon a déterminé le 25 X^bre 1876 la fabrique de l'église de « Catillon à acquérir le terrain dont s'agit sur le simple énoncé de ressources qu'il avait et qu'il « espérait sans rien déterminer ; mais en disant qu'il avait déjà recueilli 2.500 ^F ;

« Considérant qu'il est avoué que le terrain à acquérir serait destiné à y construire une modeste « église ou chapelle pour les besoins religieux des habitants des hameaux ;

« Considérant qu'il n'existe au dossier ni plan ni devis mais que l'étendue du terrain (18 ares) « fait supposer un projet non pas modeste mais grandiose pour la localité ;

« Considérant que l'engagement de M. le Curé en date du 2 février ne repose que sur des

« espérances de charité et que la somme qu'il dit avoir recueillie ne suffit pas pour payer le prix du « terrain et les frais de mutation et qu'il prévoit qu'en cas de décès son engagement n'aurait nulle « valeur.

« Pour ces motifs, à la majorité de 25 voix contre 5 (5 conseillers se sont retirés avant la « clôture) est d'avis que la fabrique de l'église ne soit pas autorisée à acquérir le dit terrain. »

Le 12 avril 1879, le Conseil municipal de Catillon, considérant qu' « appelé le 9 juin « 1877 à donner son avis sur l'acquisition par la fabrique de l'église paroissiale de Catillon du « terrain où s'élève actuellement une église, il l'a donné défavorable parce que cette fabrique « n'indiquait aucune ressource certaine ;

« Considérant que nonobstant cet avis la fabrique a acquis le terrain et que la construction est « assez avancée puisque la toiture est faite ;

« Considérant qu'au dossier figure un budget de la fabrique de l'église paroissiale de Catillon « pour l'année 1879 accusant un déficit de 300 F ; qu'en cet état la dite fabrique ne pourrait secourir « la chapelle de secours des hameaux, si l'église projetée recevait cette destination et que les « ressources des hameaux ne font pas supposer que leur chapelle puisse subvenir à ses dépenses ;

« Pour ces motifs, le Conseil refuse de s'engager à suppléer sur les revenus communaux à « l'insuffisance des ressources de la chapelle de secours et de la fabrique paroissiale. Il refuse en « outre en tant que de besoin à donner un avis sur l'utilité de la construction et le choix de « l'emplacement, le tout à la majorité de 12 voix contre 7 (les membres de la minorité se sont retirés « sans vouloir signer.)»

Le 21 janvier 1882, après en avoir délibéré, « la majorité composée de 12 membres a dit « que relativement à l'église en question le Conseil municipal n'ayant pas été consulté pour « l'édification il s'est toujours refusé à émettre un avis,

« En conséquence elle persiste à refuser de donner son avis sur la demande faite.

« La minorité composée de 5 membres a au contraire exprimé un avis favorable à ce que « l'église construite au Rejet de Beaulieu soit déclarée chapelle de secours en raison de tous les « sacrifices que les habitants des dits hameaux ont faits pour sa construction. »

Le 23 août 1884, « un membre du Conseil demande à ce qu'il veuille bien émettre un avis « favorable pour que l'église édifiée au Rejet de Beaulieu, hameau de cette commune soit ouverte à « l'exercice du culte à titre de chapelle de secours de la paroisse de Catillon par ce motif que cette « église est utile aux habitants des hameaux le Rejet de Beaulieu, la Louvière, la Laurette et le Petit « Cambrésis qui ont fait de grands sacrifices pour son édification ;

« Le Conseil,

« Vu la délibération du Conseil de fabrique de la paroisse de Catillon du 31 juillet 1881 tendant « à ce que l'église de Rejet de Beaulieu soit ouverte à l'exercice du culte à titre de chapelle de « secours ;

« Considérant qu'il y a lieu d'accéder à la demande ci-dessus mais sous certaines réserves ;

« Par ces motifs, émet un avis favorable à ce que l'église de Rejet de Beaulieu soit ouverte à « l'exercice du culte à titre de chapelle de secours de la paroisse de Catillon sous la réserve que la « Commune n'aura jamais à intervenir dans les dépenses de la fabrique de cette église et qu'elle ne « sera tenue à aucune participation aux dépenses du culte et des frais de construction de l'église et « d'acquisition du terrain sur lequel elle est construite… »

Le 11 9bre 1884, le Conseil municipal émet le vœu que le vicariat de la Commune soit maintenu.

Le 27 mai 1885, « un membre du Conseil expose que le vicaire qui dessert l'église des « hameaux n'a pour traitement que celui de 450 F que lui accorde l'Etat et un casuel insignifiant, ce « qui le met dans l'impossibilité de vivre avec si peu de ressources ; que dans ces conditions il « conviendrait que la commune lui accorde un supplément de traitement égal à celui que lui sert « l'Etat ;

« Le Conseil, prenant pour motif de sa décision le dire qui précède vote une somme annuelle de « 200 F… Mais le Conseil par ce vote fait toute réserve concernant la construction de l'église des « hameaux à laquelle la commune est restée étrangère en ne prenant quant à cette église aucune « décision, comme il s'est toujours refusé de le faire, l'allocation qui précède n'étant faite qu'au vicaire comme quand le vicaire habitait le centre de la commune. »

Ce que ces documents ne disent pas, c'est la ténacité, l'énergie, le dévouement que M. l'abbé Cauest, curé de Catillon, dut déployer pour mener son œuvre à bien car on peut dire que l'église de Rejet de Beaulieu est son église. Comme on le voit d'après ce qui précède, il n'avait pas le premier sou pour cette construction et il finit par réussir à trouver la somme nécessaire (environ 80.000 F) pour faire édifier une église coquette et un beau presbytère. Mais il serait impossible de dire combien cela lui coûta de démarches, de quêtes fructueuses ou infructueuses ; il fallait une volonté comme la sienne pour venir à bout de vaincre de pareilles difficultés. Les habitants l'aidèrent dans la mesure de leurs moyens, soit de leur argent soit de leur travail ; mais combien de fois il dut partir, étant à court d'argent, pour aller à Roubaix ou ailleurs chercher de quoi satisfaire à ses engagements.

Aujourd'hui s'élève, fière et coquette au milieu des hameaux, l'église voulue par M. Cauest. De style roman, en briques du pays, rehaussées sobrement de quelques motifs de briques blanches, elle est surmontée d'une flèche élancée sur le haut de laquelle est fièrement campé un coq gaulois. Malheureusement un alignement malencontreux donné en 1865 a permis de bâtir au bord de la route une maison qui en masque l'entrée et cache la vue du côté de la Laurette.

Au-dessus du portail, en pierres bleues, on lit cette inscription :

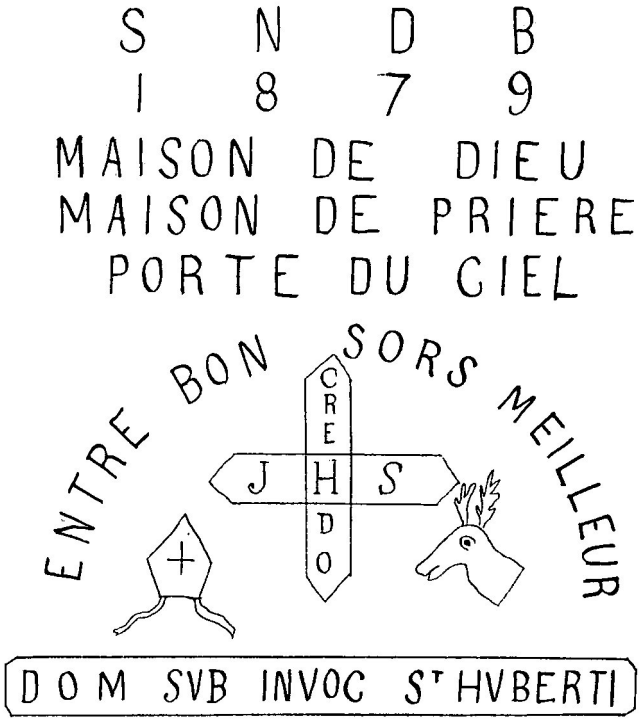

A l'intérieur elle comprend trois nefs : la principale est séparée des bas-côtés par des colonnes en fonte qui sont assez décoratives ; mais paraissent un peu maigres et semblent verser vers l'intérieur sous la poussée des voûtes. Il n'y a pas de transept. Les deux bas-côtés sont occupés : celui de gauche, par les fonts baptismaux et l'autel de la Vierge ; celui de droite, par la statue de St Pierre et l'autel de St Hubert. L'église est égayée par la voûte qui, au lieu d'être recouverte d'un enduit comme dans la plupart des églises, est en briques naturelles. Bien rejointoyées, le dessin qu'elles forment est agréable à l'œil et coupe la monotonie du blanc cru qui souvent fait paraître si nues les églises modernes.

Les vitraux, offerts par différentes familles du village, sont de M. Bazin, peintre verrier à Mesnil St Firmin (Oise). Les plus remarquables sont : à gauche, derrière les fonts

baptismaux, le Baptême de J. C. par St Jean Baptiste ; à l'œil de bœuf placé à gauche du chœur, la Vierge et l'enfant Jésus ; au chœur, le Christ en croix avec en dessous la descente de croix, d'un côté l'arrivée au Calvaire et de l'autre la résurrection et le Jugement dernier ; à l'œil de bœuf placé à droite du chœur, St Hubert ; à droite en entrant, derrière la statue de St Pierre, Marie-Madeleine lavant les pieds de Jésus ; au-dessus du portail, le Sacré-Cœur.

L'église est de plus ornée de statues assez nombreuses : à gauche, St Antoine de Padoue, N. D. de Lourdes, Ste Catherine ; sur le maître-autel, la Vierge et St Joseph ; à droite, l'ange gardien, St Druon, St Etton, St Pierre.*

Le 5 mars 1884, sur la demande des habitants des hameaux adressée à M. le Préfet, le Conseil décide de prendre 37^a^ d'une propriété communale occupée par Adolphe Chrétien pour en faire un cimetière et d'acheter environ 2^a^ de terrain à 51 ^F^ l'are pour en faire un passage afin de mettre le cimetière en communication avec la voie publique.

Le 20 juin 1884, après enquête favorable, le Conseil vote 700 ^F^ pour acquitter toutes les dépenses nécessaires.

Le 12 9bre 1884 le Conseil rectifie une erreur de tracé du chemin d'accès qui empiète sur trois propriétés et règle les dépenses nécessaires à 137 ^F^,60.

Il décide le 12 mai 1885 que le tarif de Catillon sera réduit des 2/5 pour le cimetière de Rejet de Beaulieu.

Chapelles.

Des cinq chapelles qui existent au Rejet de Beaulieu, deux seulement présentent quelques particularités remarquables : celle de N. D. de Lorette et celle de St Hubert, les autres sont de construction récente et ne présentent rien de remarquable. Pour la chapelle de N. D. de Lorette, voir page [1]. La chapelle de St Hubert se trouve à l'endroit où le chemin du Cambrésis rejoint la route nationale n° 45. Elle était autrefois beaucoup plus grande. Démolie en 1814 par les Russes, dit-on, les pierres en furent dispersées. Plus tard une autre chapelle beaucoup plus petite fut rebâtie sur son emplacement. On eut la bonne idée d'y employer les pierres principales, tout au moins celles qui intéressent le plus les chercheurs. Le croquis de la page 85[2] fera voir mieux que n'importe quelle description ce qu'est cette modeste chapelle et à quelle intention fut bâtie la première chapelle érigée en ce lieu.

Ecoles.

« L'an 1838, le 27 janvier, 10 h du matin, nous, François Bezançon, maire de la commune de « Catillon, président et membre de droit du comité local de surveillance de l'instruction primaire, « avons réuni à la mairie, ensuite de convocation individuelle, M. Désiré This, curé de cette commune « et membre de droit du dit comité,[3] M.M. Pierre Humbert Leblond et François Lombois, notables en « fonctions, et M. Adolphe Azambre, notable désigné pour faire partie de ce comité.

« Il a été donné lecture 1° des articles 17, 20, 21, 22, 23 de la loi du 28 juin 1833 ; 2° de la « délégation qui nous est donnée par l'arrêté en date du 9 janvier 1834 – M. Azambre susdit a « déclaré qu'il acceptait les fonctions pour lesquelles il avait été désigné ; nous l'avons en « conséquence proclamé membre du comité local de surveillance de l'instruction primaire. – En foi de « quoi nous avons dressé le présent procès-verbal d'installation qui a été signé par M.M. les notables

---

[1] N° de page laissé en blanc par l'auteur. On peut penser qu'il fait référence aux pages 18 et 19 du manuscrit, qui présentent cette chapelle (page 13-9 du présent texte). (ndt)

[2] Du cahier manuscrit. Ici, voir page suivante. (ndt)

[3] Avant la loi de 1905, les curés donnaient leur avis sur la nomination des maîtres. (ndt)

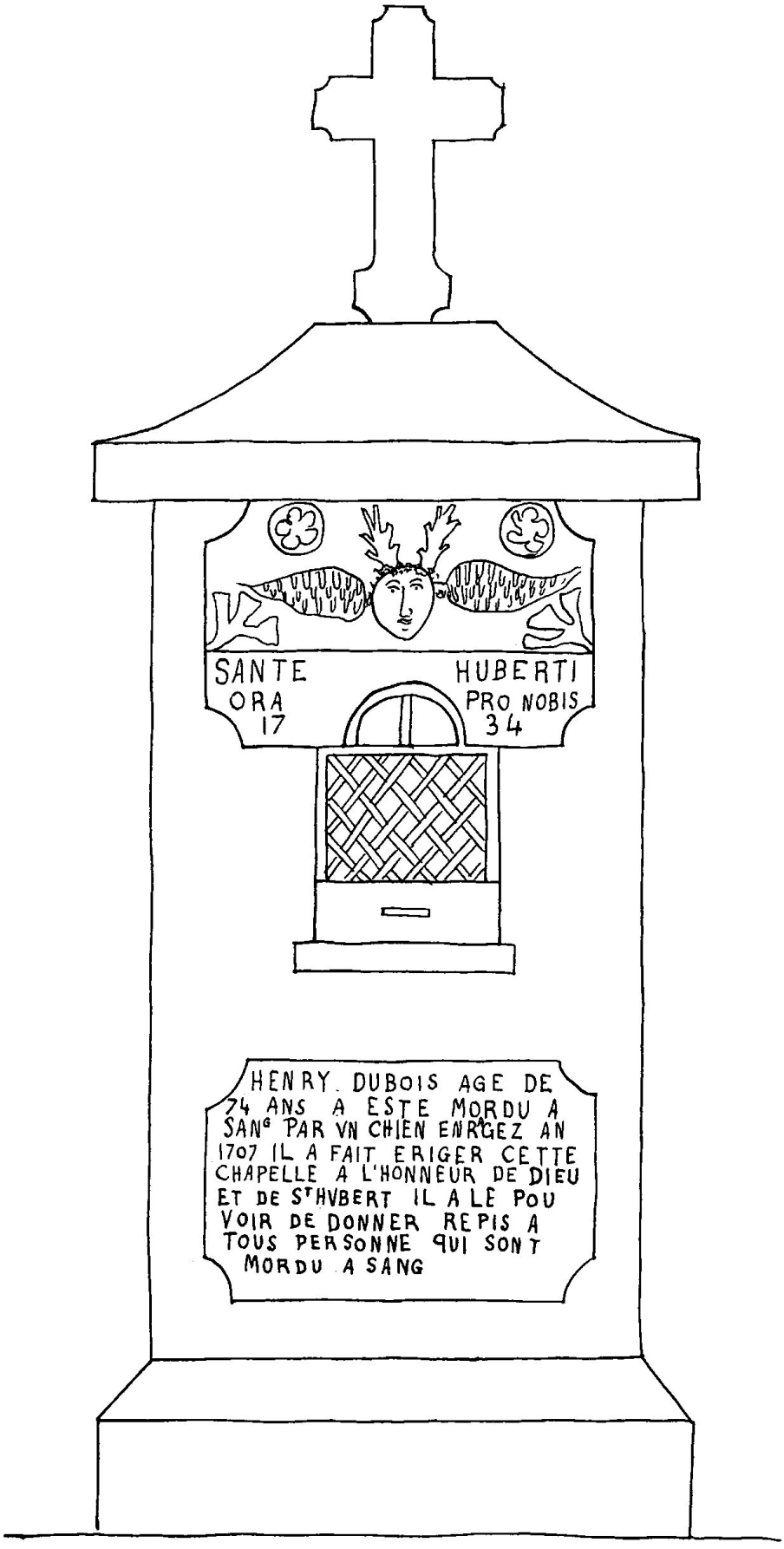
SANTE HUBERTI
ORA PRO NOBIS
17 34
HENRY. DUBOIS AGE DE
74 ANS A ESTE MORDU A
SANG PAR VN CHIEN ENRAGEZ AN
1707 IL A FAIT ERIGER CETTE
CHAPELLE A L'HONNEUR DE DIEU
ET DE STHVBERT IL A LE POU
VOIR DE DONNER REPIS A
TOUS PERSONNE QUI SONT
MORDU A SANG

« ci-dessus nommés, par M. le Curé et par nous. »

« L'an 1842, le 7 7bre, le comité local de surveillance de l'instruction primaire de la Commune « de Catillon, arrondissement de Cambrai (Nord), réuni en la maison commune, sous la présidence de « M. Marchant, adjoint remplissant les fonctions de maire, pour délibérer sur l'avis à donner dans le « choix de l'instituteur communal qui doit être présenté par le Conseil municipal à la nomination du «comité d'arrondissement,

« Vu l'article 21 de la loi du 28 juin 1833 sur l'instruction primaire,

« Considérant que la place d'instituteur primaire du chef-lieu de la commune de Catillon est « vacante par le décès de Delattre Hilaire et qu'il importe de pourvoir à son remplacement ;

« Considérant qu'au concours établi pour être éclairé sur le choix des candidats, il a été « reconnu que les sieurs Lenain et Wattiaux ont complètement satisfait à l'examen qu'ils ont subi ;

« Le dit comité est d'avis que les susnommés réunissent toutes les qualités nécessaires pour être « présentés comme candidats à l'effet de remplacer le dit sr Delattre. »

Le 9, le Conseil municipal propose « le sieur Lenain qui a le mieux satisfait aux questions. » Il est installé officiellement le 21 mai 1843.

M. Wattiaux dont il est question ci-dessus exerçait les fonctions d'instituteur à Rejet de Beaulieu, depuis 1834 ? – Froissé sans doute de ce choix il quitte le Rejet et va à Mazinghien. Après son départ, il n'y a plus d'école au Rejet pendant quelques années ?[1]

« Nous soussignés, membres du comité local d'instruction primaire de la commune de Catillon, « réunis sous la présidence de M. le Maire,

« Vu la demande formée le 20 7bre 1844 par le sieur Crinon François âgé de 36 ans, pour « obtenir d'être présenté à la nomination d'instituteur primaire élémentaire public, dans cette « commune en remplacement du sr Wattiaux Martial Auguste, changé de domicile à la date du mois « d'octobre 1842.

« Le brevet de capacité que l'impétrant a obtenu le 30 juin 1831 de M. le Recteur de l'académie « de Douai pour l'instruction primaire élémentaire,

« Le certificat délivré le 1er 8bre dernier, sur l'attestation de trois conseillers municipaux, par le « maire de la commune où l'impétrant réside depuis sa naissance et constatant qu'il est digne par sa « moralité de se livrer à l'enseignement,

« Sommes d'avis,

« Que le sieur Crinon François soit présenté pour remplir dans la dite commune de Catillon les « fonctions d'instituteur primaire public en remplacement du sieur Wattiaux Martial Auguste, changé « de domicile.

« Donné à Catillon le 18 8bre 1844. »

Le 22 8bre, le Conseil municipal…

« Vu la demande…

« l'avis favorable du comité local de cette commune, émis le 18 du présent mois,

« Considérant que le besoin de l'instruction primaire dans cette commune exige que l'école « dont il s'agit soit ouverte le plus tôt possible ; que le postulant qui se présente offre toutes les « garanties désirables de capacité, de zèle et de moralité pour bien remplir ses fonctions ;

« Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

« 1° Présente au comité supérieur de l'arrondissement le sieur Crinon François né le 15 mars « 1808 à Inchy (nord) pour être nommé aux fonctions d'instituteur primaire élémentaire public dans « la dite commune de Catillon en remplacement du sr Wattiaux Martial Auguste.

« 2° S'engage à lui fournir un logement convenable pour son usage et pour la tenue de la « classe, si non à lui payer une indemnité équivalente ;

« 3° Et lui alloue un traitement annuel de 200 F qui lui sera payé par quart à la fin de chaque « trimestre.

« L'an 1845, le 2 juillet, jour fixé pour la séance d'installation du sieur Crinon François, « instituteur primaire communal de Catillon, arrondissement de Cambrai (nord), Nous, Maire, « délégué par M. le Sous-Préfet du dit arrondissement, nous sommes transporté dans le lieu ordinaire « des séances de la mairie à l'effet d'y procéder à l'installation de l'instituteur susnommé, où étant, « nous avons, en présence de M.M. les Membres du Comité local de surveillance des écoles primaires

[1] Les points d'interrogation sont de l'auteur et marquent son incertitude sur ce qu'il avance. (ndt)

« communales, donné lecture de la formule du serment ainsi conçue : « Je jure fidélité au Roi des « Français, obéissance à la Charte constitutionnelle et aux lois du royaume »

« M. Crinon François a répondu « Je le jure. » En conséquence nous l'avons installé comme « instituteur public communal de Catillon… »

Le 26 7bre 1849, le Comité local et le Conseil municipal présentent comme instituteur le sieur Dubois Joseph Alexandre né le 21 mai 1828 à Lecelles.

Le 14-16 8bre 1849,[1] le Comité local et le Conseil municipal proposent Wattiaux Martial Auguste né le 14 juin 1814 à Catillon pour remplacer Crinon François changé de domicile. Il fut installé officiellement le 14 décembre 1850 à la mairie en présence de M. le curé Bécar.

Il occupa le poste de Rejet de Beaulieu jusqu'au mois d'août 1874. Après lui vinrent successivement :

M.M.	*Debuyser,*	*11 août*	*1874*
	Delannoy,	*14 août*	*1875*
	Busin,		*1880*
	Verclytte		*1885, décédé en avril 1894*
	Bournonville		*1894 (avril)*
	Portemont		*1896 (août)*
	Lesage		*1898 (1r 8bre)*

L'école de filles fut ouverte pour la rentrée de 1876 par suite d'une décision du Conseil municipal du 25 février 1876.

Les institutrices furent successivement :

Mme Loubry,	*1876*
Melle Caron,	*1886*
Melle Preux,	*1888*
Mme Bournonville,	*1894*
Mme Portemont,	*1896*
Mme Lesage,	*1898.*

L'école mixte de Rejet de Beaulieu comptait

en	*1872,*	*132*	*élèves,*	*80*	*garçons,*	*52*	*filles*		
	1873,	*134*	*«*	*83*	*«*	*51*	*«*		
	1874,	*140*	*«*	*82*	*«*	*58*	*«*		
	1875,	*155*	*«*	*83*	*«*	*72*	*«*		

Les deux écoles comptaient

en	*1879,*	*67*	*garçons (7 ayant plus de 13 ans),*			*65*	*filles*		
	1880,	*74*	*«*	*19*	*«*	*70*	*filles*		
	1881,	*70*	*«*	*7*	*«*	*62*	*«*		
	1882,	*68*	*«*	*2*	*«*	*64*	*«*		
	1883,	*60*	*«*	*2*	*«*	*68*	*«*	*(2 ayant plus de 13 ans)*	
	1884,	*60*	*«*	*5*	*«*	*61*	*«*	*1*	*«*
	1885,	*62*	*«*	*3*	*«*	*66*	*«*	*2*	*«*
	1886,	*60*	*«*	*4*	*«*	*75*	*«*	*5*	*«*
	1887,	*56*	*«*	*5*	*«*	*65*	*«*	*6*	*«*
	1888,	*53*	*«*	*5*	*«*	*68*	*«*	*4*	*«*
	1889,	*52*	*«*	*3*	*«*	*61*	*«*	*2*	*«*
	1890,	*52*	*«*	*3*	*«*	*64*	*«*	*5*	*«*
	1891,	*53*	*«*	*9*	*«*	*64*	*«*	*7*	*«*
	1892,	*42*	*«*	*6*	*«*	*62*	*«*	*9*	*«*
	1893,	*38*	*«*	*5*	*«*	*62*	*«*	*5*	*«*
	1894,	*36*	*«*	*2*	*«*	*54*	*«*	*2*	*«*

[1] Le 14 ou/et le 16 octobre ? Mystère… (ndt)

1895,	*31*	*«*	*3*	*«*	*47*	*«*
1896,	*31*	*«*			*43*	*«*
1897,	*33*	*«*			*38*	*«*
1898,	*34*	*«*			*30*	*«*

Le 9 9bre 1838, le Conseil municipal de Catillon dresse la liste des élèves qui doivent être reçus gratuitement dans les écoles ; ils sont au nombre de 44 pour Catillon, 37 pour La Groise, 22 pour le Rejet.

En 1840, il y en a 29 pour le Rejet.

Le 17 février 1853, le Conseil municipal vote comme suit les dépenses scolaires pour le Rejet, la rétribution scolaire étant fixée à 1 F pour 1854 :

traitement de l'instituteur	*200 F*
rétribution scolaire	*433 F,50*
indemnité de logement	*120 F*
frais d'imprimés pour rétribution	*3 F,50*
	757 F

L'année suivante la rétribution produit 421 F, l'indemnité de logement est fixée à 150 F.

Le 9 février 1856, la rétribution scolaire, fixée à 1 F,50 produit 233 F.

Le 13 février 1863,	*traitement de l'instituteur,*	*200 F*	
	rétribution scolaire (1 F,50)	*325 F*	*700 F*
	supplément de traitement	*185 F*	
	indemnité de logement	*200 F*	
	frais d'imprimés	*4 F*	
	chauffage des classes	*50 F*	
	fournitures classiques aux indigents	*50 F*	
	distribution de prix[1]	*«*	
		1004 F	

Le 7 9bre 16 Xbre 1863, la rétribution scolaire est fixée à 2 F et l'abonnement à 16 F (13 F par tête quand 2 enfants fréquentent l'école, 10 F par tête quand 3 enfants ou plus fréquentent l'école.) [2]

Le 8 février 1866,	*traitement*	*200 F*
	rétribution	*353 F*
	supplément de traitement	*147 F*
	indemnité de logement	*200 F*
	imprimés	*4 F*
	fournitures aux indigents	*70 F*
	chauffage	*60 F*
		1034 F

Le 20 9bre 1866, le Conseil vote par 11 voix contre 5 la gratuité de l'enseignement et fixe le traitement de M. Wattiaux à 700 F. Le 27 Xbre, M. Wattiaux est promu de la 5e classe à la 4e au traitement de 800 F.

Les dépenses scolaires sont toujours les mêmes, sauf 100 F pour le cours d'adultes et 25F pour récompenser les plus assidus au cours d'adultes.

---

[1] Le total précisé (1004 francs) nous montre que ce n'est pas la distribution des prix qui grève le budget de la commune, puisqu'elle n'a rien coûté. (ndt)

[2] Sic ! La date figure ainsi dans le manuscrit. La rétribution scolaire et l'abonnement ont peut-être été fixés lors de deux réunions du Conseil municipal, l'une le 7 novembre et l'autre le 13 décembre ? (ndt)

Le 10 février 1869, le Conseil, sur le vœu d'un de ses membres, rapporte la délibération du 20 9bre 1866 et supprime la gratuité par « le motif que divers habitants des extrémités du « territoire, plus à portée du centre des communes voisines que des écoles communales, envoient leurs « enfants aux écoles des villages dont ils sont le plus rapprochés, que selon lui il y a injustice à « imposer ces habitants pour la gratuité de l'enseignement ici quant eux n'en profitent pas et sont au « contraire obligés de payer la rétribution scolaire pour leur compte personnel. »

La gratuité est rétablie le 9 février 1870.

Le 9 janvier 1872, M Wattiaux est promu de la 4e à la 3e classe à 1.000 F.

Le 8 février 1872, les dépenses scolaires sont ainsi fixées :

traitement	*1.000 F*
location école	*200 F*
indemnité à la femme chargée de diriger les travaux à l'aiguille	*100 F*
fournitures aux indigents	*70 F*
chauffage	*60 F*
prix	*«*
cours d'adultes	*100 F*
récompense aux plus assidus	*25 F*
	1.555F

Le 25 février 1876, le Conseil municipal décide la création d'une école de filles à Rejet de Beaulieu et vote un traitement de 900 F à l'institutrice.

Le 8 février 1877, les dépenses scolaires sont fixées comme suit, tant pour l'école de garçons que pour l'école de filles, en ce qui concerne le Rejet de Beaulieu :

traitement de l'instituteur	*1.000 F*	*traitement de l'institutrice*	*900 F*
location de l'école	*380 F*	*loyer de l'école*	*350 F*
fournitures aux indigents	*50 F*	*fournitures aux indigentes*	*50 F*
chauffage	*60 F*	*chauffage*	*60 F*
prix	*25 F*	*prix*	*25 F*
entretien de l'école	*30 F*	*autres dépenses et travaux d'appropriation*	*300 F*
cours d'adultes	*100 F*		
autres dépenses	*25 F*		
	1.670 F		*1.685 F*

Le budget scolaire atteint le chiffre de 8.188 F,[1] la commune de Catillon demande une subvention pour pouvoir continuer la gratuité.

Le 12 février 1881, les dépenses scolaires sont réglées comme suit :

instituteur, traitement fixe	*200 F*	*institutrice, traitement fixe*	*200 F*
supplément	*900 F*	*supplément*	*800 F*
location de l'école	*380 F*	*loyer de l'école*	*330 F*
imprimés	*12 F*	*imprimés*	*12 F*
fournitures aux indigents	*50 F*	*fourniture aux indigentes*	*50 F*
chauffage	*60 F*	*chauffage*	*60 F*
prix	*25 F*	*prix*	*25 F*
entretien de l'école	*30 F*	*entretien de l'école*	*30 F*
entretien mobilier scolaire	*30 F*	*entretien mobilier scolaire*	*30 F*
cours d'adultes	*100 F*		
bibliothèque	*25 F*	*bibliothèque*	*25 F*
encouragements pour certificats d'études	*15 F*	*encouragements pour certificats d'études*	*15 F*

[1] Le total école des garçons + école des filles ne donne pourtant que 3.355F. Erreur de transcription ? (ndt)

1.827 F *1.577 F*

Le 14 février 1884, le Conseil vote en dehors du traitement légal un supplément facultatif de 100 F à l'instituteur et 100 F à l'institutrice du Rejet.

Quelques autres votes du Conseil municipal concernant les écoles méritent d'être signalés.

Le 27 avril 1867, M. le Sous-Préfet, à la suite de la démission de M. Coée, instituteur, demande si la commune veut avoir un instituteur laïque ou un instituteur congréganiste. Le 9 mai, le Conseil émet à l'unanimité l'avis de remplacer M. Coée par un instituteur laïque.

Le 24 9bre 1868, à la demande de M. Dambrine, instituteur, le Conseil vote 56 F pour l'achat de 2 cartes, l'étude de la géographie étant devenue obligatoire.

Le 11 Xbre 1868, le Conseil municipal de Catillon, appelé à voter un supplément de traitement à la femme chargée de diriger les travaux à l'aiguille à l'école mixte de Rejet de Beaulieu, « considérant que dans le hameau de Rejet de Beaulieu les élèves et notamment les filles ne « fréquentent l'école qu'environ trois mois de l'année et dans un bas-âge alors qu'elles profiteraient « bien peu des leçons de couture données ;

« Que l'absence en séance des 6 conseillers des hameaux où est située l'école mixte prouve « suffisamment que là on reconnaît les difficultés pratiques de la mesure ;

« Qu'il serait impossible de trouver dans la localité aucune femme réunissant les qualités « requises pour diriger les travaux à l'aiguille des enfants ;

« Emet l'avis qu'il n'y a pas lieu quant à présent de fixer le traitement dont il s'agit puisque le « vote qui serait fait ne pourrait avoir aucune application. »

Le 23 juillet 1884, le Conseil municipal ayant été invité par M. l'Inspecteur à voter une somme de 56 F,95 pour l'achat de compendiums métriques, refuse ce crédit, les écoles étant pourvues de tableaux reproduisant les objets du compendium*, ce qui suffit pour l'instruction des enfants…*

Nous n'avons pu trouver de renseignements concernant les écoles antérieures à 1838. M. Wattiaux, ancien instituteur du Rejet, actuellement âgé de 86 ans, en retraite à Bohain, que nous avions consulté à ce sujet nous écrit que malade depuis deux ans et la mémoire lui faisant défaut il ne peut nous donner de renseignements au sujet des instituteurs qui l'ont précédé. Toutefois il cite parmi les maisons dans lesquelles on a fait classe celles de M.M. Antoine Wattiaux, Ildéphonse Vilette, Fournier-Vilette Vve, Mercier père, Lanciaux aîné et Sébastien Tellier.

Le 18 août 1862, le Conseil porte de 150 à 200 F l'indemnité de logement accordée au sr Wattiaux Martial Auguste qui a fait construire en 1861 une nouvelle maison dans laquelle il tient l'école.

Le 19 8bre 1874, le Conseil municipal approuve le bail par lequel le sieur Wattiaux, ancien instituteur, loue sa maison à la commune pour 9 années au loyer de 250 F par an. Ce bail sous seing-privé n'ayant pas été approuvé par M. le Préfet, le 4 février 1875, le Conseil municipal approuve un nouveau bail sous seing privé pour 9 années au prix de 350 F par an plus les contributions.

En 7bre 1876, le Conseil municipal approuve le bail par lequel le sieur André Teillez, propriétaire à l'Arbre de Guise, loue à la commune pour 9 années au prix de 300 F par an plus les contributions une maison destinée à servir d'école de filles.

Le 21 mai 1880, le Conseil municipal « Considérant que les époux Wattiaux, propriétaires « de la maison servant d'école des garçons pour les hameaux de la Commune, sise à Rejet de « Beaulieu, l'un de ces hameaux, louée pour 9 années, ayant commencé le 1er janvier 1875 suivant « bail régulier, ont l'intention de la vendre ainsi que le terrain en dépendant, le tout d'une superficie « de 46a environ ;

« Considérant que cette maison convient à l'usage d'école et est située au centre des hameaux « qui sont très étendus ;

« Considérant qu'en construisant une seule classe elle peut servir d'école de garçons et de

filles « et que le prix de 11.500 F auquel elle est offerte n'est pas exagéré…

« Demande l'autorisation de l'acquérir. »

Le 17 juin 1881, par 9 voix contre 8 et 1 bulletin blanc, le Conseil municipal décide que des études seront faites pour construire sur l'immeuble des époux Wattiaux une école de garçons et une de filles ainsi que le logement des instituteurs. Cette décision fut prise après une lettre du 7 juin de M. le Sous-Préfet, dans laquelle il dit…

« l'objection au projet du Rejet de Beaulieu tirée de ce que le hameau est en instance pour « obtenir sa séparation n'a aucune valeur. En effet cette séparation ne se fera pas avant longtemps, « les délais de l'instruction des affaires semblables sont assez considérables. D'un autre côté vous « n'ignorez pas que lorsque la séparation sera prononcée il sera tenu compte à la nouvelle commune « et à l'ancienne des dépenses faites par l'ensemble actuel dans l'intérêt de l'une et l'autre sections de « même que les revenus seront équitablement répartis. Si la commune actuelle de Catillon fait pour « l'école du Rejet un sacrifice quelconque il lui en sera tenu compte exact et en définitive la commune « de Catillon (centre) rentrera dans le montant des avances faites par elle dans l'intérêt de son « hameau pour le doter d'une maison d'école convenable si celui-ci s'érige un jour ou l'autre en « commune distincte… »

Dans une longue lettre du 13 juillet 1881, M. le Sous-Préfet dit que le vote du 17 juin est acquis quant aux écoles des hameaux, il regrette le rejet des propositions faites pour les écoles de Catillon (centre) et espère que le Conseil municipal reviendra sur sa décision quand il verra que l'application de la nouvelle loi sur la gratuité produira pour la commune un dégrèvement d'environ 44 centimes additionnels.*

Le 10 8bre 1881, le Préfet du Nord, Vu…

« Considérant que les salles de classes des écoles sont de beaucoup insuffisantes pour recevoir « tous les élèves de la commune ;

« Qu'elles ne peuvent d'après les règlements scolaires actuels donner place, savoir

« l'école de garçons du Rejet de Beaulieu, qu'à 29 élèves,

« l'école de filles du Rejet de Beaulieu, qu'à 21 élèves,

« alors que le nombre des enfants en âge de fréquenter l'école s'élève à 70 ;

« Que cet état de choses a des inconvénients graves au point de vue de l'enseignement et « présente pour la santé des maîtres et de leurs élèves des dangers sérieux auxquels il importe de « remédier promptement ;

« Considérant que les instances pressantes et réitérées faites auprès de la municipalité pour « l'amener à prendre des mesures en vue d'améliorer cette installation sont toujours restées « infructueuses…

« Arrêtons :

« Art. 1er –A partir du 1er 9bre prochain et en attendant que des mesures soient prises pour « installer convenablement les écoles de Catillon, le nombre des élèves à admettre dans les locaux « actuellement affectés à ce service est limité, savoir :

« 29 à l'école des garçons de Rejet de Beaulieu,

« 21 à l'école des filles de Rejet de Beaulieu,

« Art. 2 – Ces places seront données exclusivement aux élèves les plus âgés inscrits aux « registres des présences à partir de la rentrée des classes du 1er 8bre 1881… »

Le 26 Xbre 1881, une assemblée composée de 20 conseillers et 14 des plus imposés est réunie pour entendre M. l'Inspecteur sur la situation des écoles, la nécessité et l'urgence de construire : 1er …

2e une école spéciale de garçons et une école spéciale de filles à Rejet de Beaulieu. La dépense totale est évaluée à 110.000 F, dont 50.000 F pourraient être obtenus du département et de l'Etat, les 60.000 F restant seraient empruntés à la Caisse des lycées, collèges et écoles primaires et remboursée en 30 annuités. Les conclusions de M. l'Inspecteur sont approuvées par 23 voix contre 11.

A la suite de ce vote, l'arrêté préfectoral du 10 8bre fut rapporté à partir du 1er janvier 1882.

Le 23 mai 1882, le Conseil municipal approuve la délibération du 26 Xbre 1881 et les

plans et devis dressés par M. Lallemant, architecte à Cambrai. La dépense est évaluée à 106.710 F, dont pour le Rejet 34.233 F pour la construction et 11.500 F pour le terrain.

Le 26 juillet 1882, M. le Maire soumet au Conseil municipal le procès-verbal d'enquête dressé le 14 mai par M. Derquenne, percepteur à Catillon. Le Conseil, après avoir pris connaissance des protestations faites par M. Cauest, ancien curé de Catillon, chargé de l'église de Rejet de Beaulieu, fait les observations suivantes :…

« Les critiques concernant les écoles des hameaux ne se comprennent pas. On dit le point élevé, « cela est vrai ; mais ce n'est pas une montagne et une éminence est certainement préférable à un « fond, surtout dans un endroit où le sol est humide. S'il faut pratiquer quelques marches et faire une « voie à pente douce, on les fera. Les constructions critiquées ne doivent pas rester d'après le projet, « il n'y a donc pas lieu de s'en occuper. – Ici comme pour le Centre on trouve quelque chose de « mieux, c'est la maison des époux Labou-Tellier. Cela est peut-être vrai ; mais quand M. Delsart, « inspecteur primaire l'a visitée, les époux Labou en ont demandé un prix exorbitant. Quand ceux-ci « ont appris que M. l'Inspecteur primaire actuellement en fonctions acceptait l'immeuble Wattiaux, ils « ont fait entendre qu'ils diminueraient peut-être encore avec l'arrière-pensée d'augmenter de « nouveau si on abandonne le projet de la maison Wattiaux. On ne peut entrer dans cette voie de « tâtonnements car on ne finirait de rien parce qu'il pourrait se faire que de nouvelles offres soient « faites… »

Ces conclusions sont adoptées par 14 voix contre 1.

Voici l'exposé du devis dressé pour le Rejet de Beaulieu par M. Lallemant, architecte, le 17 février 1882, approuvé par le Maire le 24 mai 1882, modifié conformément aux observations de M. le Préfet le 22 7bre 1882.

« Le Rejet de Beaulieu est un hameau de la commune de Catillon qui est en instance pour être « érigé en commune.

« Les classes ont été tenues jusqu'ici dans des bâtiments loués absolument insuffisants.

« La population, d'après le dernier recensement, est de 780 habitants, ce qui donne une « population scolaire de 67 élèves actuellement. Ce nombre sera augmenté lorsque l'instruction « primaire sera devenue obligatoire.

« Il y a donc nécessité de créer 4 classes, dont 2 pour les garçons et 2 pour les filles ; nous les « avons établies conformément aux instructions du 17 juin 1880.

« Sur le terrain qui a été acheté provisoirement par la commune, il se trouve une maison neuve « à simple rez de chaussée que l'on nous a demandé de transformer pour en faire les logements de « l'Instituteur et de l'Institutrice et d'un adjoint de chaque sexe. Nous avons donc dû prévoir une « distribution nouvelle et la création d'une cave sur la gauche pour le logement de l'institutrice, la « cave actuelle restant ne pouvant servir que pour le logement de droite.

« D'après cette distribution, l'instituteur aura une cave, 2 pièces au rez de chaussée, 3 pièces « au premier étage. L'Institutrice aura un logement identique et il y aura de plus 2 chambres pour un « adjoint et 2 chambres pour une adjointe. »

Le 13 9bre 1882, les plans et devis établis ayant été jugés insuffisants par la Commission départementale ont été modifiés conformément à ses observations, ce qui porte la dépense totale à 117.036 F,68. Le Conseil approuve les plans rectifiés, persiste dans son vote d'emprunt de 60.000 F et demande une subvention égale au surplus de la dépense.

Le 12 9bre 1883, le bail de location de l'école des garçons étant sur le point d'expirer, le Conseil municipal demande l'autorisation de louer pour un an dans les mêmes conditions, le bail cessera aussitôt l'acquisition faite.

Le 19 9bre 1884, le bail est encore prorogé d'un an, la Commune n'ayant pas encore obtenu la subvention demandée et l'autorisation d'emprunter.

Le 18 7bre 1885, « la loi du 20 juin dernier et le décret du 9 juillet suivant ayant transformé le « mode d'intervention de l'Etat dans la dépense des bâtiments scolaires, la somme aujourd'hui à la « charge de la commune serait (la dépense totale étant de 117.036 F,68) de 85.886 F,68 à rembourser « en 40 annuités…

« Un membre a dit qu'on pourrait modifier les projets de construction : 1er…

« 2e en retranchant une classe à chaque école du groupe scolaire de Rejet de Beaulieu, classes

« jusqu'ici inutiles et qu'alors il pourrait y avoir lieu de voter les dépenses ainsi réduites du projet… »

Par 9 voix contre 2, le Conseil rejette le projet de construction et refuse les crédits. La promesse de vente des époux Wattiaux est résiliée le 4 février 1886.

Le 15 mai 1886, il est donné lecture d'une lettre de M. le Préfet, dans laquelle il est dit… « *Rejet de Beaulieu. – L'école des garçons est installée dans un bâtiment en location « duquel dépend un vaste terrain, le tout sain et bien situé. Le propriétaire de l'immeuble* « *consentirait à céder la maison avec une portion de terrain suffisant pour cours et jardins. « La classe actuelle suffirait sans grandes modifications. Il n'y a qu'à en relever le plafond à « 4^{m} et à en augmenter un peu la surface et l'éclairage par la suppression d'une cloison « inutile qui masque les fenêtres du fond. Le logement du maître serait approprié et augmenté « de deux pièces à établir dans une annexe déjà bâtie.*

« Une classe de filles avec étage pour logement personnel serait construite en « prolongement des bâtiments actuels, chaque école aurait cour et jardin distincts…

« Le Conseil, Vu…

« Décide que…1°…

« 2° pour les écoles de Rejet de Beaulieu, la commune se rendra acquéreur de l'immeuble « servant aujourd'hui d'école de garçons et du terrain nécessaire pour lesquels il y a promesse de « vente.

« 3° Il sera demandé à l'Administration de modifier comme suit le projet de M. le Préfet : le « logement personnel serait approprié pour un ménage d'Instituteur et Institutrice mariés ; la classe « actuelle serait conservée avec les modifications proposées et on bâtirait une classe, soit de garçons, « soit de filles. »

Le 3 9bre 1886, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les plans et devis nouveaux : « Appropriation de la maison des époux Wattiaux servant actuellement d'école des « garçons des hameaux et construction d'une classe de filles pour en faire un groupe scolaire avec un « seul logement pour un ménage d'instituteur marié à une institutrice, 9.221 ^{F},16 ; - 16 ares de terrain « à prendre sur les terrains offerts, environ 8.140 ^{F}. »

Le 18 9bre 1886, le Conseil municipal soumet à l'approbation la convention suivante : « les époux Wattiaux cèderaient à la commune de Catillon la dite maison et 16^{a} de terrain à prendre « dans la propriété sur laquelle elle est bâtie moyennant le prix de 9.000 ^{F} à condition de laisser sur le « côté bordant la route une largeur de 4^{m} pour pouvoir y établir une servitude à la partie restante de « la dite propriété. »

Ce projet a été réalisé sauf en ce qui concerne l'école des garçons qui a été laissée telle quelle. Elle n'a été plafonnée qu'en 1896 et le plafond est toujours aussi bas.

Maires et Curés.

La Commune n'existant que depuis juin 1896, il n'y a encore eu au Rejet qu'une seule municipalité. Le Conseil municipal élu en août 1896 a choisi pour maire M. Maréchal-Bailly et pour adjoint M. Nacquet-Thomas. M. Nacquet étant décédé en juillet 1899 a été remplacé par M. Boitelle Casimir.

Après avoir fait bâtir son église, M. Cauest, curé de Catillon, a demandé à quitter Catillon et à être chargé de desservir le Rejet de Beaulieu. Après lui, le Rejet fut desservi par M. Gransard, puis par M. Lagache, curé actuel.

Les habitants du Rejet.

La population de Rejet de Beaulieu a été beaucoup plus élevée qu'elle ne l'est actuellement. Le Rejet faillit même un moment devenir une commune importante. Lors de l'extension de l'usine de M. Seydoux il fut question de bâtir une succursale à Mazinghien ;

mais les propriétaires de l'endroit se montrèrent hostiles à ce projet, prétextant que le tissage mécanique ne laisserait plus de bras disponibles pour les travaux agricoles. Pourtant ce projet aurait enrichi Mazinghien et le Rejet dont un grand nombre d'habitants étaient occupés au tissage à la main. L'usine projetée fut bâtie à Bousies.

Lors des premières tentatives de séparation, on accuse comme population des hameaux séparatistes de 830 à 850 habitants.

On comptait,	*en 1875,*	*835 habitants*
	en 1880,	*812 «*
	en 1885,	*785 «*
	en 1890,	*804 «*
	en 1895,	*729 «*
	en 1899,	*670 «*

Le prochain recensement n'en comptera guère plus de 600.

Cette diminution continue et rapide de la population est uniquement due à la ruine de l'industrie du tissage à la main. Autrefois les ouvriers de la région gagnaient assez bien la vie en tissant l'hiver et en s'occupant l'été aux travaux agricoles dans la région et surtout aux environs de Paris. Aujourd'hui, à part l'époque du 15 mai au 15 novembre pendant laquelle bon nombre trouvent un travail rémunérateur en Seine et Oise (fenaison, moisson, betteraves, sucrerie) c'est toujours morte saison pour les ouvriers.*

D'autre part, les propriétaires du pays n'ont pas de cultures assez importantes pour employer tous les ouvriers du village ; ils font pour la plupart leur travail en famille et n'emploient que rarement des ouvriers.

Aussi les jeunes gens cherchent-ils tous à quitter le village où ils sont sûrs de ne pas trouver de travail. Ceux qui en ont le moyen s'en vont reprendre une ferme, dans l'arrondissement d'Avesnes le plus souvent ; les autres, une fois le service militaire terminé, tachent de trouver un emploi quelconque au chemin de fer ou bien cherchent de l'occupation dans la région où ils ont fait la moisson, en Seine et Oise.*

En 1897, il a eu à Rejet de Beaulieu,	*13 naissances,*	*15 décès,*	*3 mariages.*
En 1898 « «	*13 «*	*10 «*	*8 «*

Les habitants de Rejet de Beaulieu, occupés pour la plupart, de père en fils, aux travaux agricoles, sont en général d'une constitution robuste. Habitués d'ailleurs depuis longtemps à vivre simplement et frugalement, ils ont un solide estomac et par-dessus le marché l'air sain et vivifiant de cette région n'est souillé par aucune usine ; ce qu'ils ont perdu en salaire, ils le gagnent en santé ! On vit mieux à Rejet de Beaulieu ; on a peut-être moins de bien-être que dans les centres industriels, mais en tout cas on vit plus longtemps et c'est l'essentiel.

Comme dans tous les villages qui sont restés longtemps isolés, privés de communications avec les autres localités, les habitants du Rejet sont peut-être un peu plus cancaniers qu'il ne le faudrait. On aime bien à causer du voisin ; mais ce sont là occupations de gens sans nouvelles. Maintenant que de bonnes routes le relient à toutes les localités environnantes, sauf Wassigny toutefois, et que les journaux pénètrent partout, on s'intéresse davantage aux affaires de la région, de la France et on s'occupe moins de ses voisins ; on ne peut qu'y gagner.

Les mœurs sont simples. On s'habille simplement. On suit bien la mode à peu près ; mais on ne s'y plie pas et on aime bien mieux se mettre à l'aise avec des sabots, une casquette, une bonne culotte de velours et un gilet à manches. Les mauvaises langues des environs, (car ce n'est pas seulement au Rejet qu'il y a des cancaniers), prétendent même que le gilet à manches à dos de velours est le caractéristique des habitants du Rejet. On pourrait leur répondre sur le même ton ; mais les gens du Rejet sont fiers de leur gilet à manches, bien commode pour travailler et employé par tous les rudes ouvriers qui ont de bon bras et n'ont pas peur du travail.

Comme jeu de plein air, on ne connaît guère que le jeu de 9 quilles et encore on le joue peu. D'ailleurs il est bon de remarquer que l'on fréquente peu l'estaminet, et cela se comprend vu la modicité des ressources. Les habitants du Rejet n'ont d'ailleurs pas besoin de jeux pour développer leur force et leur adresse comme les habitants des centres industriels. Habitués à tous les travaux champêtres dès leur jeunesse, ils ont pour la plupart acquis dans cet exercice une force et une adresse que leur envieraient bien des ouvriers tisseurs en atelier par exemple.

Le patois du village est le même que celui des autres villages du Cambrésis, sauf certaines tournures de phrases et certaine façon de prononcer l'é fermé et les sons an et on qui est tout à fait particulière à la région.

On trouve encore au Rejet trop de personnes ne sachant ni lire ni écrire, bien qu'il existe une école depuis longtemps dans la localité. C'est que l'école n'a jamais été fréquentée bien régulièrement si ce n'est l'hiver. Aussitôt le bon temps arrivé, une bonne partie des enfants est occupée aux travaux agricoles ou à garder les plus jeunes pendant que les parents travaillent au dehors.

Ici comme partout les coutumes locales disparaissent. C'est à peine s'il y a encore de temps en temps un « mai » planté. De mauvais plaisants profitent plutôt de cette nuit pour ramasser tous les instruments aratoires qu'ils peuvent rencontrer pour en faire un tas sur la place. Cette coutume dégénère en habitude de « faire des farces » comme on dit dans le pays. C'est ainsi que, sous prétexte « d'intriguer les gens », certains se plaisent, pendant les soirées d'hiver, à aller frapper aux fenêtres ou aux portes ou à décrocher les contrevents, etc. histoire de « faire une farce » qui parfois peut coûter cher au farceur. Par contre l'usage de planter des « boules » aux élus s'est conservé. Le lendemain de l'élection, on choisit dans le bois, avec la permission du garde, les baliveaux les plus élevés que l'on peut trouver et on en plante un au pignon de chacun des élus. Naturellement tout cela est prétexte à beuverie.*

En résumé, le Rejet est encore un des coins de notre belle France où il fait bon vivre. Les ressources sont modestes, mais on y est habitué à vivre simplement et de plus on a le bonheur de vivre longtemps, ce qui n'est pas à dédaigner.

La plupart des renseignements historiques sont tirés de :

« Histoire du Hainaut et du Cambrésis depuis les temps les plus reculés… » par Raymond, professeur à Maubeuge

« Notice historique sur Beauvois », par C. Douchez, instituteur

ou sont dus à l'obligeance de M. René Minon instituteur à Hautmont.[1]

[1] L'auteur de cette monographie non signée est M. Paul Lesage, instituteur au Rejet de 1898 à 1904, et dont la photocopie d'une monographie du Rejet de Beaulieu qui semble bien être le brouillon de celle-ci, est conservée par la Bibliothèque municipale du Cateau-Cambrésis. Ce « brouillon » est très intéressant, car il recèle des pièces justificatives complémentaires non reprises dans le présent texte. (ndt)